Les migrants

Lettre 73 aux cercles de silence

décembre 2023

Il est intéressant de constater que les personnes chargés de prendre des décisions politiques sur « les migrants », ont une réaction totalement différente de ceux qui sont au contact des personnes migrantes. C'est à croire que les élus et responsables politiques ne sont pas au courant de la réalité de ceux qui œuvrent pratiquement, matériellement, intellectuellement, auprès des migrants. N'est-il pas temps **d'aller vers** les migrants ? surtout en ces temps de Noël, où les bergers (les mis à l'écart de la société d'alors) et les mages (les scientifiques et les rois d'alors) se sont déplacés pour **voir la réalité**, et non pas l'idée qu'on se fait de l'humanité pauvre, humble et discrète.

2023, Que s'est-il passé ? Cherchons dans nos souvenir !

À **Lesbos**, Le contrôle des frontière est strict. Les migrants qui s'y frayent un chemin, au prix de traversées souvent dramatiques, doivent alors gagner le plus rapidement possible, et à l'abri des forces de l'ordre, le camp de Mavrorouni, pour éviter d'être refoulés.

En **Turquie**, le 6 février 2023, après un violent séisme, de très nombreux réfugiés syriens qui s'étaient établis en Turquie pour fuir leur pays ravagé par les conflits ont tout perdu.

A **Mayotte**, durant l'opération Wuambushu, les exilés - comoriens, mais aussi congolais ou rwandais - ont été contraints de se cacher pour éviter d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Après l'expulsion de leur parents, nombre d'entre eux sont livrés à eux-mêmes et sombrent souvent dans la délinquance.

Aux Canaries, 32 436 exilés ont débarqué dans l'archipel espagnol. Mais plusieurs centaines sont morts, et ne sont jamais retrouvés. Or il faut qu'une personne soit déclarée morte pour que son conjoint puisse se remarier, ou que la famille puisse vendre la maison.

À Lampedusa, dépassé par l'afflux de migrants en quelques jours, mi-septembre, près de 7 000 migrants s'agglutinaient dans le hotspot. Cela a déclenché la politique antimigrants italienne.

A Chypre, à Limassol, le 2 septembre, de violentes protestations anti-étrangers ont eu lieu. Les commerçants immigrés ont été touchés par les dégradations de leur boutique - pour la plupart installés depuis plusieurs années à Chypre.

A la frontière **Menton / Vintimille**, chaque jour, une centaine de personnes sont refoulées par les autorités françaises – dans le train ou sur la route - et doivent retourner en Italie.

Géo Barents, navire humanitaire de Médecins sans frontières (MSF) sillonne la **Méditerranée** à la recherche d'embarcations de migrants en détresse. La mise en application du décret italien qui les oblige à débarquer très loin de leur lieu de sauvetage limite fortement leur action en mer.

Pour le début 2024, nous pensons tout particulièrement vers toutes les personnes étrangères vivant dans une **grande précarité** en France et confrontées à la montée de la xénophobie et des discriminations. Mais aussi à toutes les **personnes déplacées** dans leur propre pays ou des pays limitrophes, qui constituent la population la plus importante des migrants dans le monde.

Cette lettre est la dernière de l'année 2023 mais montre les modifications dans le nom, ceci dans le cadre du futur site internet qui est en construction.

Michel Girard

Table des matières

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE 4
Cornebarrieu 4
Olivet 4
Vincennes 4
Cercles de SILENCE 5
Vesoul 5
Pézenas 6
VIllefranche-sur-Saone 6
FRANCE 6
La loi « immigration » Où en sommes-nous ? 6
Ce n'est pas fini ! 6
Qu'en dit-on à Chaud ? ou un peu plus tard ? 10
Le Conseil constitutionnel 17
Vérités et contre-vérités sur l'immigration 17
Quelles sont les prestations sociales auxquelles ont droit les étrangers ? 18
Mineurs étrangers non accompagnés 19
Calais 20
Cherbourg 22
Fontaine-lès-Dijon 23
Grenoble 23
Grenoble 24
Guyane 24
Héricourt 25
La Réunion 25
Laval 25
Le Havre 25
Lyon 25
Nantes 26
Nice 26
Orly 27
Paris 27
Pau 28
Perigueux 29
Périgueux 29
Saint Lô 30
Valence 30
Vaucluse 30

MANCHE 31
MÉDITERRANÉE 34
Sea-Watch 5 34
Ocean Viking 34
Sea-Eye 4 35
UNION EUROPÉENNE 35
la réforme du système migratoire européen 35
La politique migratoire de l'UE au Sahel 36
Vers le million de demandes d'asile en 2023 38
Belgique 38
Espagne Canaries 39
Grèce 39
Irlande 39
ITALIE Lampedusa 40
Slovénie 40
Vatican 41
EUROPE 42
Balkans 42
Royaume-Uni 43
Serbie 44
INTERNATIONAL 44
Forum mondial sur les réfugiés 45
La migration est une réalité de la vie et une force pour le bien 46
ASIE 47
AFRIQUE 48
Burundi 48
Libye 48
Tunisie 50
AMERIQUE 51
Mexique 51
Mexique – USA 51
USA 52
A lire 53
Témoignage 53

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

CORNEBARRIEU

Le CRA de Cornebarrieu déborde littéralement, avec plus de 110 personnes retenues, dont 5 ou 6 femmes. Il n'y a aucun enfant retenu actuellement. Un remplissage aussi fort du CRA pose des nombreux problèmes: limitation des visites de la famille ou d'amis des personnes retenues, difficulté de traiter les soucis de la vie quotidienne, etc. De nombreuses expulsions ont eu lieu. La cour d'appel refuse quasi-systématiquement les libérations, ce qui augmente le nombre d'expulsions possibles.

OLIVET

Le **centre de rétention administrative d'Olivet**, situé à proximité de l'IUT à la Source, **entrera en fonctionnement le 1er février 2024**. L'annonce intervient deux jours après l'adoption du projet de loi immigration. Ce centre, dont la construction a débuté en mars 2022, *"aura une capacité **de 90 retenus** et disposera d'une annexe de Justice de 27m² qui intégrera une salle d'audience"* précise la cour d'appel d'Orléans. Le centre accueillera dès la mi-mars 55 étrangers en situation irrégulière, en attente de régularisation ou d'expulsion. Initié en 2019 par le gouvernement, ce centre de rétention administrative sera le premier de ce type en région Centre-Val de Loire. Il existait jusqu'en 2010 dans le Loiret un centre de rétention à Cercottes qui avait été fermé après des polémiques sur les conditions d'accueil jugées indignes. L'ouverture de ce centre de rétention administrative (CRA) va **engendrer l'afflux de nombreux dossiers devant les juridictions.** *"En termes d'activité, il a été admis que pour un CRA de 90 places cela devrait représenter pour le tribunal judiciaire entre 1.500 et 1.800 saisines"* supplémentaires par an, *"et entre 700 et 900 pour la cour d'appel"* ajoute le communiqué. Un contentieux important qui inquiète fortement magistrats, avocats et greffiers du tribunal judiciaire d'Orléans qui réclament depuis plusieurs mois des moyens supplémentaires. Pour permettre le fonctionnement de cette nouvelle activité, les chefs de cour estiment nécessaire la création de huit postes, dont deux juges des libertés et de la détention. *"La cour d'appel est en attente des arbitrages du ministère"* de la Justice.

VINCENNES

Onze personnes se sont échappées du centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes, aux abords de Paris dans le Val-de-Marne, lundi 25 décembre 2023 aux alentours de 8h30. Elles sont actuellement recherchées par les autorités, qui ont diffusé des avis de recherche dans la région francilienne. La disparition des onze hommes "*n'a été signalée qu'à 9 heures*", lorsque les policiers du CRA sont entrés dans la chambre, "*car l'alarme ne s'est pas déclenchée*" au moment de la fuite, indique la préfecture de police de Paris. Pour s'échapper, les retenus ont "*forcé une fenêtre*" puis "*découpé*" un trou dans premier grillage entourant les lieux, retrace la préfecture de police. Puis, ils ont dû sauter d'une hauteur de plusieurs mètres avant d'"*escalader le dernier mur d'enceinte*" en disposant "*des couvertures sur les barbelés*", toujours selon la préfecture.

La veille déjà, samedi 23 décembre 2023, des **départs de feux volontaires** avaient été constatés par la police dans la soirée, vers 22h30. Des retenus avaient "*mis le feu à des matelas dans une chambre*" du centre, selon les agents, et une tentative d'évasion avait échoué dans la même soirée. Les pompiers étaient également intervenus sur place.

En réaction à ces événements, le préfet de police a annoncé, mardi 26 décembre 2023, le renforcement du dispositif de surveillance du CRA. D'abord, par l'installation de nouvelles caméras mobiles à l'extérieur du centre. Ensuite, par le déploiement de "*renforts humains (...) notamment à la périphérie du site*", avec l'arrivée d' "*une quarantaine d'effectifs supplémentaires*" pour "*empêcher toute nouvelle évasion*". Enfin, des nouveaux grillages seront installés, notamment aux fenêtres des chambres du CRA, pour éviter que les personnes parviennent à les briser pour s'enfuir comme l'ont fait les onze évadés. "*Depuis l'été 2022, à la suite d'une décision du ministre de l'Intérieur, nous priorisons dans les CRA les individus qui ont commis des faits délictueux, et notamment en récidive*

(...) La population y est donc désormais plus compliquée et le CRA de Vincennes doit par conséquent évoluer", a défendu le préfet.

Ce n'est pas la première fois que des tentatives d'évasion ont lieu dans ce CRA. Mi-novembre, une importante évasion avait déjà réussie, menée par huit exilés. Ces derniers avaient creusé un trou dans le plafond de leur chambre avec un barreau de fenêtre descellé et s'étaient échappés ainsi, aux alentours de 2 heures du matin. Seuls deux hommes qui avaient tenté de rejoindre le premier groupe d'évadés avaient été rattrapés par la police présente au sein du centre.

Dans ce centre, la difficulté des conditions d'enfermement pèse fortement sur la santé mentale des retenus. "*J'ai toujours écouté les souffrances des autres et je n'avais jamais demandé une aide psychologique de ma vie. Hier, pour la première fois, j'ai demandé à voir un psy*", racontait un retenu du CRA de Vincennes, fin 2022. La souffrance psychologique liée au parcours migratoire, aux impasses administratives et au quotidien de l'enfermement, revenait sans cesse dans les paroles des retenus. "*Je deviens malade dans ma tête*", confiait un retenu. Il précisait : "*j'ai demandé à voir un psychologue, mais il n'y a personne ici*." Une unité médicale, plus couramment appelée infirmerie, fonctionne 20 heures sur 24 dans le CRA. "*Nous aimerions passer à du 24 heures sur 24, pour le soutien psychologique et pour nous assurer de l'état de santé des retenus*", reconnaissait le commandant du CRA, en cours de recrutement d'une psychologue.

Fin mai 2023, un retenu est décédé dans ce centre. L'autopsie avait "*conclut à une cause naturelle ou toxique*", selon le parquet de Paris, qui signalait "*des investigations complémentaires en cours*". Le collectif "À bas les CRA", avait suggéré que le décès était survenu après des violences policières. Le préfet de police avait alors déposé plainte en "*diffamation*" auprès de la procureure de Paris. Depuis, une enquête de « Politis » a recoupé plusieurs témoignages de retenus affirmant que l'homme, d'une cinquantaine d'années et originaire d'Égypte, avait effectivement été frappé par des policiers dans une cellule d'isolement où il avait été placé durant quatre heures. D'autres retenus ajoutaient que la victime, diabétique, était malade et "*voulait être soigné à l'hôpital mais les policiers refusaient*". La Défenseure des droits s'est saisie d'office suite à ce décès qui, selon elle, "*ferait suite à des violences de la part de policiers du CRA ainsi qu'à des refus répétés de demandes de prise en charge médicale*".

https://www.politis.fr/articles/2023/06/mort-au-cra-de-vincennes-des-temoignages-contredisent-la-version-officielle/

CERCLES DE SILENCE

VESOUL

Entre deux averses, à Vesoul, le 22 décembre, nous étions 13 à participer au cercle du silence autour d'une tente d'enfant, symbolisant l'hébergement honteux des Étrangers en France. Des tracts ont été distribués. Un homme un peu éméché nous a dit, en haussant le ton, que les étrangers avaient beaucoup d'aides, etc... Le RG l'a sorti du cercle en douceur...

PEZENAS

Nous étions 16, mardi, Pézenas était désert. Mais Samedi et Dimanche étaient réservés au Père Noël...Du coup nous n'avons pas sorti les bougies, mais malheureusement nous aurons des raisons de recommencer...

Durant les cercles Il n'y a pas eu beaucoup de passage mais nous avons eu des contacts et plusieurs signes de sympathie. Un peu à l'écart du cercle lui-même, nous récoltons de l'argent avec une boite sur une table sur laquelle nous faisons parfois signer une pétition. Cet argent sert à supporter deux jeunes Mineurs non accompagnés, non pris en charge par l'ASE et qui sont en procès pour casser leur OQTF.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Dans notre petite équipe, le mois dernier, nous nous posions la question du devenir de notre CDS: entre 5 et 10 personnes (pour 11 mouvements !) ... peu de tracts acceptés, et nos âges "avançant", nous décourageaient un peu. Et puis, quelques relances, affichettes, (et peut-être l'effet "loi-immigration" ?), ce Cercle qu'on croyait en **pause s'est réveillé brusquement** !

Ce matin, entre 20 et 25 personnes sont passées un moment, 90 tracts distribués, et même si certains ne le prenaient pas, plusieurs personnes se sont spontanément arrêtées, ont écouté nos explications et nous ont remercié, encouragé. Et, phénomène nouveau, **plusieurs jeunes ont proposé de nous rejoindre** et de faire connaître notre action autour d'eux ! Même **dans une période politiquement "noire", un espoir** nous a "rafraîchi les idées"

FRANCE

LA LOI « IMMIGRATION » OU EN SOMMES-NOUS ?

CE N'EST PAS FINI !

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté mardi 19 décembre 2023 au soir le texte issu de l'accord conclu par les députés et sénateurs de la commission mixte paritaire ; l'Assemblée l'a voté avec 349 voix pour et 186 voix contre, sur 573 votant. Ce texte n'est pas la dernière étape. En effet, le **Conseil constitutionnel sera saisi du texte et pourrait censurer plusieurs dispositions**. D'abord pour des raisons de formes – les dispositions sur les mineurs non accompagnés, sur la déchéance de nationalité en cas de condamnation pour homicide (ou tentative) sur personne

dépositaire de l'autorité publique ou sur la manifestation d'une volonté pour l'obtention de la nationalité par droit du sol relèvent du cavalier législatif. Ensuite, pour des raisons de fond. Le ministre de l'Intérieur a admis ces faiblesses, mais a considéré, devant le Sénat que « *le travail du conseil constitutionnel fera son office. Mais la politique ce n'est pas être juriste avant les juristes* ». Par ailleurs, les députés ont obtenu le retrait de l'article réformant l'aide médical d'État (art. 1er HA). Mais un **nouveau projet de loi devrait voir le jour l'an prochain**, sur les bases du rapport remis par Claude Evin et Patrick Stefanini. Notons également que de **nombreuses dispositions sont très mal écrites**. Cela s'explique par les conditions d'élaboration du texte : de nombreux amendements ont été adoptés en séance au Sénat, il n'y a pas eu de lecture en séance à l'Assemblée et la CMP a fait un travail accéléré. Sur les quotas migratoires (art. 1er A), le compromis prévoit que « le Parlement détermine, pour les trois années à venir, le nombre des étrangers admis à s'installer durablement en France, pour chacune des catégories de séjour à l'exception de l'asile, compte tenu de l'intérêt national. » La rédaction ne permet pas de savoir si l'objectif sera ou non contraignant. Les principaux points sont les suivants.

Conditionnement d'aides sociales

La question d'une durée de résidence minimale en France pour que les étrangers non-européens en situation régulière puissent toucher des prestations sociales a failli faire capoter les tractations. Alors que la droite réclamait un délai de cinq ans pour ouvrir le droit à une large liste de prestations **« non contributives »**, le compromis scellé mardi est basé sur une distinction entre les étrangers selon qu'ils sont ou non **« en situation d'emploi »**.

Pour des prestations comme les **allocations familiales**, pour le droit opposable au logement ou l'allocation personnalisée d'autonomie, un délai de cinq ans est ainsi prévu pour ceux qui ne travaillent pas, mais de trente mois pour les autres.

Pour l'accès à **l'Aide personnalisée au logement** (APL), une condition de résidence est fixée à cinq ans pour ceux qui ne travaillent pas, et de seulement trois mois pour les autres. Ces nouvelles restrictions ne s'appliquent pas aux étudiants étrangers. Sont par ailleurs exclus de toutes ces mesures les réfugiés ou les titulaires d'une carte de résident.

L'Aide médicale d'Etat (AME), réservé aux sans-papiers, ne sera pas supprimé. La Première ministre l'a confirmé, mercredi matin. Le texte de loi comprend en revanche une restriction de l'accès au titre de séjour "**étranger malade**". Sauf exception, il ne pourra être accordé que s'il n'y a pas de "*traitement approprié*" dans le pays d'origine. Une prise en charge par l'Assurance maladie sera par ailleurs exclue si le demandeur a des ressources jugées suffisantes.

Des dispositions amenées à être modifiées, après la promesse faite par la Première ministre d'une réforme du dispositif début 2024.

Régularisations de sans-papiers

La majorité s'est résignée à une version plus restrictive que celle du projet de loi initial, en donnant aux **préfets un pouvoir discrétionnaire de régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers dits en tension** (bâtiment, restauration, aide à la personne...)**.** Il s'agira d'un titre de séjour d'un an, délivré au cas par cas, à condition d'avoir résidé en France pendant au moins trois ans et exercé une activité salariée durant au moins 12 mois sur les 24 derniers. Cette **« expérimentation »** ne s'appliquera que jusqu'à fin 2026. Le camp présidentiel n'a eu gain de cause que sur un point : la possibilité pour un travailleur sans-papiers de **demander ce titre de séjour sans l'aval de son employeur**.

Instauration de quotas migratoires

L'instauration de **« quotas »** fixés par le Parlement pour plafonner **« pour les trois années à venir »** le nombre d'étrangers admis sur le territoire (hors demandeurs d'asile) est **considérée comme inconstitutionnelle** par le camp présidentiel. Mais ce dernier a quand même

accepté d'intégrer cette mesure, ainsi que la tenue d'un débat annuel sur l'immigration au Parlement, avec l'espoir à peine dissimulé que le Conseil constitutionnel se charge de la retoquer.

Déchéance de nationalité et limitation du droit du sol

La déchéance de nationalité sera prononcée pour les binationaux condamnés pour homicide volontaire contre toute personne dépositaire de l'autorité publique. Concernant **le droit du sol**, elle a concédé la fin de l'automaticité de l'obtention de la nationalité française à la majorité pour les personnes nées en France de parents étrangers : il faudra désormais que l'étranger en fasse la demande entre ses 16 et 18 ans. Autre restriction obtenue par la droite : en cas de condamnation pour crimes, toute naturalisation d'une personne étrangère née en France deviendrait impossible.

Refus ou retrait d'un titre de séjour en cas de non-respect des "principes de la République"

Un étranger pourra se voir retirer ou refuser un titre de séjour s'il refuse de signer "*un contrat d'engagement au respect des principes de la République*", dans lequel il s'engage à respecter "*la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République*". Un demandeur qui refuse de signer ce contrat "*ou dont le comportement manifeste qu'il n'en respecte pas les obligations*" ne pourra obtenir aucun document de séjour.

Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

L'organisation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est aussi réformée, dans le but de traiter au plus vite les demandes d'asile qui ont été déboutés devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). La loi entérine la généralisation du juge unique - contre trois actuellement, dont un juge assesseur nommé par le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR). Ainsi, la formation collégiale ne sera saisie que "*pour les affaires complexes*". Cette mesure faisait partie des revendications d'agents de la Cour, en grève depuis novembre 2023. La mise en place d'un juge unique aura pour effet "*d'impacter la qualité des débats, des délibérés et des décisions*", et portera "*une atteinte grave au droit des requérants*", avait déploré le syndicat Sipce. La nouvelle loi déconcentre par ailleurs la CNDA en créant des chambres territoriales.

Obligation de quitter le territoire français (OQTF)

La loi valide la systématisation des OQTF pour les étrangers à qui on a refusé l'asile. Une fois que la demande d'asile d'un étranger en situation irrégulière est rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), l'autorité administrative doit prendre à son encontre une OQTF dans un délai fixe, sauf si l'administration "*envisage d'admettre l'étranger au séjour pour un autre motif*". Cette mesure est assortie d'une suspension de la prise en charge médicale pour les étrangers déboutés définitivement du droit d'asile. Les députés ont aussi légalisé les OQTF contre des catégories d'étrangers, protégés auparavant, notamment :

- Les étrangers arrivés avant l'âge de 13 ans sur le territoire national,
- Ceux ayant des liens familiaux en France (parent d'un enfant français, conjoint d'un ressortissant français, marié depuis trois ans au moins avec une personne française)
- Les malades devant être pris en charge médicalement
- Les étrangers résidant régulièrement en France depuis plus de vingt ans
- Les ressortissants de pays membres de l'Union européenne

Le texte prévoit également qu'un étranger visé par une OQTF ne peut être hébergé au sein du dispositif d'hébergement d'urgence uniquement "dans l'attente de son éloignement". Tout étranger visé par une OQTF est donc exclu du droit à l'hébergement d'urgence. C'est le cas de nombreux migrants qui passent par les camps du nord de la France, par exemple. Une exception temporaire est prévue en cas de "*situation de détresse suffisamment grave pour faire obstacle à son*

départ".

Rétablissement du délit de séjour irrégulier

Le rétablissement du **« délit de séjour irrégulier »** a été retenu. La mesure est assortie d'une peine d'amende de 3 750 euros sans emprisonnement et de trois ans d'interdiction du territoire.

Les mineurs ne pourront plus être placés en rétention

Malgré les réticences de la droite, le projet de loi l'interdiction pose l'interdiction de placer des étrangers mineurs en rétention.

Durcissement du regroupement familial

Le durcissement des conditions du regroupement familial voté par le Sénat se retrouve pour l'essentiel dans le texte final, avec notamment une durée de séjour du demandeur portée à 24 mois (contre 18 auparavant), la nécessité de ressources **« stables, régulières et suffisantes »** et de disposer d'une assurance maladie, ainsi qu'un âge minimal du conjoint de 21 ans (et plus 18). Si les autorités soupçonnent une demande de regroupement familiale frauduleuse, elles peuvent demander au maire de la commune où réside la personne demandeuse de vérifier "**sur place des conditions de logement et de ressources**", stipule la loi. L'âge minimal du conjoint a été porté à 21 ans, et non plus 18 ans. Pour prétendre à rejoindre sa famille en France, la ou les personnes concernées par le regroupement familial devront justifier d'une "*connaissance de la langue française [...] lui permettant au moins de communiquer de façon élémentaire, au moyen d'énoncés très simples visant à satisfaire des besoins concrets et d'expressions familières et quotidiennes*".

Une caution pour les étudiants étrangers

La droite a obtenu l'instauration, sauf dans certains cas particuliers, d'une caution à déposer par les étrangers demandant un titre de séjour **« étudiant »**, visant à couvrir le coût d'éventuels **« frais d'éloignement »**. Les macronistes avaient pourtant combattu cette mesure constituant à leurs yeux **« une rupture d'égalité »** entre étudiants et risquant de fragiliser les étudiants internationaux. Le montant de cette caution sera fixé en prenant compte "*des critères d'éligibilité des étudiants aux bourses*". Cette caution est restituée à l'étranger lorsqu'il quitte la France à l'expiration du titre de séjour. Elle est en revanche "*définitivement retenue lorsque l'étranger s'est soustrait à l'exécution d'une décision d'éloignement*". À savoir que le ministre de l'enseignement supérieur peut "*dispenser de l'exigence de caution*" un étudiant si "*la modicité des revenus et l'excellence de son parcours scolaire ou universitaire le justifient*".

Centres de rétention administratif

L'interdiction de placer des étrangers mineurs en rétention figure dans le compromis final. Une mesure qui va dans le sens du droit international. Ces dernières années, la France a été condamnée une dizaine de fois par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour avoir enfermer des mineurs dans les CRA.

Quotas migratoires

Des quotas migratoires ont été adoptés mardi soir, pour plafonner "*pour les trois années à venir*" le nombre d'étrangers admis sur le territoire - hors demandeurs d'asile. Considérée de prime abord comme **inconstitutionnelle** par le camp présidentiel, la mesure, comme la tenue d'un débat annuel sur l'immigration au Parlement, figure finalement dans la nouvelle loi.

https://www.dalloz-actualite.fr/flash/loi-immigration-contenu-du-texte-adopte-par-parlement
https://www.ouest-france.fr/politique/projet-de-loi-immigration-ce-que-contient-le-texte-approuve-en-commission-mixte-paritaire-bb58dfe8-9e80-11ee-9839-768f8ee105c7

QU'EN DIT-ON A CHAUD ? OU UN PEU PLUS TARD ?

Des partis de gauche aux associations, en passant par les présidents de grandes écoles privées et d'universités... Les opposants à la loi Immigration votée mardi à l'Assemblée sont nombreux. Ils dénoncent **le texte "le plus xénophobe"** et le plus "*régressif*" de ces 40 dernières années, et **s'inquiètent des conséquences sur les étrangers vivant en France**. La loi, qui prévoit notamment des quotas migratoires, la préférence nationale pour les aides sociales ou encore le rétablissement de séjour irrégulier, est la plus restrictive jamais votée en France depuis des décennies.

Elle a d'ailleurs été saluée par le Rassemblement national, qui s'est félicité d'une "*victoire idéologique*" de ses idées. Mais cette loi pourrait bien fracturer le camp présidentiel. Au sein même du parti Renaissance et du gouvernement, plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer le texte. À l'instar de plusieurs députés qui ont voté contre, ou de certains ministres qui ont mis leur démission en jeu quelques heures avant le vote. Mercredi matin, seul celui de la Santé, Aurélien Rousseau, avait démissionné du gouvernement. Sacha Houlié, le président de la commission des lois à l'Assemblée et figure de l'aile gauche de la Macronie, a jugé mercredi matin 20 décembre 2023 que ce projet était trop dur. "*Je ne suis pas d'accord avec les mesures Pasqua ou Sarkozy que j'ai combattues toute ma vie politique (...) Je pense qu'il y a parfois un caractère excessif sur ses mesures (...) Pour toutes ces raisons, je n'ai pas souhaité voter ce texte*".

Un "vote de la honte"

Les partis de gauche ont tous fait part mardi soir de leur consternation, voire de leur colère, après le vote à l'Assemblée nationale. À l'instar du groupe Les Écologistes qui déplorent un "*vote de la honte*". L'eurodéputé de la France insoumise évoque quant à elle "*la loi la plus xénophobe de notre histoire*", quand sa collègue cheffe de file des députés LFI au Parlement parle d'une "*attaque en règle aux droits fondamentaux jamais vue dans ce pays depuis au moins 50 ans*". Le patron du Parti socialiste (PS), estime que "*nous avons assisté à un basculement historique : le renoncement par le chef de l'État à tous nos principes fondateurs et la fin du barrage républicain qui lui a permis d'accéder au pouvoir*". Il demande solennellement, comme beaucoup d'autres, à Emmanuel Macron de ne pas promulguer le texte.

"Xénophobie complètement décomplexée"

Les associations sont, elles aussi, unanimement vent debout contre la loi sur l'immigration. Une cinquantaine d'organisations, dont la Ligue des droits de l'Homme et Utopia 56, ont signé un communiqué dans lequel elles fustigent un texte "*laissant le champ libre à une xénophobie complètement décomplexée*". Les ONG estiment que ce projet de loi est "*le plus régressif depuis au moins 40 ans*". Elles craignent que "*faute de titre de séjour, la vie d'un nombre croissant de personnes étrangères en France, extrêmement précarisée, sera rendue infernale*". "*Les principes d'égalité, de solidarité, d'humanité, qui fondent notre République, semblent ne plus être aujourd'hui une boussole légitime de l'action gouvernemental*". La Cimade, également signataire du communiqué inter-associatif, affirme que "*face à cette victoire idéologique pleinement revendiquée par l'extrême droite, domine le sentiment d'une terrible lucidité quant à la gravité de l'instant, quant aux craintes pour l'avenir de centaines de milliers de personnes étrangères, pour notre pays tout entier*". Amnesty international dénonce, de son côté, "*un texte dangereux, irrespectueux des droits les plus fondamentaux des personnes exilées*". Certaines associations, comme Utopia 56, disent entrer en résistance contre le texte. "*Nous ne laisserons pas faire, nous nous soulèverons et nous vaincrons. Leur haine et leurs lois ne détruiront jamais notre solidarité*". La Fédération des acteurs de la solidarité, qui regroupe 900 associations, a quant à elle annoncé mercredi qu'elle engageait "*dès maintenant les démarches nécessaires à l'examen par le Conseil constitutionnel des mesures contraires aux principes fondamentaux de solidarité et de fraternité indissociables de notre République*". Les associations se disent ainsi "*gravement préoccupées*" pour "*le respect des principes de solidarité et notamment d'inconditionnalité, la situation des personnes et les conditions de la lutte contre la pauvreté*" par des intervenants "*déjà fragilisés*".

Une loi "contraire à l'esprit des Lumières"

La loi indigne aussi dans le **milieu universitaire**. Le texte prévoit notamment des quotas pour les étudiants étrangers, et une caution à déposer par les étrangers demandant un titre de séjour "*étudiant*", visant à couvrir le coût d'éventuels "*frais d'éloignement*". Les présidents d'une vingtaine de grandes universités publiques se sont élevés contre des mesures "*contraires à l'esprit des Lumières". "Ces mesures indignes de notre pays mettent (...) gravement en danger la stratégie d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française, et nuisent à l'ambition de faire de notre pays un acteur majeur de la diplomatie scientifique et culturelle internationales*", écrivent les présidents. Les dirigeants de trois grandes écoles de commerce privées dénoncent des mesures "*qui menacent gravement notre compétitivité internationale*". "*Loin d'être des solutions*", ces mesures sont "*des entraves disproportionnées qui risquent de compromettre durablement l'avenir de l'enseignement supérieur français*", jugent-ils.

Dans la loi Immigration, votée mardi par l'Assemblée nationale, un volet qui concerne les **étudiants étrangers, indique qu'il devront désormais payer une caution**, pour prouver qu'ils ont suffisamment d'argent pour repartir dans leur pays d'origine. Les frais d'inscriptions pourraient aussi augmenter pour les étudiants hors Union européenne. Reportage à la Cité universitaire internationale pour rencontrer ces étudiants venus de loin.

"*Je suis venu ici, à Paris, pour un master spécialisé après mon diplôme d'ingénieur. Forcément, ma famille me manque, les habitudes me manquent ! Mais en même temps, il y a aussi cet aspect de découverte qui n'est pas mal. C'est une bonne expérience jusqu'à présent*." Il est Camerounais et étudie en France depuis le mois de septembre 2023. "*La vie, ici, est un peu plus chère, et tout part dans le loyer. Ce n'est pas facile au début, mais après ça va... On s'y fait. Comme j'ai dit, ça fait quatre mois que je suis là ! Je commence à prendre le rythme*". La loi Immigration, il n'en connait pas tout le contenu, mais s'étonne qu'un volet soit consacré aux étudiants internationaux : "*Je ne comprends pas cette stigmatisation. Ils viennent poursuivre une formation, pour acquérir plus de connaissances et accéder à des boulots qui ne sont peut-être pas disponibles en Afrique, parce qu'il y a certains domaines qui ne sont pas ouverts en Afrique. Et si l'étudiant veut étudier dans ce domaine et que ça n'est pas très développé dans son pays... Il n'a pas le choix, en fait.*"

L'incompréhension de la caution

Certains n'ont pas le choix. D'autres cherchent l'excellence. Comme cet étudiant indien qui après des études d'ingénieur en Inde, puis au Royaume-Uni ou encore en Suisse, a été conseillé par ses professeurs : allez en France : "*Je m'intéresse à l'intelligence artificielle, j'ai besoin d'une approche théorique par les mathématiques. Mes professeurs m'ont alors dit de venir en France, car le niveau en maths est très bon*." S'intéressant à la loi Immigration, il bloque sur le projet de caution pour les étudiants internationaux : "*J'ai l'impression qu'on parle de la caution d'un appartement pour prouver que je ne vais rien abîmer. Je ne comprends pas bien le message. Au contraire, on devrait tout faire pour que les étudiants et les jeunes qualifiés aient envie de venir. Peu importe d'où ils viennent, pour le bien de la société*."

Perte de compétences pour la France

Une loi Immigration qui n'encourage pas les étrangers à venir étudier en France, c'est aussi ce que croit le président de l'université Reims Champagne-Ardenne, et de France Université : "*Les étudiants internationaux formés en France, pour une partie d'entre eux, restent aussi travailler en France, à peu près 20%. Ils apportent donc toutes leurs compétences à l'économie de notre pays. Nous avons dans nos unités de recherche 40% de nos doctorants qui sont d'origine étrangère. Cette loi va produire des effets négatifs, puisqu'elle va faire reculer notre pays sur ces différents sujets*."

Depuis le vote du projet de loi, des dizaines d'universités, d'écoles de commerces ou d'ingénieur sont montées au créneau. Leurs responsables dénoncent des mesures qui "*nuisent à l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français*."

Trente-deux départements dirigés par la gauche ont annoncé mercredi 20 décembre 2023 qu'ils "n'appliqueront pas" le durcissement des conditions de versement aux étrangers de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), comme prévu dans la nouvelle loi Immigration, adoptée mardi à l'Assemblée nationale. L'APA est une des seules prestations sociales versée par le département. La fronde des départements contre la loi Immigration prend de l'ampleur. Alors que le **Lot** a annoncé dès mercredi 20 décembre 2023 dans la matinée qu'il refusait "*d'appliquer la préférence nationale*" sur son territoire, des dizaines d'autres départements lui ont emboité le pas. Au total, 32 départements, tous gérés par des exécutifs de gauche, ont pris la même décision. "*Nous, présidentes et présidents de départements de gauche, refusons l'application du volet concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) de cette loi inspirée par l'extrême droite, portée par un exécutif qui prétendait incarner la modération et qui n'est désormais plus que l'illustration de la compromission*", expliquent-ils dans un communiqué conjoint. La nouvelle loi instaure dans son article 19 un **délai de cinq ans pour les étrangers non européens** en situation régulière qui ne travaillent pas, et de **30 mois pour les autres**, avant **d'être éligibles à des prestations comme les allocations familiales ou l'APA,** versée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie. L'APA est une des seules prestations sociales attribuée et payée par les départements. Qualifiant le texte d'"*atteinte grave aux droits fondamentaux des personnes de nationalité étrangère*", les départements disent vouloir "*continuer à lutter contre le principe de préférence nationale par la défense d'aides sociales qui sont et doivent demeurer universelles*". À la fois **ville et département, Paris** avait annoncé peu avant son refus de pratiquer "*la préférence nationale pour (*ses*) aînés*", par la voix de sa maire Anne Hidalgo (PS).

"Bouclier républicain"

Le président **du Lot** (DVG) a proposé de "*créer une nouvelle allocation d'autonomie universelle qui donnera exactement les mêmes droits aux Lotois qui seraient exclus par cette loi*". "*Je mettrai tout en œuvre pour que le département soit un bouclier républicain face à la préférence nationale*", avait également déclaré le socialiste président du conseil départemental de **Seine-Saint-Denis**, qui compte une part importante de personnes issues de l'immigration. "*Tous les habitants de Seine-Saint-Denis méritent la solidarité et l'humanité. D'où qu'ils viennent. Nous continuerons de verser l'APA aux étrangers en situation régulière*". Le président du **département de la Gironde** (PS), également président du groupe de gauche des départements, a déclaré "*nous touchons du doigt une France qui risque de voir revenir, blanchies, les idées de Vichy*". Les versements d'APA ont représenté un montant de 6,38 milliards d'euros en 2021, selon les chiffres communiqués à l'AFP par l'association Départements de France.

"La loi s'impose à tous"

Les départements qui contourneraient la loi "*s'exposent à des annulations des tribunaux administratifs, que pourront saisir les préfets s'ils ne respectent pas la loi*", selon un professeur émérite de droit public à l'université Panthéon-Sorbonne. Le ministre de l'Economie et des Finances, a assuré jeudi 20 décembre 2023 : "*la loi s'impose à tous, surtout quand on est élu par le peuple français*". C'est "*très sympathique de mettre la main sur le cœur, de dire 'je vais m'opposer', mais il y a une démocratie (...). Il est bon que tout le monde respecte les décisions de la souveraineté populaire, en particulier les élus*".

Qu'en disent des associations ?

Pour Utopia56, « *Nous pensons aux premières personnes touchées par la loi votée hier soir par l'assemblée parlementaire ; comme par ces mots de certains responsables politiques. Ces femmes, ces hommes et ces enfants que nous rencontrons chaque jour et qui ne demandent qu'à vivre libre, trouver une place et ne pas rester seuls.*

Ce texte entérine dans la loi une politique xénophobe, violente et maltraitante menée depuis déjà des années. ***C'est une catastrophe sociale, humanitaire et humaine.***

Avec cette loi, ce sont encore plus de femmes, d'hommes et d'enfants qui vont se retrouver sur les trottoirs de nos villes, précarisés et exclus, ***laissant le champ libre à la haine et aux stigmatisations.***
Le délit de séjour irrégulier est rétabli, le droit du sol est aboli, la "préférence nationale" du Rassemblement national fait son apparition dans la loi, l'hébergement d'urgence perd son caractère inconditionnel, le droit d'asile est bafoué... Voici seulement quelques lignes parmi un torrent de mesures répressives et abjectes. Après un passage de la loi devant Conseil constitutionnel, nous ferons le décompte de la honte.
Pourtant, quand la Défenseure des droits, les syndicats majoritaires, les organisations humanitaires, des magistrats et avocats, les chercheurs, les responsables d'universités, les associations opératrices d'État, la Commission consultative des droits de l'Homme etc. disent de ne pas voter une loi, il ne faut pas la voter. Mais ce matin, il est trop tard.
Alors face à tout cela, nous ne serons pas fatalistes, nous continuerons de lutter encore plus fort pour apporter une aide d'urgence, pour faire valoir les droits, nos valeurs et pour une société solidaire et inclusive de toutes et tous. ***Leur haine et leurs lois n'auront jamais notre détermination.***
Ce matin, nous avons peu de mots, mais les bras et les jambes pour avancer. Le danger est bien là, ***mais nous le combattrons. »***

la Fédération des Acteurs de la Solidarité amplifie sa mobilisation

Après l'adoption d'une loi sans précédent sous la Ve République qui n'apporte aucun élément de maîtrise de l'accueil et de l'intégration des étrangers mais un déchainement de mesures qui vont peser lourdement sur les étrangers en précarité, les conditions d'action des professionnels et des bénévoles dans les associations ainsi que sur l'ordre public et sur la force de notre société et de notre économie, la Fédération des acteurs de la solidarité exprime sa plus vive inquiétude. La FAS engage dès maintenant les démarches nécessaires à l'examen par le Conseil constitutionnel des mesures contraires aux principes fondamentaux de solidarité et de fraternité indissociables de notre République. Gravement préoccupée pour le respect des principes de solidarité et notamment d'inconditionnalité, la situation des personnes et les conditions de la lutte contre la pauvreté par des intervenants sociaux et sanitaires déjà fragilisés, lucide sur les fragilités du pays, la FAS n'a pas ménagé ses efforts pour favoriser des évolutions conformes à l'intérêt général. Elle déplore que les calculs politiciens cyniques de tous ordres l'aient emporté au mépris de la cohésion sociale et des valeurs de notre République. Dans ce contexte, la FAS est déterminée à amplifier ses actions pour faire prévaloir les impératifs de solidarité. Elle engage sans délai une consultation des acteurs de la solidarité (personnes concernées, travailleuses et travailleurs sociaux, bénévoles, directions, partenaires) pour déterminer les modalités de la mobilisation collective et leur être pleinement utile dans la phase de résistance constructive qui s'ouvre.

Signe d'un malaise persistant dans la majorité, l'entourage de **la ministre de l'Enseignement supérieur** a fait savoir jeudi qu'elle avait présenté mercredi **sa démission** à Emmanuel Macron, en raison d'un "*désaccord profond*" sur les mesures concernant les étudiants. Mais elle **a été refusée** et la ministre restera en poste, expliquant avoir obtenu l'assurance que **ces mesures seraient révisées si elles n'étaient pas censurées par le Conseil constitutionnel**. "*Quel cirque affligeant ! Parce que le reste de la loi immigration, comme la préférence nationale et la remise en cause du droit du sol, ça passe ?*", a réagi le sénateur écologiste Yannick Jadot. Le ministre de la Santé Aurélien Rousseau a lui quitté le gouvernement de manière irrévocable, également en désaccord avec ce texte adopté mardi soir avec les voix de la droite et de l'extrême droite.

https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20231223-migration-un-sujet-tres-vaste-80-des-refugies-sont-accueilis-dans-des-pays-du-sud

Les bénévoles du collectif Sövkipeu

Comme souvent, des bénévoles sont passés ce vendredi, trois jours après l'adoption au parlement de la loi dite "immigration". Ils sont venus voir ce dont ces étrangers ont besoin, voir, simplement, comment ça va. L'un d'entre eux, fait partie depuis sept ans du collectif Sövkipeu qui accompagne et aide ceux qui vivent au sein du camp Saint-John-Perse, à Reims. La loi immigration

le dégoûte : *"Aujourd'hui se concrétise une espèce de violence et d'hypocrisie politique. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les immigrés, les* ***migrants*** *comme on les appelle, sont les* ***boucs émissaires idéaux d'une politique*** *qui, depuis longtemps, leur fait mal".* Il poursuit : *"Ce qu'ils sont en train de faire, c'est braquer l'opinion contre des boucs émissaires faciles. Ils assument désormais une* ***politique qui fait le jeu des extrêmes****, et qui va développer une grande violence à l'égard de ces personnes qui sont les plus fragiles".*

L'impact de cette loi sur le travail de bénévole et sur l'accompagnement du collectif, ne devrait rien changer : *"Nous,* ***on fait le boulot que l'Etat ne fait pas****, ici, sur le camp. C'est un accueil d'urgence. La France, signataire de la convention de Genève, devrait accueillir les demandeurs d'asile comme il se doit, mais elle ne le fait pas. Alors nous, on continuera à faire ce que l'on fait, car les humanistes, les vrais, c'est nous".* Mais le bénévole craint tout de même que les nouvelles dispositions de la loi, et notamment celle qui supprime la possibilité d'hébergement d'urgence pour les étrangers sous le coup d'une expulsion, ne viennent grossir les rangées de tentes au sein du parc. *"Il n'y a jamais eu d'afflux massif à Reims, nous ne sommes pas à Calais. Il y a simplement des personnes qui sont en détresse. Mais nous pensons qu'il va y en avoir encore plus, parce qu'elles auront moins accès à l'hébergement, parce qu'elles auront moins accès au travail, moins accès à la régularisation. Et donc on est face à* ***une machine à exclure****".*

Dans le local du **Secours catholique**, comme tous les jours, du lundi au samedi, de 8 h à 11 h, entre 90 et 150 personnes viennent trouver un peu de réconfort et nourrir leur corps. Parmi elles, 60% d'étrangers. Et entre le café et le morceau de pain, le constat est le même pour ceux qui encadrent ce temps de répit : la **suppression de l'hébergement d'urgence** pour les étrangers déboutés de leur demande de titre de séjour ne va faire que grossir les rangs de ceux qui sont accueillis ici. Actuellement, les obligations de quitter le territoire ne sont pas appliquées. Donc les gens qui bénéficiaient avant d'un hébergement d'urgence vont désormais être à la rue. Ils vont venir vers nous de plus en plus. On va avoir un vrai problème de place. Quant au fait que la loi puisse réduire le nombre d'arrivées en France, une animatrice n'y croit pas : "*Je ne vois pas en quoi cela peut faire diminuer le fait que les gens viennent. Il y aura toujours des passeurs pour les faire venir. C'est contre eux qu'il faut lutter plutôt que de sanctionner les personnes qui paient très cher pour venir et qui espèrent juste avoir une vie meilleure".* Dans les salles à l'étage, des personnes étrangères s'installent : le cours de français va bientôt commencer. Là aussi, la loi immigration se fait plus exigeante. Les étrangers qui demandent une première carte de séjour pluriannuelle devront avoir une connaissance minimale de la langue française de niveau A2. Un niveau attendu plus élevé qu'aujourd'hui. *"Je me pose la question de la faisabilité de ce qu'impose la loi. Le fait que les personnes doivent apprendre le français, c'est plus qu'une nécessité, c'est pour cela qu'on met des cours de français en place. Sauf qu'à un moment donné, on va avoir beaucoup plus de demande que d'offre, et ça va être très compliqué. Il y a aussi toutes les personnes qui sont analphabètes à l'origine. Donc leur demander d'avoir un niveau A2, c'est plutôt irréalisable".* Mais là encore, les bénévoles continueront leur travail, les associations, leur sacerdoce. Faire du mieux qu'ils peuvent avec ces nouvelles règles.

Des règles qui, pourtant, sont susceptibles de porter atteinte aux droits fondamentaux des étrangers. Pour un maître de conférences en droit public à l'université de Reims et militant de la Cimade depuis 2009 : *"Cette loi est catastrophique pour les personnes étrangères. Elle porte des atteintes graves aux droits fondamentaux mais véhicule aussi une image problématique des migrants en* ***renforçant l'amalgame étranger / délinquant****. Et en cela, c'est une loi qui renforce* ***la xénophobie et le racisme".*** Ce spécialiste du droit des étrangers ne pense pas non plus que la saisie du Conseil constitutionnel par Emmanuel Macron le 20 décembre dernier adoucira les dispositions sécuritaires de la loi. *"Il y a une série de dispositions qui peuvent être entendues comme étant contraires à la constitution,* explique-t-il, *et notamment celle qui concernent les quotas* - tous les trois ans, le Parlement devra décider du nombre d'étrangers, par catégorie, admis à s'installer en France, hors asile -. *Malgré tout, on a beaucoup évoqué le durcissement du texte par son passage au Sénat, notamment sous l'influence de la droite et de l'extrême droite, mais le projet initialement porté par*

le gouvernement était déjà très attentatoire aux droits fondamentaux". Et notamment en ce qui concerne le placement en rétention des personnes étrangères. Depuis 1981, il est en effet possible d'enfermer les personnes étrangères dans un centre de rétention administrative pour organiser leur expulsion, une fois qu'une obligation de quitter le territoire a été prononcée. La nouvelle loi assouplit cette règle. *"Il y a un nouveau motif de placement en centre de rétention, qui est la « menace à l'ordre public » sans qu'il y ait nécessairement de perspective d'expulsion. Ce qui veut dire qu'une personne étrangère qui menacerait l'ordre public – avec une interprétation laissée à l'administration - pourrait être placée en centre de rétention sans qu'on organise son expulsion, la durée maximale étant de 90 jours".* Une **petite peine de prison, mais qui n'est pas prononcée dans le cadre d'une procédure pénale**. Là, il y a un vrai danger, puisque cette loi se fait au mépris des valeurs qui fondent une société démocratique, libérale, et basée sur l'état de droit. Or, l'état de droit s'est construit sur la lutte contre l'enfermement arbitraire. Et dans ce cas, on est, précisément, sur un enfermement arbitraire de personnes étrangères, validé par le législateur. Enfin la loi supprime un certain nombre de protections, comme le fait que des parents d'enfants français, des personnes qui sont présentes sur le territoire depuis plus de 10 ans ou encore des étrangers gravement malades, puissent désormais être expulsés du territoire, alors qu'ils en étaient avant protégés. *"Cette loi, c'est le point de bascule d'un pouvoir qui voit* ***dans les libertés un obstacle plus qu'un objectif****,* conclut-il, *et en ceci, c'est vrai sujet d'inquiétude".*

https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims/une-grande-violence-a-l-egard-des-plus-fragiles-les-associations-d-aide-aux-migrants-face-a-la-loi-immigration-2895263.html

Plus de 150 organisations, dont la LDH, appellent à une mobilisation citoyenne pour dénoncer la loi qui remet en cause des principes républicains fondamentaux

Le 19 décembre 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté à la majorité le projet de loi immigration. Cette adoption va dans le sens d'une remise en question sans précédent des valeurs républicaines. Instauration de quotas migratoires, conditionnement d'aides sociales à cinq ans de séjour régulier, conditionnalité de l'aide publique au développement, durcissement des conditions d'accès à la nationalité, mise en place d'une caution pour les étudiants étrangers sont autant de lignes rouges qui sont franchies. Ironie du sort, le texte va jusqu'à conditionner l'obtention d'un titre de séjour au respect des principes républicains à l'heure où nous nous nous en éloignons.

Au-delà de s'en prendre drastiquement au droit des étrangers, cette loi vient compliquer encore davantage le travail mené par les salariés et les bénévoles de nombreuses associations et structures de l'économie sociale et solidaire qui interviennent en aide aux plus démunis. Ainsi, la loi prévoit des restrictions à l'hébergement d'urgence pour les personnes qui sont visées par une obligation de quitter le territoire, entravant plus encore la tâche pour les structures qui luttent contre la précarité. Ce n'est pas aux associations de cautionner la préférence nationale !

Les acteurs de terrain ont toujours été force de proposition pour renforcer l'intégration des immigrés, enjeu majeur pour une société à réconcilier et rendu plus difficile par la loi votée. Au lieu de se saisir de leur expertise pour apporter des solutions concrètes et utiles, les parlementaires ont fait le choix de céder aux sirènes d'une extrême droite – qui se gargarise aujourd'hui d'une «victoire idéologique» – quitte à remettre en cause des principes républicains fondamentaux.

L'immigration irrigue et enrichit la France

La situation n'est plus soutenable. Là où nous devrions combattre la xénophobie et le populisme, là où nous devrions donner à voir que l'immigration irrigue et enrichit la France, là où nous devrions chercher à réconcilier les Françaises et les Français, cette loi n'ajoute que de la division. Elle s'inscrit dans un contexte global où chaque jour nous tirons la sonnette d'alarme sur le déclin de nos libertés et sur le renoncement à nos principes fondamentaux.

Plus que jamais, il devient urgent de réinvestir le politique et d'opposer des solutions

concrètes aux discours réactionnaires. Les associations offrent cette possibilité de traduire en actes des valeurs politiques mais elles ne sont pas seules. Partout autour de nous, il existe des espaces où se mobiliser. Alors, soyons intransigeants et surtout, ne nous résignons pas à perdre la bataille culturelle.

Le drame de cette loi est qu'elle continue à ajouter de la division et de l'autoritarisme là où nous devrions travailler au rassemblement et à la consolidation de notre démocratie. Ayons le courage d'opposer à la restriction des libertés, un véritable sursaut citoyen. Ayons le courage que la majorité des parlementaires n'a pas eu en ce 19 décembre.

https://www.ldh-france.org/24-decembre-2024-tribune-collective-loi-immigration-ayons-le-courage-dopposer-a-la-restriction-des-libertes-un-veritable-sursaut-citoyen-publiee-dans-liberation/

Maires et président·es de Villes et Territoires français accueillants : la préférence nationale n'est pas notre République !

Nous, maires et président·es de Villes et Territoires français accueillants, membres ou non de l'ANVITA, **sommes sous le choc suite au vote de la loi immigration du 19 décembre 2023. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté cette loi de la honte qui institue un recul sans précédent des droits des personnes étrangères dans nos territoires**. Cette loi traduit directement l'idéologie de l'extrême-droite. Elle instaure la préférence nationale, précarisant encore davantage les personnes étrangères. Vu l'actualité tragique des personnes à la rue, nous dénonçons avec force la fin de l'inconditionnalité d'accès à l'hébergement d'urgence. Elle rétablit le délit de séjour irrégulier, stigmatisant les personnes venues chercher refuge en France. Cette loi totalement opposée à nos valeurs, serait, de l'aveu même de la Première Ministre, en partie anticonstitutionnelle. Nous sommes atterrés qu'un tel texte ait pu être voté en toute conscience, en s'alignant sur les thèses xénophobes de l'extrême-droite. Parce que ce texte pilonne les fondements de notre République, nous, élu·es de Villes et de Territoires accueillants, n'appliquerons pas la préférence nationale dans nos collectivités. **Nous continuerons à défendre les valeurs humanistes fièrement gravées dans le marbre de notre Constitution et de nos édifices publics : liberté, égalité, fraternité.**

https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/communique-la-preference-nationale-nest-pas-notre-republique

La loi immigration signe la fin du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence

mardi 26 décembre 2023

En France, le droit à un hébergement d'urgence est (était) inconditionnel. C'est-à-dire, que peu importe vos revenus, votre genre ou votre situation administrative, vous aviez le droit d'avoir un toit pour la nuit (article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles). La France ne respecte plus ce droit depuis longtemps, ce que dénonce régulièrement notre association. Les gouvernements successifs **ont réussi à faire croire à la "saturation"** et le Conseil d'État se plie gentiment, mais ça, c'est un autre sujet. Cette semaine, la loi immigration est venue **mettre fin à l'inconditionnalité de ce droit.** Les personnes sous Obligation de quitter le territoire français (OQTF) ne pourront plus accéder à un hébergement d'urgence. La France **décide donc d'imposer la rue à des dizaines de milliers de personnes supplémentaires.** À cette réalité s'ajoute le vote de la **délivrance automatique d'OQTF pour les personnes qui se seraient vues refuser le droit d'asile**, soit près de 100 000 personnes par an, originaires d'Afghanistan, Bangladesh, Soudan, République Démocratique du Congo, Palestine, etc. Le fait est qu'une grande majorité de ces personnes resteront sur le territoire français pour y vivre, y travailler et soutenir leur famille restée derrière. Parmi ces personnes déboutées du droit d'asile, **ce sont plusieurs milliers de femmes, souvent seules, avec enfants.** La France veut persuader les personnes de quitter le territoire en leur imposant la rue. Ça ne marchera pas. Cette violence aura pour **seul impact d'accroitre la précarité et l'exclusion,** continuant inlassablement de nourrir les discours populistes et démagogues. À la situation de rue s'associent le froid, la faim, la soif, la solitude, la peur, la maladie, les violences

physiques, psychologiques et sexuelles. Exclure de l'hébergement d'urgence et abandonner volontairement des milliers de femmes, hommes et enfants à la rue est **à la fois stupide, abject et dangereux.** Cette loi impactera également le travail et l'engagement de dizaines de milliers de bénévoles et associations. Il faudra collecter et distribuer toujours plus de repas, de couvertures, de tentes, de vêtements, etc. Être simplement présent. Si vous pensez au tant entendu *« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».* on parle ici de protéger des personnes à la rue, pas de nuitées au Ritz avec option spa et diner aux chandelles. La France en a largement les moyens et la capacité. **Il faut réellement le vouloir et l'organiser, c'est tout.** Tout cela n'est qu'un aspect d'une loi fondamentalement immorale et destructrice du bien commun. Nous appelons donc chacun et chacune à se mobiliser contre la promulgation de cette loi, à **désobéir et résister.**

https://utopia56.org/la-loi-immigration-signe-la-fin-du-droit-inconditionnel-a-lhebergement-durgence/

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel a été saisi par trois parties concernant la loi immigration, adoptée le 19 décembre 2023 par le Parlement, indique l'institution sur son site, ce mardi 26 décembre 2023.

Le président de la République, Emmanuel Macron, a saisi le Conseil Constitutionnel, le 21 décembre 2023, selon le document diffusé par le Conseil constitutionnel. *« Les 26 articles du projet de loi initial ont été complétés de 60 articles supplémentaires, correspondant principalement aux dispositions que les parlementaires ont souhaité introduire dans le texte. Eu égard à l'ampleur de l'évolution du texte […] je souhaite […] que les dispositions de la loi ne puissent être mises en œuvre qu'après que le Conseil constitutionnel aura vérifié qu'elles respectent les droits et libertés que la Constitution garantit* **»,** écrit Emmanuel Macron dans ce courrier.

Trois mesures visées en particulier

La présidente de l'Assemblée nationale, a également saisi le Conseil constitutionnel avec un courrier daté du 21 décembre 2023. *« Trois mesures, qui font partie de celles que le Sénat a ajoutées au projet initial, me semblent, plus particulièrement, mériter votre examen* **»,** écrit-elle, avant de les énumérer : l'article 1er, qui **« prévoit la tenue d'un débat annuel au Parlement »** et **« permet aux assemblées de déterminer le nombre d'étrangers admis à s'installer durablement en France »** ; l'article 3, qui **« allonge la durée de séjour régulier en France à partir de laquelle l'étranger peut demander à bénéficier du droit au regroupement familial »** ; et **« surtout »** l'article 19, qui **« instaure une condition de résidence de 5 ans ou d'affiliation au titre d'une activité professionnelle de 30 mois pour le versement de certaines prestations non contributives ».**

Enfin, le Conseil constitutionnel rapporte une saisie le 22 décembre 2023 de **« plus de soixante députés »,** représentés par la présidente des députés Insoumis, le président des députés Gauche démocrate et républicaine, la présidente des députés écologistes et le président des députés socialistes.

https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/loi-immigration-le-conseil-constitutionnel-saisi-par-lexecutif-et-des-deputes-de-gauche-a17ed9da-a419-11ee-9c1f-9c2fef22f9fa

VERITES ET CONTRE-VERITES SUR L'IMMIGRATION

Pour ceux qui sont prêts à prendre le temps voulu, durant ces périodes de Fêtes, il est intéressant de relire la présentation (déjà signalé dans un précédente lettre)de François Heran, titulaire de la chaire Migrations et Sociétés au Collège de France, et Président de l'Institut Convergences Migrations. : **Immigration projet de loi Darmanin, Vérités, Contrevérités**.

https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/10/31/projet-loi-darmanin-verites-et-contreverites/

QUELLES SONT LES PRESTATIONS SOCIALES AUXQUELLES ONT DROIT LES ETRANGERS ?

Quelle sont les prestations sociales auxquelles ont droit les étrangers, régulièrement accusés de venir en France pour profiter des aides ? De prime abord, il est à souligner que les seuls les étrangers en situation régulière sont éligibles. Mais les conditions pourront varier une fois que la loi « immigration » sera revue par le conseil constitutionnel et que les lois prévues pour 2024 seront votées.

1/ Les minimas sociaux

Les minimas sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité. Ils sont versés sans contrepartie de cotisation (contrairement au chômage par exemple). Le revenu du solidarité active (RSA) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) entrent dans cette catégorie.

Le RSA est une aide financière, d'environ 600 euros par mois, pour les personnes de plus de 25 ans sans emploi, sans allocations chômage ou avec de faibles ressources. Les règles pour en bénéficier ne sont pas les mêmes qu'on soit étranger ou européen. Les Européens doivent être présents en France depuis trois mois, quand les ressortissants d'autres pays doivent être en possession depuis au moins cinq ans d'un titre de séjour permettant de travailler en France. Les réfugiés, en revanche, y ont droit dès l'obtention de leur statut de protection.

L'ASPA est une aide financière pour les personnes âgées d'au moins 65 ans avec une faible retraite. Pour la percevoir, les étrangers non européens doivent détenir un titre de séjour les autorisant à travailler en France depuis au moins 10 ans. Là encore, les réfugiés peuvent en bénéficier immédiatement.

2/ Les allocations familiales

Les étrangers en situation régulière en France peuvent prétendre aux allocations familiales, destinées aux parents qui ont au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge.

Dans le projet de loi Immigration, actuellement discuté, les sénateurs veulent imposer aux étrangers en situation régulière de justifier de cinq ans de résidence pour en France bénéficier d'allocations familiales.

3/ L'aide personnalisé au logement (APL)

L'aide personnalisé au logement (APL) est destinée aux locataires aux faibles revenus et qui ont du mal à payer leur loyer. Contrairement à certaines prestations sociales et familiales, les APL peuvent être versées sous conditions de ressources à tous les résidents en France, qu'ils soient français ou étrangers en situation régulière, qu'ils travaillent ou non, sans délai de carence.

4/ Les aides pour l'accès à la santé

Toute personne qui travaille et réside en France "*de manière stable et régulière*" est éligible à la Protection universelle maladie (Puma). Elle assure la prise en charge de ses frais de santé. Si la personne travaille, elle peut immédiatement être affiliée à l'Assurance maladie. Le cas échéant, elle doit résider en France depuis trois mois, sauf s'il s'agit d'une personne réfugiée qui y a droit dès l'obtention de leur titre de séjour.

5/ Une aide spécifique pour les demandeurs d'asile

Une aide spécifique est accessible aux personnes qui demandent une protection dans le pays : l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Elle est versée sous condition de ressource et selon la composition familiale (environ 200 euros par mois pour un adulte).

6/ Des aides pour les étrangers en situation irrégulière ?

Les étrangers sans papiers ne peuvent pas être affiliés à l'Assurance maladie, mais à un système spécifique. Ils peuvent bénéficier de l'Aide médicale d'État (Ame), à condition d'être présents en France depuis trois mois et de ne pas dépasser certains plafonds de ressources. Elle permet une prise en charge à 100% des frais médicaux et hospitaliers, dans la limite des tarifs de la sécurité sociale. Les sans-papiers, ne souscrivant pas à une mutuelle, doivent ainsi payer le reste à charge de leurs poches.

Les personnes en situation irrégulière en France n'ont droit à aucune prestation sociale.

MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNES

. **Les juges administratifs** de Lyon ont **suspendu provisoirement mercredi 20 décembre 2023 la décision prise par le département de l'Ain d'arrêter pendant trois mois la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés, à compter du 1er décembre 2023**. Le Département indique "*prendre acte de la décision du tribunal administratif de Lyon*". Pour l'un des trois avocats des associations d'aide aux migrants (dont le Gisti, InfoMie et la Ligue des droits de l'Homme) qui avaient porté l'affaire devant la justice, la décision est un juste retour des choses. "*Nous avons eu un juge qui a considéré qu'il y avait urgence à loger des jeunes laissés sans solutions, en situation de détresse*". "***Le juge a considéré que mettre à l'abri des mineurs isolés relevait du service public, et qu'on ne peut pas suspendre la mission de ce service public***".

L'Ain

Début décembre 2023, le conseil départemental de l'Ain avait annoncé la suspension "*pour une période d'au moins trois mois*" de la prise en charge des nouveaux mineurs étrangers non accompagnés (MNA), faute de "*capacités d'accueil et d'encadrement*". "*Le dispositif explose*", se justifiait alors le département, situé non loin de la frontière italienne. L'Ain a fait part de son désarroi dans un communiqué publié jeudi 30 novembre. En cause : le maintien de jeunes majeurs dans le dispositif faute de places ailleurs (dans les structures de droit commun), les réorientations depuis les autres départements, et les arrivées directes, c'est-à-dire les jeunes qui se présentent d'eux-mêmes. "*Malgré l'ouverture de plus de 150 places d'hébergement en 2023, le Département ne dispose plus de solutions, ni temporaires, ni pérennes*" pour les nouveaux jeunes migrants, soulignait le communiqué, le territoire étant "*confronté depuis des mois à une augmentation massive d'arrivées*" et à la "*difficulté croissante*" pour ses partenaires "*de recruter des encadrants éducatifs formés*" dans les structures de prise en charge.

Le Territoire de Belfort

En septembre, le conseil départemental du Territoire de Belfort avait adopté à l'unanimité la même motion que celle de l'Ain pour "*limiter la prise en charge directe*" des mineurs étrangers isolés. Cette fois-ci, la justice est allée dans leur sens. "*Le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas de 'caractère d'urgence'",* précise encore l'avocat qui a annoncé *"contester cette décision*" tombée le 13 décembre. Le juge des référés a conclu, en effet, qu'à Belfort, "*la condition d'urgence n'était pas satisfaite dès lors que la motion contestée ne préjudiciait pas de manière grave et immédiate aux intérêts défendus par les associations requérantes*." Avant l'été, plusieurs autres départements, également confrontés à un afflux de mineurs isolés étrangers notamment, avaient déjà alerté sur une situation "*intenable*".

Dans le Pas-de-Calais, la situation est devenue très difficile, selon les associations. L'errance des mineurs isolés dans le département s'aggrave "*de semaine en semaine*", alertaient Médecins du Monde, Utopia56, Ecpat, le Secours Catholique et la Cimade dans une lettre commune diffusée jeudi 26 octobre 2023. Leurs équipes "*constatent avec inquiétude depuis le mois de juillet 2023 une hausse importante des refus de prise en charge dans le dispositif d'accueil provisoire d'urgence*". En cause, toujours : le manque de places.

Paris

À Paris aussi, le sort des mineurs isolés alarme les associations d'aide aux migrants. Environ 400 jeunes avaient dormi dans un parc de Belleville, dans le nord de la capitale, pendant plusieurs mois, avant d'être pris en charge. Faute de places dans les structures adéquates, ils ont été orientés vers des hébergements pour adultes, dans des Centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES).

De nombreux autres mineurs vivent aussi à la rue, hors des radars de l'État et des ONG. Pour tous ces jeunes non pris en charge, le risque de sombrer dans la pauvreté, la délinquance, et dans les filets des réseaux d'exploitation, est important, soulignait en 2022, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives.

En septembre 2023, l'association des Midis du Mie, spécialisée dans l'aide aux mineurs à Paris, avait annoncé qu'elle arrêtait ses activités de distributions de nourriture. L'association s'est dite dépassée par le nombre de jeunes sans hébergement dans les rues de la capitale et assure n'avoir reçu aucune aide de la Ville et de la préfecture.

CALAIS

Que s'y passe-t-il ? Impossible de les rater à la gare de Calais. En cette fraîche matinée du mois de décembre, des dizaines de migrants reviennent de Boulogne-sur-Mer et des alentours. Certains sont enroulés dans des couvertures de survie dorées, d'autres portent des affaires encore mouillées, signes qu'ils ont échoué dans leur tentative de traversée de la Manche. Profitant d'une rare fenêtre météo favorable en plein mois de décembre, près de 300 migrants ont rejoint vendredi et samedi les plages de Sangatte, Wissant ou encore Wimereux, entre Calais et Boulogne-sur-Mer, pour tenter d'atteindre le Royaume-Uni, destination de leur périlleux exil.

Difficile de savoir si certains ont réussi leur tentative, mais une chose est sûre : la Manche est toujours aussi dangereuse. Selon la préfecture du Nord, deux migrants sont morts à la suite de naufrages, les neuvième et dixième victimes de l'année. "*On a reçu 12 appels de détresse en 24 heures, dont huit à Grande-Synthe et cinq à Calais, c'est assez énorme*", souffle le coordinateur de l'antenne calaisienne d'Utopia 56. Sur le parvis de la gare, deux de ses collègues discutent avec les migrants de retour des dunes, s'aidant de leur téléphone pour traduire en arabe, pachto ou farsi. Deux mineurs isolés – 16 et 17 ans -, syriens originaires de Damas, engagent la conversation. Dans la nuit, ils ont tenté de grimper dans l'un des canots pneumatiques qui s'élançaient vers le Royaume-Uni, mais rien ne s'est passé comme prévu. "*On a nagé avec des palmes jusqu'à un bateau pendant deux kilomètres*", mais le chauffeur a démarré sans eux. Ils repartent errer dans la ville. Impossible de dire où ils dormiront ce soir. Le seul dispositif dédié est le foyer pour mineurs de Saint-Omer, situé à 40 kilomètres, un bâtiment largement sous-dimensionné avec 50 places d'accueil pour plusieurs centaines de mineurs non accompagnés (MNA) présents à Calais. En 2021, 3 300 MNA avaient été orientés vers le dispositif de mise à l'abri du Calaisis.

Dans les dunes de Wimereux, pas de migrants sur la plage ce samedi après-midi. La fenêtre météo s'est refermée, la mer et le vent ont forci et la traversée serait bien trop périlleuse. Mais en patrouillant dans les dunes qui serpentent le long de la plage, on retrouve les stigmates des tentatives de la veille. Ici, plusieurs gilets de sauvetage orange abandonnés dans le sable ; là, une doudoune kaki ensevelie ; plus loin, un grand emballage en carton qui devait contenir le canot pneumatique. Depuis quelques mois, pour échapper à l'intervention terrestre des forces de l'ordre, les passeurs utilisent la technique des "taxis-boats" : ils mettent à l'eau les bateaux depuis les berges de fleuves en amont, puis remontent la côte pour réaliser l'embarquement. Mais le procédé le plus fréquent consiste à enterrer le colis dans le sable et à le déterrer au dernier moment. Il suffit alors de gonfler le canot à la pompe et d'y ajouter un moteur, souvent sous-dimensionné, avant de prendre la mer.

"Les migrant attendent parfois jusqu'à 48 heures cachés dans les dunes avant d'avoir le top départ des *passeurs*". Vendredi, les bénévoles d'Utopia 56 ont été appelés pour prendre en charge

un groupe d'une cinquantaine de migrants qui espérait prendre la mer. Parmi eux se trouvaient des bébés de moins de trois mois. "*Les policiers sont persuadés qu'on est en contact avec les passeurs, mais en réalité, c'est assez rare qu'on tombe sur une tentative de traversée. La plupart du temps, c'est du hasard*". Les deux mondes se croisent, mais ne se côtoient pas.

D'après les données du ministère britannique de l'Intérieur, **292 migrants** ont été détectés dans sept embarcations vendredi 15 décembre 2023, et **55 le lendemain** dans un seul canot. Depuis le début de l'année, environ 29 000 personnes ont rejoint le Royaume-Uni à bord d'embarcations pneumatiques, contre plus de 45 000 en 2022.

Depuis quelques mois, les traversées se font de plus en plus au sud de Calais, pour tenter de tromper la vigilance des policiers. **À Dannes, à 40 km de Calais**, le maire ouvre de temps en temps sa salle des fêtes lorsqu'un groupe de migrants échoue dans sa tentative et qu'il n'y a plus de bus pour remonter vers le nord. Mais l'édile regrette le manque de coopération avec l'État : "*En tant qu'élu, si je n'ouvre pas de salle et qu'un migrant fait un arrêt cardiaque, j'engage ma responsabilité, et si j'ouvre une salle et qu'il y a un problème, c'est pareil.*" Il y a trois semaines, il a accueilli 35 migrants, dont deux femmes, pour une nuit : "*L'un d'eux présentait une blessure par couteau au niveau du cou. Je n'ai jamais eu de problème, mais ça va arriver un jour*."

Pour endiguer le phénomène des "small boats", le ministre de l'Intérieur a considérablement renforcé les effectifs des forces de l'ordre dans le secteur. En visite à Calais vendredi pour défendre son projet de loi immigration, le ministre a annoncé la construction d'un **nouveau commissariat de police ainsi que d'un cantonnement de CRS de 7 700 m²**. Ce dernier permettra de loger, d'ici 2026, les **220 policiers** qui s'entassent depuis maintenant huit ans dans deux "bed and breakfast" de Coquelles, faute de mieux. L'opération, estimée à 26 millions d'euros, est destinée à faire des économies sur le logement des forces de l'ordre dans le secteur. À l'origine destiné au tourisme, le B&B Hotel Terminal Cité de l'Europe, situé dans une grande zone commerciale, a pris des airs de commissariat géant avec ses dizaines de fourgons de CRS garés sur le parking. Non loin de là, on trouve le centre de rétention administrative (CRA), entouré de barbelés, et, juste à côté, un escape game subtilement nommé "Prison Island". Ici, les CRS tournent toutes les deux à trois semaines, pour éviter d'épuiser les effectifs. "*Je trouve que c'est un peu plus tendu en ce moment*. Hier, ce CRS était à Sangatte lorsque des échauffourées ont éclaté entre des migrants qui tentaient de prendre la mer et les forces de l'ordre qui avaient rappliqué en vitesse. D'après les bénévoles d'Utopia 56, celles-ci utilisent de plus en plus des **grenades lacrymogènes** ou **LBD** pour dissuader les migrants, des armes traditionnellement destinées au maintien de l'ordre en milieu urbain. Plusieurs associations rapportent également que les policiers n'hésitent plus à **crever les canots pneumatiques** en mer, même s'ils ne sont plus censés intervenir une fois les embarcations dans l'eau. Parfois, certains **migrants frustrés d'être repoussés s'en prennent physiquement à eux.** Le ministère de l'Intérieur a comptabilisé 166 oppositions violentes et 31 membres des forces de l'ordre blessés dans le cadre de ces opérations en 2023.

Ces tentatives de traversée maritime restent très couteuses pour les migrants. Les **passeurs** n'hésitent pas à demander **plusieurs milliers d'euros pour les familles avec enfants**. Trop cher pour beaucoup d'entre eux, notamment les Soudanais qui souhaitent eux aussi rejoindre le Royaume-Uni. Malgré la **militarisation du port de Calais**, eux privilégient les semi-remorques qui s'apprêtent à prendre l'Eurotunnel ou le ferry vers l'Angleterre. Un Soudanais de 33 ans, est à Calais depuis neuf mois. Il dit **avoir essayé plus de 50 fois de monter dans un camion, sans succès.** "*On tente quand les camions sont à l'arrêt, sur le parking du Lidl, par exemple*". La méthode n'en est pas moins dangereuse. Le 17 novembre, deux migrants sont morts percutés par un camion alors qu'ils marchaient sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A16, près de Calais.

En attendant, il vivote sans argent dans la ville. Depuis le démantèlement de la "jungle" de Calais en 2016, une dizaine de campements informels, répartis par communautés (Érythréens, Soudanais, Afghans, etc.), ont essaimé dans la ville, aux alentours de la zone d'activité du Beau-Marais. On estime qu'il y aurait entre **1 500 et 2 000 migrants dans Calais** et ses alentours. **Toutes**

les 48 heures, les forces de l'ordre procèdent à des démantèlements. C'est la doctrine dite du "*zéro point de fixation*". Pour les migrants, le quotidien est ainsi rythmé par les expulsions : les tentes sont confisquées ou lacérées, leurs affaires personnelles jetées à la poubelle. Même l'eau est devenue une denrée rare, ce qui génère son lot de tensions. Début septembre, une rixe impliquant une centaine de migrants a fait deux blessés à Peuplingues. "Les conditions n'ont jamais été aussi compliquées à Calais, **c'était presque mieux avant quand il y avait la 'jungle'"**, estime Utopia 56.

La préfecture propose bien des mises à l'abri temporaires, mais la majorité des migrants refusent de monter dans les cars, afin de rester sur le littoral. D'ailleurs, la plupart d'entre eux ne peuvent pas demander l'asile en France en raison du règlement Dublin qui impose d'effectuer cette procédure dans le premier pays de l'UE traversé (Chypre, Malte, l'Italie,…). Il a déjà été "dubliné" à Malte, où ses empreintes digitales ont été prises, mais il est quand même revenu à Calais. Dans ces conditions, difficile de le dissuader de traverser les 40 derniers kilomètres qui le séparent de son but final, et ce malgré le durcissement de la politique migratoire britannique. **Cela fait dix ans qu'il a quitté le Soudan**. Son frère, lui, est déjà au Royaume-Uni, où il aurait obtenu ses papiers d'identité.

Depuis plusieurs mois, les conditions de vie des migrants dans le nord se détériorent. *"Il y a tous les jours de nouveaux arrivants. Les associations sont débordées, on ne s'en sort pas. Et avec le froid qui arrive depuis cette semaine, c'est encore plus compliqué*", signale l'association Utopia 56 à Grande-Synthe. Fin octobre 2023, une décision de la Communauté urbaine de Dunkerque agit sur cet ancien boulanger de 62 ans comme un électrochoc : la dernière borne incendie, à proximité du camp de Loon plage, est détruite. Les migrants, qui vivent à côté, n'ont donc plus accès à l'eau. Il arpente chaque jour, "*même le week-end*", les campements depuis deux ans. Et selon lui, le quotidien des exilés ne cessent de se dégrader. "*Lorsque vous distribuez 200 couvertures alors qu'il y a 400 personnes en face de vous, ce n'est pas évident. C'est douloureux de voir des gens repartir sans rien*». Ce bénévole pour l'association Salam entame le **22 novembre 2023 une grève de la faim** pour dénoncer les conditions de vie des migrants dans les camps du nord de la France. "*J'avais prévenu que s'ils enlevaient la dernière borne incendie, je débuterais une grève de la faim. J'ai tenu parole*". Il réclame **l'accès à l'eau dans les campements** mais aussi la **fin de la "maltraitance" et du "harcèlement" des autorités envers les exilés**. Aujourd'hui, en **grève depuis 28 jours,** : "*Je suis en dénutrition sévère mais je vais bien*". Le bénévole est suivi par un ami médecin : "*S'il estime que mon corps ne peut plus le supporter, j'arrêterais. Faire une grève de la faim, c'est forcément prendre des risques*". À travers son geste, ce "*simple bénévole*" entend dénoncer le "***harcèlement***" et la ***"maltraitance***" des autorités envers les migrants qui vivent le long du littoral nord, en attendant de parvenir à rejoindre le Royaume-Uni. Il réclame des **mises à l'abri pérennes, et non de simple évacuation sans proposition de relogement**. À Calais, les camps de migrants sont régulièrement évacués, mais les exilés ne se voient pas systématiquement proposé un hébergement, même en plein hiver. "***Les campements ne devraient pas être démolis en période de trêve hivernale***". Il plaide pour **l'ouverture de structures d'accueil**, sur le même modèle que la maison Sésame. Géré par des associations, le lieu héberge des familles et des personnes vulnérables "*bloqués à la frontière franco-britannique*". Il souhaite aussi "*une vraie discussion*" entre les autorités et les associations pour améliorer le quotidien des exilés. "*Je ne me mêle pas de politique, je veux simplement que la lumière s'éclaire sur le littoral pour que les gens voient les horreurs qui s'y commettent".*

CHERBOURG

Des drones vont désormais survoler le port de Cherbourg afin de détecter les intrusions de migrants qui tentent de traverser la Manche vers le Royaume-Uni ou l'Irlande. Le préfet de la Manche vient de donner son feu vert, jeudi 21 décembre 2023, à "*la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras aéroportées avec fonction thermique*". Le survol de **drones** est autorisé pour les trois prochains mois, a minima. Deux agents de la police aux frontières (PAF), spécifiquement formés, auront la charge de contrôler ces drones et d'appuyer leurs collègues dans "*des interventions rapides, de jour comme de nuit*", avec l'objectif de "*lutter contre*

le franchissement irrégulier des frontières". Dans son arrêté du 18 décembre 2023, le préfet avance deux motifs. D'un côté, les dommages matériels, comme la "*découpe des grilles et barbelés*" ou encore les "*bris des scellés de sécurité sur les portes, entailles des bâches de remorques, destructions de cargaisons*" nécessaires aux personnes pour se cacher dans les poids lourds. Ces tentatives s'accompagnent aussi parfois de "*violences physiques entre migrants et chauffeurs routiers*", souligne l'arrêté. Ensuite, les risques que prennent les exilés pour eux-mêmes. "*Chutes et blessures graves, risque d'être happé par les essieux des camions, risque de tomber à la mer lorsqu'ils progressent par des passages ou lieux dangereux, difficiles d'accès*", justifie l'arrêté.

Les associations locales, solidaires des personnes exilées, épinglent de leur côté la militarisation progressive de la zone portuaire. L'association Itinérance dénonce "*un mur scandaleux érigé en pleine ville*". Il s'agit **d'une nouvelle clôture** en construction, de quatre mètres de haut, délimitant **sur trois kilomètres et demi** la zone d'accès restreint du port. Elle vient doubler une clôture déjà existante, de près de 3 mètres de haut. Cette nouvelle clôture doit être achevée pour le mois de mars 2024. Ces travaux sont financés à hauteur de 3,2 millions d'euros par les britanniques, dans le cadre de l'accord entre la France et le Royaume-Uni sur la gestion de la frontière. Le préfet de la Manche reconnaît surtout le **manque d'efficacité du dispositif actuel** pour stopper les candidats à l'exil. Jusqu'ici, ce dispositif était basé sur le déploiement de patrouilles policières, d'agents de sécurité et de caméras de vidéosurveillance. Au vu de l'amplitude de la zone, de la mobilité des personnes et de la diversité des endroits où se cacher - autant dans la végétation que dans le parking -, les moyens jusqu'ici mis en œuvre "*montrent leurs limites*". La préfecture décompte **183 interpellations** entre le 1er janvier et le 29 novembre 2023, pour cause **d'intrusion dans le port.** Elle craint que le phénomène soit "*amené à s'aggraver d'ici l'automne 2024 avec l'arrivée, par le biais du ferroutage, de convois de remorques en provenance du Sud-Ouest de la France*". Ce projet de ferroutage vise la circulation, à partir de l'été 2024, d'un train par jour de Bayonne à Cherbourg. Celui-ci permettra de remorquer des poids lourds supplémentaires jusqu'au terminal portuaire. Lundi 18 décembre 2023, au moment du passage de la loi immigration en commission mixte paritaire, **près de 80 citoyens s'étaient réunis à Cherbourg en solidarité avec les personnes exilées**, pour lesquelles les traversées de la Manche sont particulièrement meurtrières.

FONTAINE-LES-DIJON

Finiront-ils l'hiver à la rue ? L'avenir des 40 demandeurs d'asile, parmi lesquels des mineurs, qui occupent le squat de Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or) s'obscurcit. Le 19 décembre dernier, le préfet les a avertis qu'ils devront quitter les locaux qu'ils occupent le 3 janvier 2024. "*Cette notification est la confirmation de la procédure engagée il y a plusieurs semaines, tenant compte d'un premier jugement du tribunal administratif*", précise la préfecture. Pour rappel, la procédure d'expulsion avait été lancée fin octobre, puis suspendue à la suite d'un recours déposé devant le tribunal administratif par un collectif de soutien aux exilés. Lundi 25 décembre 2023, certains demandeurs d'asile font part de leur inquiétude. "*La mairie veut nous expulser, mais nous leur demandons : on va partir où ?*" "*On a essayé d'appeler le 115 pour qu'ils nous hébergent, mais il n'y a pas de place pour le moment. Ici, tout le monde n'est pas en bonne forme. On ne sait pas comment on va faire.*" "*On n'a nulle part où aller. On ne gêne personne ici*". "*On n'a aucun problème avec les projets de la mairie. On aimerait simplement rester ici jusqu'à ce qu'ils commencent leurs travaux, et ensuite on s'en va. Il nous faut juste un peu de temps.*" Le maire (LR) de Fontaine-lès-Dijon n'a pas répondu à nos sollicitations. À noter qu'il avait déposé plainte le 31 octobre 2023 avec l'EPFL (établissement public foncier local) de Côte-d'Or, propriétaire du site. L'EPFL a pour projet de construire des logements sociaux à la place des bâtiments existants.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/les-demandeurs-d-asile-du-squat-de-fontaine-les-dijon-devront-bel-et-bien-quitter-les-lieux-le-3-janvier-2896085.html

GRENOBLE

Hasard du calendrier, la journée internationale des migrants coïncidait cette année avec le début de l'examen du projet de loi immigration en Commission mixte paritaire (CMP), lundi soir

18 décembre 2023. Pour l'occasion, **plusieurs centaines de personnes ont manifesté**. Ils demandaient la régularisation des migrants sans papiers mais surtout le retrait du controversé projet de loi immigration. Parmi eux, des migrants, les premiers concernés. Il est d'origine congolaise et réside en France depuis 8 ans, il s'occupe de ses cinq enfants au quotidien**.** Il craint que le projet de loi ne l'empêche de travailler et donc de ne pas pouvoir rester en France. *"Avec ce texte, on mélange tout et n'importe quoi"*, s'énerve-t-il. *"Nous, on est là pour être intégrés. Je suis ingénieur technicien et dans mon activité, il n'y a pas beaucoup de monde. Donc moi, j'ai envie de bosser pour essayer de nourrir mes enfants et contribuer à l'économie de la France".* Lui, comme **quelques dizaines d'autres migrants présents** au pied de l'église Saint-Louis, ont pu bénéficier du soutien d'associations venues en nombre. Parmi elles, la Cimade de Grenoble. *"Aujourd'hui, nous sommes un fort pourcentage de personnes à demander le retrait de la loi". "En rien elle ne répondra à des questions sécuritaires par rapport aux Français. Elle sera simplement là pour pourrir la vie des personnes qui sont des forces pour notre société".*

https://www.francebleu.fr/infos/societe/grenoble-plusieurs-centaines-de-personnes-ont-manifeste-pour-demander-le-retrait-de-la-loi-immigration-3334941

GRENOBLE

Pour eux, c'est une grosse bouffée d'oxygène. Une centaine de mineurs isolés, tous originaires d'Afrique, ont pu profiter d'un repas de Noël dans les locaux de la délégation de l'Isère du Secours catholique à Grenoble (Isère), lundi 25 décembre 2023. **C'est la première fois que l'association qui agit contre la pauvreté et l'exclusion en France** organise un tel événement pour eux dans la commune. Les mineurs isolés sont des migrants arrivés en France **sans leur famille et sans papiers** conformes. Ils ne sont donc reconnus, ni comme des personnes majeures, ni comme des personnes mineures. Dans l'attente de passer devant un juge des enfants (entre six et huit mois de délai) pour savoir si le Département peut les prendre en charge, les mineurs isolés sont aidés notamment par le Secours catholique. L'association peut par exemple les aider à trouver un logement, car à leur arrivée sur le territoire français, les mineurs isolés **n'ont pas d'endroit pour vivre.** Pour l'un le repas de Noël, qui comprend un plat typiquement africain, fait de sauce d'arachide, de poulet et de riz, est une parenthèse dans son quotidien. *"Je suis tout le temps, dans les rues, dans les forêts. Ce n'est pas du tout facile"*, raconte-t-il. ***"Ça faisait longtemps que je ne m'étais pas régalé comme ça.*** *Je n'ai jamais participé à une telle fête et je prie Dieu que ça continue".* Un autre arrivé en France par la Méditerranée il y a un an, est du même avis. "*Nous en Afrique, on n'a pas la chance de fêter Noël. Là, c'est notre premier Noël en France ! Vraiment, on a trop hâte de passer au buffet"*, se réjouit-il, tout en soulignant le caractère convivial de l'évènement. ***"C'est un moment qui nous permet d'échanger sur notre parcours, d'échanger nos idées et ça, ça n'a pas de prix"****.* Aujourd'hui, grâce en partie à l'aide su Secours catholique, il étudie en CAP hôtellerie à Voreppe (Isère), et il a trouvé un logement. De son côté une membre de l'association, est ravie de voir les personnes qu'elle accompagne au quotidien être heureuses. D'autant plus qu'elle et les autres bénévoles ont tout fait pour que les mineurs isolés se sentent à l'aise. *"Je pense que ça va leur faire plaisir"*, affirme-t-elle. "*En plus, on a cuisiné des spécialités de chez eux, donc ça va leur faire du bien* ***parce que la cuisine française, parfois, c'est pas trop à leur goût !*** *C'est aussi bien pour eux de pouvoir discuter et de jouer à des jeux de société ensemble. Pour les mineurs qui sont hébergés et pour ceux à la rue, le Secours catholique est un endroit de réconfort".* Après le repas, d'autres festivités étaient prévues comme de la danse.

https://www.francebleu.fr/infos/societe/grenoble-le-secours-catholique-de-l-isere-a-reuni-une-centaine-de-mineurs-isoles-pour-un-repas-de-noel-7065220

GUYANE

Le projet de loi immigration, adopté définitivement mardi, suscite l'inquiétude en Guyane, où près des deux tiers de la population ne sont pas nés sur le territoire français. Dans le quartier cosmopolite de Sablance à Macouria, les habitants, Surinamiens, Haïtiens, Brésiliens et Guyanais, craignent que la loi ne les fragilise dans leur quotidien. À l'université de Cayenne, les **étudiant**

étrangers, qui représentent près d'un tiers des inscrits, sont également inquiets par la création d'une caution **prévue** dans la loi.

https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/outre-mer/20231222-guyane-loi-immigration-suscite-inquietude

HERICOURT

Un restaurant d'Héricourt **épinglé pour travail illégal**. Le Planet Wok, est fermé administrativement pour un mois. Fermeture liée à **l'emploi d'étrangers en situation irrégulière**, effective depuis le 19 novembre 2023, mais dont la préfecture nous a informé ce mardi. *"L'emploi d'étrangers non autorisés à travailler est reconnu comme du travail illégal et est considéré comme une infraction au Code du travail"*. En cause : **un contrôle effectué** le 15 novembre 2023. La police aux frontières de Montbéliard a constaté que sur les 9 employés, 5 étaient **des Bangladais en situation irrégulière**. Deux employés non autorisés à travailler, munis de faux titres, avaient déjà été contrôlés dans le même restaurant mi-juin. L'établissement avait ouvert fin octobre 2022.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/travail-illegal-le-planet-wok-d-hericourt-ferme-un-mois-3554424

LA REUNION

La Région Réunion et plusieurs communes de l'île ont protesté contre l'adoption de la loi immigration en mettant le **drapeau français en berne**. La présidente de la Région, a qualifié cette loi de "***jour funeste pour la République***". Elle estime que ce texte, issu du Front National, heurte ce qui fonde la société réunionnaise.

https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/outre-mer/20231222-guyane-loi-immigration-suscite-inquietude

LAVAL

Près de 130 manifestants se sont rassemblés en début de soirée lundi 18 décembre 2023, devant la mairie de Laval, pour dire **non au projet de loi immigration.** La manifestation lavalloise était organisée par des syndicats et la Ligue des Droits de l'Homme. Suppression de l'Aide Médicale d'État, suppression des allocations pour les étrangers restant moins de trois ans sur le sol français, les manifestants ont dénoncé *"des attaques à la dignité humaine qui mettent de l'huile sur le feu (...) Nous ne voulons pas vivre dans une société raciste*".

https://www.francebleu.fr/infos/politique/a-laval-130-manifestants-denoncent-le-projet-de-loi-immigration-de-gerald-darmanin-9062966

LE HAVRE

Peu après 17 h, mardi 26 décembre 2023, six réfugiés de nationalité iranienne ont appelé une association en urgence. Bloqués dans un camion au Havre, ils peinaient à respirer. Cette association a alors appelé les policiers, qui ont réussi à contacter l'un des migrants coincés dans la remorque. Grâce à cet appel, ils sont parvenus à géolocaliser le véhicule et se sont rendus sur place. À l'aide d'une scie, les policiers, accompagnés de la sûreté portuaire du Havre et des pompiers, ont découpé une paroi et libéré les migrants. Ces derniers souhaitaient se rendre en Grande-Bretagne. Ils ont été pris en charge par la police aux frontières.

https://www.ouest-france.fr/normandie/le-havre-76600/au-havre-six-migrants-coinces-dans-une-remorque-de-camion-ont-ete-secourus-0869892a-a4b9-11ee-9c1f-9c2fef22f9fa

LYON

L'archevêque de Lyon, a pris lancer un appel à l'aide à destination des collectivités, dimanche 24 décembre 2023. Depuis le 8 décembre dernier, un groupe de jeunes migrants, qui revendiquent le statut de mineur isolé, a trouvé refuge au sein de l'église du Saint-Sacrement dans le 3e arrondissement de Lyon. « *Nous faisons pression et* ***nous demandons aux responsables politiques qu'ils s'accordent entre eux pour trouver des solutions,*** *car il y a encore des jeunes qui dorment dehors, dans des conditions difficiles* ». Les migrants occupent le square Sainte-Marie-Perrin la journée, où a été installé un campement en avril, avant d'être logés le soir dans l'église. Parmi les migrants logés dans l'église, nombreux sont ceux à être en recours juridique après s'être vus refuser le statut de mineur isolé par les services de la Métropole. La minorité de ces jeunes est au cœur des

discussions. Une nouvelle réunion doit se tenir cette semaine entre les principaux acteurs de ce dossier pour tenter de trouver une solution de relogement. La préfecture du Rhône, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sont concernées. Environ 330 personnes auraient déjà dormi dans le campement installé dans le square depuis avril dernier.

https://www.ouest-france.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon-69000/lappel-a-laide-de-larcheveque-de-lyon-pour-des-migrants-accueillis-dans-une-eglise-789b7ce6-a4d0-11ee-9099-053e290c3a7d

NANTES

Les magistrats administratifs étaient appelés à faire grève lundi 18 décembre 2023, à l'appel de deux syndicats, le Syndicat de la juridiction administrative (SJA) et l'Union syndicale des magistrats administratifs (USMA). Ils étaient une dizaine rassemblés à la mi-journée devant le tribunal. **Nantes est le 2e tribunal administratif de France** et 60% de l'activité de la juridiction (soit environ 12.6000 dossiers) concerne le contentieux des étrangers. C'est ici notamment que sont traités, au niveau national, les refus de visas et de naturalisations. L'inquiétude de ces juges administratifs concerne d'abord la **tenue des audiences**, pour les étrangers retenus **en centre de rétention**. À l'avenir, elles pourront être délocalisées hors du tribunal : *"Le tribunal administratif est un lieu neutre. Demain, ce que le projet prévoit, c'est qu'il n'y aura plus, pour certains dossiers, d'audiences au tribunal administratif mais dans des salles dédiées à côté du centre de rétention. Et moi, ça me choque de me dire que je vais juger dans les locaux de la personne qui a pris la mesure. En termes de message envoyé au public, c'est une absence de démonstration de justice indépendante ou de justice impartiale"*. Les audiences pourront aussi avoir lieu **par visio**, un dispositif qui ne satisfait pas davantage les magistrats en grève : *"Les visio audiences, c'est du matériel qui ne va pas nécessairement fonctionner et qui ne va régler aucun problème. On va avoir un interprète qui va être à un endroit, un avocat qui sera à un autre et le juge qui ne sera pas en face des parties"*. *"L'importance de l'audience, c'est de pouvoir dialoguer avec les parties. Ces débats directs nous permettent de mieux décider sur l'avenir d'une personne. Or, je ne vois pas dans ces conditions comment rendre un service de qualité"*. Le texte est *"une occasion ratée pour permettre une simplification du contentieux des étrangers"*. *"Actuellement, on a six procédures, chacune a ses propres délais, ses propres règles et on a un enchevêtrement entre elles donc la tâche est lourde"*. Enfin, les syndicats s'opposent à la nomination d'un juge unique à la **Cour nationale du droit d'asile**. Trois y siègent actuellement. *"Ce sont des dossiers extrêmement complexes, avec des enjeux humains difficiles à appréhender et des situations géopolitiques dans des pays très compliqués. Cette collégialité permet à chacun d'exprimer son avis et d'avoir une justice de meilleure qualité"*.

https://www.francebleu.fr/infos/politique/a-nantes-les-juges-administratifs-s-inquietent-du-projet-de-loi-immigration-6826312

NICE

"*Nous ne lâcherons rien et continuerons de nous opposer à l'occupation sans droit, ni titre des abords de l'église du Vœu*" a déclaré le maire de Nice. Il explique que la ville va reprendre la procédure en s'appuyant sur de nouveaux éléments de constats établis par la police municipale. Il veut mettre en avant le risque sanitaire et parle de : "*déplorables conditions sanitaires sur la zone du campement, ayant des conséquences directes sur la salubrité et l'hygiène publiques*". Le tribunal administratif de Nice avait débouté la mairie en juillet 2023. Le juge des référés avait alors estimé que : "*les risques allégués pour la salubrité publique et la sécurité publique n'étaient pas établis",* et que les conditions pour une mesure d'expulsion en urgence n'étaient pas réunies. Le conseil d'État, plus haute juridiction administrative française, avait à son tour rejeté le pourvoi de la ville le 22 décembre 2023. La ville met encore en avant d'autres arguments, évoquant "*le problème des infiltrations dans la crypte de l'église représente un risque d'effondrement des sols et menacent l'ensemble des occupants et des riverains*". Le tribunal administratif avait déjà estimé en juin 2023 que les travaux que la ville de Nice envisage de réaliser pour renforcer les fondations de l'église ne justifient pas, eux non plus, une mesure d'expulsion en urgence.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/la-ville-de-nice-se-dit-

determinee-a-expulser-le-campement-de-l-eglise-du-v-u-2896808.html

ORLY

Alicia, **13 ans,** est arrivée à l'aéroport d'Orly le 4 décembre 2023. Elle est depuis ce jour **privée de liberté dans la zone d'attent**e de l'aéroport. Le 12 décembre 2023, la CEDH a suspendu, via une mesure provisoire, le réacheminement d'Alicia. L'éloignement n'étant pas possible, elle aurait dû être libérée instamment par la police aux frontières. Ce n'est pas le cas ! **Alicia est aujourd'hui toujours enfermée dans la zone d'attente d'Orly** dans les conditions suivantes : présence policière constante, grillage, caméras de surveillance, absence de séparation entre les majeurs et les mineurs, réveil à 4h du matin, pas ou peu d'occupations… L'enfermement en zone d'attente, quelle que soit sa durée, constitue un traumatisme pour un enfant. Il a de graves conséquences sur leur santé physique et psychique. C'est la raison pour laquelle le Comité des droits de l'Enfant des Nations unies a demandé à la France en juin 2023 de mettre fin à l'enfermement des enfants. **Alicia doit être** libérée et prise en charge sur le territoire français sans délai.

http://www.anafe.org/spip.php?article703

PARIS

L'Etat ne s'est pas fixé l'objectif "zéro SDF" à la rue en prévision des Jeux olympiques de Paris, a indiqué jeudi 21 décembre 2023 la préfecture de la région d'Ile-de-France (Prif), qui assure vouloir débloquer des "*places supplémentaires*" d'hébergement d'urgence pour les personnes à la rue. Les autorités sont accusées depuis plusieurs mois par le tissu associatif de mener un "nettoyage social" de la région parisienne, pour faire place nette avant les JO-2024 (26 juillet-11 août) en vidant les rues franciliennes de ses populations les plus précaires : les migrants dans les campements informels du nord de Paris, foyers de travailleurs, sans-abri, travailleuses du sexe… Au mois de novembre 2023 plus de 70 organisations avaient publié une lettre ouverte destinée au Comité d'organisation des JO pour dénoncer ce "nettoyage social" destiné, selon elles, à cacher les migrants aux futurs touristes. "*On sait très bien que pendant les JO, les caméras du monde entier seront tournées vers Paris. Pendant cette période, les autorités veulent donc cacher les sans-abris, les migrants, les mendiants, les usagers de drogue… qui vivent dans la capitale*". "*Il faut laisser les rues 'propres', et le gouvernement prépare déjà le terrain*". Des accusations dont se défendent les autorités. "*Ça n'a pas de sens, le nettoyage social*", a rétorqué la Prif, en charge des questions d'hébergement d'urgence. "*On ne s'est pas fixé comme objectif zéro SDF dans Paris au mois d'août 2024*", ce qui n'est "*ni le souhait ni l'ambition de la ville de Paris et de l'Etat*" et serait "*contraire à la dignité des personnes*", a souligné la préfecture. "*En revanche, être en mesure de proposer des places qualitatives à des personnes qui sont à la rue à Paris et les maintenir dans l'hébergement d'urgence, faire un travail social de fond, ça on s'y emploie et on va essayer de faire mieux pendant la période JO. Mais ce ne sera pas du coercitif*".

Plusieurs associations et ONG multiplient ces dernières semaines les interpellations et les actions coup-de-poing pour dénoncer **l'éviction de plus de 4 000 personnes de foyers de travailleurs migrants ainsi que le transfert d'exilés vers des centres d'accueil en province**. D'importants squats ont également été démantelés. "*C'est par exemple le cas de celui d'Unibéton, qui était le plus grand d'Ile-de-France. Il a été fermé pour laisser place au futur village olympique"*. Ce squat a été évacué en avril 2023 par les forces de l'ordre. Environ 400 personnes, principalement originaires du Tchad et du Soudan, ont été expulsées du lieu, occupé depuis 2020. Le problème de l'hébergement d'urgence en Île-de-France n'est pas nouveau. En plus de sa politique sociale à Paris et dans la région, l'État français essaie aussi depuis plusieurs années de désengorger la capitale en ouvrant des places en province. Avec 100 000 places dans la région dont 55 000 en hôtel social, le dispositif est au bord de la rupture. Depuis la fin de la crise sanitaire et le retour des touristes à l'été 2022, beaucoup d'hôtels franciliens ont décidé de se retirer du dispositif d'hébergement d'urgence : 5 200 nuitées ont ainsi été perdues pour la seule année 2022, selon le Samu Social. Pour éviter l'implosion, le ministère a mis en place début avril **un plan de transfert des sans-abris vers la province** qui doit permettre d'ouvrir 3 600 places (hors Île-de-France, Hauts-de-France et Corse).

Actuellement, 450 personnes bénéficieraient de ce dispositif dans six régions : Bretagne, Grand-Est, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté. "*Ce dispositif s'adresse principalement aux hommes et aux femmes isolées, migrants ou pas*", avait détaillé en avril le cabinet du ministère du Logement.

Loi immigration : La maire de Paris, s'est refusée vendredi 22 décembre 2023, à « *faire le tri* » entre familles et enfants accueillis dans les lieux d'hébergement d'urgence, comme l'y obligerait, selon elle, la nouvelle loi immigration. Anne Hidalgo a annoncé saisir le Conseil constitutionnel avec d'autres collectivités. **« Nous sommes heurtés que l'on vienne, par la loi, nous demander de faire le tri. Faire le tri entre les enfants qui pourront dormir ici et ceux qui dormiront dehors »**, a-t-elle déclaré lors d'une visite des locaux du lycée professionnel Suzanne-Valadon (XVIII^{e} arrondissement). La loi sur l'immigration prévoit que toute personne sous obligation de quitter le territoire français (OQTF) ne peut être hébergée dans un dispositif d'hébergement d'urgence que dans l'attente de son éloignement. Laissé vacant par la Région, le lycée, dont les murs appartiennent à la Ville, a été transformé en lieu d'hébergement d'urgence sous l'impulsion du collectif de parents d'élèves « *Une école, un toit* » et d'Emmaüs Solidarité. Il doit accueillir 120 personnes. « Nous allons faire une **contribution ouverte au Conseil constitutionnel […] avec d'autres collectivités pour faire invalider les dispositions (de la loi votée) contraires à la Constitution »**, a indiqué la maire. La Ville de Paris, qui est également un département, s'est associée mercredi 21 décembre 2023 à la **fronde d'une trentaine de départements** dirigés par la gauche qui refusent d'appliquer une disposition du texte, relevant, selon eux, de la **« préférence nationale »** pour verser l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa). La loi conditionne le versement aux étrangers hors Union européenne de cette aide, destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, à cinq ans de résidence en France ou deux ans et demi d'activité professionnelle. « Ça veut dire quoi ? Que 2 000 personnes à Paris, du fait du choix de la préférence nationale, n'auraient plus le droit aux toilettes, aux douches ? », a interrogé Anne Hidalgo. « On va voir ce que dit le Conseil constitutionnel […] Nous ne sommes pas dans l'illégalité […] Nous allons combattre sur le terrain du droit mais aussi imaginer des dispositifs **»,** a-t-elle ajouté, sans autre précision. La Ville de Paris ne rehaussera pas non plus ses tarifs de cantine ou de transports pour les étrangers non-européens du fait de la loi, a-t-elle poursuivi. « Nous allons continuer à **accueillir de manière inconditionnelle »**, a précisé pour sa part le directeur général d'Emmaüs Solidarité, « très inquiet » du nombre d'enfants à la rue, « 2 800 en France, un record ». La droite parisienne n'a pas tardé à réagir aux propos de la maire. « Qui peut, avant même la lecture et l'examen de cette loi par le Conseil constitutionnel**, la juger anticonstitutionnelle et refuser de l'appliquer ? »**, s'est étonnée, la présidente de la Fédération LR de la capitale. Elle a jugé **«** irresponsable **»** le principe d'**«** accueil inconditionnel **»** défendu par la maire de Paris, « alors que nos capacités d'accueil sont saturées et nos marges de manœuvre inexistantes du fait de la dette abyssale de la Ville ».

https://www.ouest-france.fr/politique/anne-hidalgo/loi-immigration-anne-hidalgo-refuse-de-faire-le-tri-dans-les-lieux-dhebergement-durgence-5daa516e-a0ca-11ee-adb1-d9afec7817b9

PAU

Une soixantaine de personnes se sont rassemblées devant la Préfecture à Pau lundi 18 décembre 2023 au soir contre le projet de loi sur l'immigration. Le MRAP64, CCFD-terre Solidaire, Solidarité exil, la Ligue des Droits de l'Homme PAU 64, la Cimade avaient lancé un **appel au rassemblement pour réclamer le retrait du projet de loi.** Le texte qualifié de "*répressif et de discriminatoire*" par ces organisations. La responsable de la Ligue des Droits de l'homme à Pau, regrette les manœuvres politiques et les conséquences liées au fait qu'Emmanuel Macron n'ait pas de majorité : "*Il est bien obligé de composer avec la droite et l'extrême-droite pour tenter absolument - au mépris de toutes les règles de droit, de tous les principes et de tous les gens de conviction - de passer un texte ignoble. **Tout est fait pour empêcher les gens d'avoir un titre de séjour**, pour empêcher les régularisations. Il n'y a rien de bon dans ce texte*." En Nouvelle-Aquitaine, **des**

magistrats des tribunaux administratifs se sont également mis en grève contre ce projet de loi. Selon deux syndicats de magistrats, le texte comprend "*plusieurs dispositions qui impactent négativement les principes essentiels de la justice administrative*". Ils s'opposent à la généralisation des audiences délocalisées ou des visio-audiences pour les étrangers retenus en centre de rétention administrative ou en zone d'attente. "*C'est la qualité de tout le service public de la justice administrative qui est en péril*", estiment l'USMA (Union syndicale des magistrats administratifs) et le SJA (Syndicat de la juridiction administrative).

https://www.francebleu.fr/infos/societe/environ-60-personnes-reunies-a-pau-pour-la-journee-internationale-des-migrants-6232248

PERIGUEUX

Amnesty International salue "*une belle victoire en justice*". Le juge des référés du Tribunal administratif de Bordeaux **a condamné** ce lundi 18 décembre 2023 **la préfecture de la Dordogne** à **trouver dans les 24 heures un hébergement d'urgence à une femme migrante à la rue avec ses deux enfants.** Selon l'antenne périgourdine de l'ONG, cette mère originaire de République Démocratique du Congo se trouvait sans logement depuis le 27 novembre 2023 avec ses deux enfants âgés de 6 ans et de 15 mois, la plus jeune atteinte d'une maladie rare et héréditaire nécessitant un suivi à l'hôpital. *"La préfecture n'a donné aucun motif de son refus"*, s'étonne l'avocat, *"y compris lors de l'audience."* Cet avocat, qui traite régulièrement des affaires de migrants et de droit d'asile, dit totaliser à ce jour, avec son associé, 200 familles hébergées après des recours devant la justice. *"Il fait -3,- 4° en ce moment, on ne peut pas laisser un enfant de 15 mois dans la rue"* s'insurge le responsable juridique d'Amnesty International à Périgueux, *humainement, c'est de la barbarie ! Je ne comprends pas que dans un pays démocratique, un état comme la France, un fonctionnaire de ce niveau-là ne réagisse pas pour essayer de protéger les enfants. Les migrants ont aussi des droits, ce sont des êtres humains, et c'est très logique qu'il soit sanctionné par la justice".* Il reproche à la préfecture de ne jamais répondre quand l'ONG la saisit. *"La préfecture est notre interlocuteur privilégié*, explique-t-il, *et nous lui écrivons régulièrement. Nous avons toujours un silence total, la préfecture ne répond jamais, quelle que soit la situation".* Dans un communiqué, la préfecture de la Dordogne dit *"prendre acte de la décision du juge des référés, et qu'un hébergement d'urgence leur a été proposé ce jour via le 115*". Elle rappelle également que *"madame L. avait vu sa demande d'asile déboutée en 2022, et qu'elle avait été accueillie dans un centre d'hébergement jusqu'au 27 novembre. La structure avait mis fin à l'hébergement après de nombreux manquements au règlement intérieur et plusieurs avertissements pour des faits d'agressivité envers d'autres familles résidant dans la structure d'hébergement d'urgence."*

https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-prefecture-de-la-dordogne-condamnee-pour-ne-pas-avoir-voulu-heberger-une-migrante-et-ses-deux-enfants-9178554

PERIGUEUX

"*Noël est une fête, alors il faut le fêter.*" Les yeux pleins de larmes, une grand-mère ukrainienne emmène sa petite fille de six ans sur le marché de Noël de Périgueux pour la deuxième année consécutive. Voilà bientôt **deux ans** que cette famille de Netichyn (Ukraine) est arrivée chez nous : "*lorsque la guerre a commencé le 24 février2022, c'était très effrayant, surtout, pour les enfants. Le 4 mars, nous nous sommes réunis et sommes allés en Pologne. De Pologne, nous sommes allés en Allemagne. De l'Allemagne à la France, nous étions sur la route pendant cinq jours*". Comme l'impose la loi ukrainienne, **seules les femmes et les enfants ont pu quitter le pays** au début de la guerre. Son mari et son gendre sont restés au pays. Les deux travaillent et ne sont pas au combat, mais ils peuvent être mobilisés à tout moment. Elle, , sa fille et sa petite-fille logent à Périgueux. Leurs échanges se résument à des discussions en visioconférence. Virtuellement, la petite famille va passer Noël ensemble. "*Ce sont deux hommes, mais ils vont cuisiner et nous allons fêter Noël ensemble*", raconte la grand-mère. Sa petite-fille, qui a parfaitement appris à parler français depuis son arrivée en Dordogne a demandé un journal intime au père Noël. Un petit carnet qu'elle voudrait pouvoir fermer avec un cadenas. Du haut de ses six ans, elle pense tous les jours à la guerre : "*c'est triste de passer*

Noël sans mon père et mon grand-père et des gens meurent en Ukraine". Pour la famille, la seule possibilité d'envoyer des colis vers l'Ukraine serait d'en glisser dans la soute d'un autocar.

https://www.francebleu.fr/infos/international/guerre-en-ukraine-cette-famille-de-refugiees-s-apprete-a-passer-son-deuxieme-noel-a-perigueux-2505696

SAINT LO

Deux albanaises vivent dans les locaux du square du 1er mai, avec leurs maris et leurs enfants, l'une depuis août 2023, la seconde depuis juin : "*Ici, pas de chauffage, pas de douche, pas d'électricité*". Il n'y a en effet **plus d'électricité *"depuis le mois d'octobre"*** dans ces anciens bureaux, qui appartiennent à la municipalité de Saint-Lô et qui ont été fermés à cause de leur vétusté. Et pourtant, ces familles ont peur de quitter ce squat, peur d'être "*mise à la rue au bout de trois jours*", peur de devoir déscolariser leurs enfants - ils sont neuf à être inscrits dans les écoles primaires et collèges de Saint-Lô. Une proposition est pourtant sur la table, transmise par la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités, explique le collectif saint-lois d'aide aux migrants : **un hébergement en hôtel à Cherbourg** - faute de place dans le centre-Manche - pour une durée assez longue afin que les enfants puissent continuer à suivre leur scolarité dans les écoles de Cherbourg. Malgré les discours rassurants, les migrants du squat craignent que ce soit une solution de court-terme. La démarche "*passe par le numéro d'urgence, le 115 donc ces familles craignent qu'au bout de trois jours, on leur dise de déménager. Mais là, du côté du CCAS et de la DDTES, il y a un engagement pour que ce soit "un peu pérenne"*, détaille une femme du collectif saint-lois d'aide aux migrants. *On espère que samedi, ou mardi au plus tard, les gens vont accepter d'aller à Cherbourg. C'est une solution inespérée. Car aujourd'hui, ils ne vivent pas dans des conditions dignes*." Des membres du collectif ont donc prévu de rencontrer ces familles samedi 23 décembre 2023, pour les accompagner dans les démarches.

https://www.francebleu.fr/infos/societe/une-solution-d-hebergement-a-cherbourg-pour-les-migrants-du-squat-de-saint-

VALENCE

"La table de Cana" possède désormais une antenne valentinoise. Ce réseau de **traiteurs solidaires** livre des prestations de cocktails ou plateaux-repas aux entreprises et forment en parallèle des personnes éloignées de l'emploi aux métiers de bouche. L'idée, in fine , est de les aider à trouver un contrat dans l'univers de la restauration. Une femme est arrivée depuis la Guinée, récemment sera bientôt une cheffe de cuisine professionnelle: *"après ma formation, peut-être que je vais ouvrir mon restaurant avec des spécialités africaines et européennes ici ou chez moi dans mon pays." L*a Table de Cana prévoit de **former une dizaine de personnes en insertion par an.** Ce sont principalement des migrants, des femmes qui se retrouvent seules avec le besoin de travailler et des jeunes au parcours accidenté. Tous sont pris en charge par la cheffe formatrice : *"on va faire de la cuisine comme dans un restaurant, apprendre la préparation de recettes, de sauces ou encore de pâtisseries".* Plateaux-repas, cocktails...les occasions ne manqueront pas de travailler pour de vrai pour ces apprentis chefs cuisiniers mais cela ne durera qu'un temps. *"Ils resteront 14-15 mois en moyenne et l'idée est de les aider à trouver un emploi chez un autre traiteur ou chez un restaurateur*", rappelle le responsable de la Table de Cana à Valence. Cela ne devrait pas être trop compliqué au vu de la pénurie de main d'œuvre dans le secteur.

https://www.francebleu.fr/infos/societe/valence-la-table-de-cana-forme-des-personnes-en-insertion-professionnelle-aux-metiers-de-la-restauration-1749372

VAUCLUSE

Expliquant faire face à *"une poussée importante"* du nombre de personnes se présentant à ce service, le **conseil départemental du Vaucluse, a choisi de ne plus traiter aucun dossier de nouveaux arrivants** depuis le 17 novembre 2023 (lettre 71). *"Notre capacité d'hébergement est à saturation"*, fait valoir le Département, qui explique accueillir actuellement 135 mineurs isolés, soit plus que les 90 prévus règlementairement dans son engagement avec l'Etat. Depuis 2013, dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance, les départements ont la responsabilité de l'accueil, l'évaluation, l'hébergement et la prise en charge des mineurs étrangers isolés, entre autres en termes

d'accès à l'éducation. *"Le dispositif n'est pas plus saturé maintenant qu'il y a trois mois",* dénonce la référente de la commission juridique du collectif Rosmerta, qui vient en aide aux migrants. *"Il y avait plus de prises en charge en 2018 ou 2019 qu'en 2023"*, ajoute-t-elle, chiffres du Département à l'appui (235 mineurs sur l'année 2018, 271 en 2019, 228 en 2023). Le collectif Rosmerta a déposé pour le moment cinq procédures en référé contre le Département devant le tribunal administratif de Nîmes, obtenant gain de cause pour deux migrants, la justice ordonnant au conseil départemental de les prendre en charge. *"En plein hiver, les jeunes sont à la rue"*, s'alarme-t-elle, qui est récemment venue en aide à *"une fille de 16 ans à Avignon, qui dormait depuis trois nuits dehors, près de la gare"*. Le conseil départemental explique toutefois ne pas compter rouvrir l'accueil, faute selon lui de *"moyens humains et financiers"* pour prendre en charge les mineurs isolés. Il renvoie la balle au gouvernement: *"La politique migratoire est de la responsabilité de l'Etat"*. Contactée à plusieurs reprises, la préfecture du Vaucluse n'avait pas réagi vendredi 22 décembre 2023. Jeudi 23 décembre 2023, le tribunal administratif de Lyon, saisi en référé par cinq associations d'aide aux migrants, a suspendu une décision similaire du conseil départemental de l'Ain de ne plus assurer pendant au moins trois mois l'accueil des nouveaux mineurs étrangers non accompagnés, notant leur *"particulière vulnérabilité"*.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/vaucluse/immigration-notre-capacite-d-hebergement-est-a-saturation-le-departement-du-vaucluse-suspend-l-accueil-des-mineurs-isoles-etrangers-2895344.html

MANCHE

"*On assiste à de gros départs ces derniers jours. Hier,* ***environ 700 migrants se sont déplacés uniquement sur le secteur de Grande-Synthe***", rapporte le coordinateur de l'association Utopia 56. Massés dans des campements informels, à Grande-Synthe ou Calais, des centaines de migrants attendaient avec impatience la courte fenêtre météo qui devrait se refermer ce week-end pour tenter la périlleuse traversée en bateau vers le Royaume-Uni. "*Avant, les groupes se réunissaient le soir, et surtout à marée haute. Maintenant, il n'y a plus de règles*", constate le coprésident de l'association Osmose 62, qui effectue des maraudes sociales dans le Boulonnais. "*La semaine dernière, la météo était mauvaise, et on a quand même eu des tentatives de traversée, ce qui augmente forcément les risques*". Pas de chance, le ministre de l'intérieur avait choisi la journée de vendredi pour effectuer une visite express à Calais, notamment pour rencontrer les forces de l'ordre qui tentent inlassablement d'enrayer les traversées. "*Depuis un certain temps, on a des témoignages d'exilés qui nous racontent que* ***les forces de l'ordre crèvent le canot pneumatique dans l'eau****. On n'avait jamais entendu d'histoire pareille auparavant*".

Le ministre de l'intérieur, pouvait se féliciter d'avoir fait baisser le nombre de traversées en bateau entre la France et le Royaume-Uni. Selon la préfecture du Nord, 29 000 migrants sont parvenus à traverser la Manche cette année contre 44 000 l'année dernière, soit une baisse de 34 %. Mais du côté des associations de terrain, on se méfie de ces chiffres qui cachent également d'autres **réalités**, à commencer par les **conditions météorologiques**, déterminantes pour les traversées. *"On a eu un mois de juillet catastrophique, en comparaison à 2022*". "*Les conditions particulièrement mauvaises cet été sont le premier facteur de cette baisse*", confirme une source policière habituée du sujet. "*Mais il y a aussi la lutte active des services de police et gendarmerie sur les secteurs de départ. La coopération avec les pays frontaliers, notamment le Royaume-Uni, est de plus en plus efficace*". Il faut dire que le gouvernement conservateur britannique, lui aussi en difficulté dans le dossier migratoire, prévoit d'investir 500 millions d'euros sur quatre ans pour militariser davantage la frontière maritime et lutter contre l'immigration clandestine.

De leur côté, les **passeurs** de migrants **changent de stratégie** pour esquiver les forces de l'ordre. Après avoir imaginé le concept des "**taxi-boats**", des bateaux mis à l'eau en amont qui récupèrent les migrants directement dans l'eau – où les forces de l'ordre n'ont plus le droit d'intervenir

–, les passeurs organisent maintenant des **départs simultanés**. "*Comme ça, les forces de l'ordre arrêtent un ou deux bateaux, mais le troisième réussit à prendre la mer*". Utopia 56 constate que **les départs se font de toujours plus loin** par rapport aux côtes britanniques : il n'y a que 42 kilomètres entre Calais et Douvres, au Royaume-Uni, mais le double entre les plages de Berck et Hastings, ce qui impose aux sauveteurs en mer de couvrir un périmètre toujours plus large. "*La militarisation de la frontière conduit à **prendre plus de risques***".

Quant aux migrants, ils sont bien obligés de se plier aux conditions des passeurs pour avoir une chance d'embarquer. "*Les groupes sont de plus en plus grands, jusqu'à parfois 80 personnes par bateau, sur des canots qui ne changent, eux, pas de taille, ce qui crée inexorablement des tensions. On voit de plus en plus souvent des passeurs qui frappent les passagers indésirables*", raconte le coprésident de l'association Osmose 62. "*Les tensions s'expliquent, selon moi, par la détermination des migrants à partir, en raison de leur désir de rejoindre le Royaume-Uni mais aussi des prix payés*", qui atteignent parfois plusieurs milliers d'euros par passager.

Dans le Nord, la fenêtre météo favorable aux départs devrait se terminer dans le week-end, laissant présager une baisse du nombre de traversées. Ce qui ne rassure pas pour autant les associations de terrain : "*Pendant l'hiver, les camps se remplissent, et la tension augmente. On va continuer à aller de drame en drame*".

Deux jours après le drame, **un homme a été mis en examen et écroué** dans le cadre de l'enquête sur le naufrage dans la Manche qui a coûté la vie à un migrant, vendredi 15 décembre (voir lettre 72). Le mis en cause, originaire du Kurdistan syrien et né en 1993, a été mis en examen pour homicide involontaire, blessures involontaires, mise en danger délibérée et aide à l'entrée et au séjour irréguliers, a précisé le procureur de la République de Saint-Omer. Il est soupçonné d'avoir **piloté l'embarcation qui transportait une soixantaine de migrants**, parmi lesquels des enfants, ce qu'il nie, selon le procureur. Le second pilote est toujours recherché. Partie de Oye-Plage dans la nuit de jeudi 14 à vendredi 15 décembre 2023, l'embarcation avait chaviré au large de Gravelines. Outre l'homme décédé dans le naufrage, deux autres passagers sont "a priori portés disparus", selon la préfecture maritime.

Les suites du décès d'un autre migrant, vendredi, sur une plage de Sangatte, se précisent aussi. Dimanche, un Irakien de 33 ans se trouvait toujours en garde à vue, a indiqué le parquet de Boulogne-sur-Mer. Elle a été prolongée jusqu'à 96 heures, durée autorisée pour une affaire présumée de criminalité organisée. Dans cette seconde affaire, un bateau est parti chargé d'environ **70 personnes**, tandis qu'"*une quarantaine d'autres migrants qui comptaient s'agréger*" au groupe est restée sur la plage de Sangatte, puis le bateau est revenu "*à la suite d'une avarie moteur*", selon le parquet. Présentes sur la plage, "*les forces de l'ordre ont souhaité intervenir*", rapporte le parquet. "*Le mis en cause apparaît comme étant lié à la scène de traversée mais incitant aussi un certain nombre de migrants à s'en prendre aux forces de l'ordre quand le bateau est revenu*". La cause du décès de la victime reste à déterminer, son autopsie n'ayant pas encore eu lieu dimanche.

Ces deux décès survenus la semaine dernière font suite à la découverte, le 4 décembre, du corps d'un homme, retrouvé sur la plage de Dannes, non loin de Boulogne-sur-Mer. "*À l'allure et à la tenue vestimentaire, tout laisse à penser qu'il s'agit d'un migrant*", avaient indiqué les gendarmes. La personne, au corps "*brassé par la mer*" et au visage "*déformé*", était probablement noyée depuis plusieurs jours.

Cet hiver, malgré les mauvaises conditions de navigation, les tentatives de traversée restent nombreuses. Samedi 17 décembre 2023, **55 migrants d'un seul et même canot ont atteint le Royaume-Uni** après avoir traversé la Manche. La veille, le ministère britannique de l'Intérieur a comptabilisé 292 arrivées.

Le Premier ministre britannique peut afficher sa satisfaction. À quelques jours de la fin de l'année, le Royaume-Uni enregistre en 2023 une **baisse significative du nombre de traversées** de migrants en canots pneumatiques dans la Manche. Quelque 29 437 arrivées de migrants ont été

relevées par le ministère britannique de l'Intérieur sur l'année, contre plus de 45 000 en 2022, soit une baisse d'un tiers. Certes, les mauvaises conditions météorologiques de cet été dans le Nord et le Pas-de-Calais n'ont pas favorisé les traversées. Mais le Royaume-Uni semble surtout récolter les fruits de ses lourds investissements dans la militarisation de sa frontière maritime à Calais, dans le cadre des accords du Touquet signés en 2003. En mars 2023, les Britanniques et les Français ont d'ailleurs signé un nouvel accord financier à hauteur de 500 millions d'euros sur quatre ans. Barbelés, caméras thermiques, augmentation des forces de l'ordre… Depuis 2017, ce seraient 425 millions d'euros qui auraient été déboursés pour renforcer la frontière et empêcher les migrants de la franchir. "*Il y a eu un renforcement massif de la présence policière et de la lutte contre les passeurs de migrants*, explique le procureur de la République de Saint-Omer, spécialisé dans la lutte contre les réseaux de passeurs. *Il y a une stratégie de* ***démantèlement des réseaux*** *qui est d'ordre* ***judiciaire, et une autre d'empêchement des départs*** *qui est gérée par le corps préfectoral. C'est cette dernière qui est considérablement renforcée, notamment grâce aux financements anglais. En même temps qu'on lutte contre les départs, on lutte contre les passeurs. C'est cette combinaison qui fait que ça paye en 2023." Toutefois, un tout autre facteur a été déterminant dans la baisse du nombre de "small boats*". En 2022, près d'un tiers des 45 000 arrivées concernaient des **Albanais,** souvent des hommes majeurs seuls. Avec 48 % des demandes d'asile acceptées en 2022, les Albanais n'ont jamais eu autant de chances d'être régularisés au Royaume-Uni. Mais après un pic à l'été 2022, lors duquel les Albanais ont représenté jusqu'à 50 % des passagers de "small boats", leurs arrivées "*ont chuté de façon spectaculaire au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023*", constate l'Observatoire des migrations de l'université d'Oxford. Selon le site Euractiv, seuls 29 Albanais ont traversé la Manche par bateau au cours des trois premiers mois de 2023, contre 12 310 sur l'ensemble de l'année 2022. "*On ne croise plus aucun Albanais à Calais*", confirme le coordinateur de l'antenne calaisienne d'Utopia 56. Mais pour une politologue et directrice de l'Observatoire des migrations de l'université d'Oxford, "*la raison de cette baisse soudaine du nombre d'Albanais n'est pas tout à fait claire, tout comme il n'est pas clair pourquoi tant d'Albanais ont soudainement commencé à arriver au cours de l'été 2022*".

Une partie de l'explication se trouve sûrement dans la signature d'accords, en décembre 2022, entre le Royaume-Uni et l'Albanie pour lutter contre l'immigration clandestine. Dans le cadre de cette coopération, Londres a pu envoyer des agents de sa police aux frontières à l'aéroport de Tirana, en Albanie, et a renforcé ses critères pour qu'un demandeur d'asile soit considéré comme victime d'esclavage moderne. Avec ces nouvelles mesures, "*la vaste majorité des demandes d'asile de la part d'Albanais peuvent simplement être déclarées clairement infondées*", avait alors déclaré le Premier ministre britannique. Une affirmation qui ne la convainc pas: "*Le Royaume-Uni a expulsé davantage de personnes vers l'Albanie, mais cela concernait principalement les Albanais ayant un casier judiciaire qui étaient renvoyés des prisons britanniques, et non les personnes qui avaient traversé récemment la Manche à bord de 'small boats'. Selon nous, d'autres facteurs sont en jeu, comme un changement dans la perception qu'ont les Albanais de l'accueil qui leur est réservé au Royaume-Uni*." Avec un taux de pauvreté national de 20 %, l'Albanie se vide depuis plusieurs années de ses jeunes et échoue à contenir cet exode. Un réservoir de migrants dont ont su profiter les réseaux de passeurs dans le nord de la France. Selon une enquête de la BBC, de nombreux Albanais se sont vu proposer par des trafiquants une remise sur le prix de la traversée au Royaume-Uni, en échange de leurs services dans le trafic de drogue à leur arrivée en Angleterre. Une décision d'autant plus simple à prendre que les **Albanais sont exemptés de visa pour les séjours inférieurs à trois mois en France**. Avec la quasi-disparition des demandeurs d'asile albanais, le Royaume-Uni retrouve finalement son niveau de l'année 2021 lors de laquelle 28 526 arrivées avaient été enregistrées en "small boats".

https://www.france24.com/fr/europe/20231226-migrants-dans-la-manche-une-baisse-des-travers%C3%A9es-en-trompe-l-%C5%93il

Jeudi 21 décembre 2023, la préfecture de la Manche vient d'annoncer le renforcement du dispositif de surveillance sur le terminal transmanche de Cherbourg-en-Cotentin : **des drones vont**

être utilisés pour repérer les migrants qui tentent de passer en Angleterre. Le préfet autorise, pour trois mois, "*l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras aéroportées avec fonction thermique installée sur des aéronefs, permettant d'intervenir rapidement de jour comme de nuit grâce à des informations de localisations précises"*. La préfecture de la Manche justifie ce renforcement du dispositif de surveillance, avec des drones, par les risques que prennent les migrants pour franchir les clôtures. "*Les ressortissants étrangers sans titre, candidats à l'exil, s'exposent à des risques importants : chutes et blessures graves, risque d'être happé par les essieux des camions, risque de tomber à la mer lorsqu'ils progressent par des passages ou lieux dangereux, difficiles d'accès.*" En 2023, 183 interpellations ont entraîné des procédures judiciaires ou administratives ou des mesures de protection pour les mineurs non accompagnés.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/cherbourg-cotentin/des-drones-pour-reperer-les-migrants-qui-tentent-de-passer-en-angleterre-a-cherbourg-2894192.html

MÉDITERRANÉE

SEA-WATCH 5

Le 24 décembre 2023 dans la soirée, les humanitaires ont **porté secours à 119 migrants** en détresse, dont 32 mineurs, répartis sur deux canots au large de la Tunisie. Le plus jeune rescapé est âgé de 3 ans seulement. La première opération a permis de secourir 55 personnes entassées dans un canot pneumatique. Lors du second sauvetage, 64 autres exilés ont été secourus. Si tous les naufragés sont sains et saufs, "nombre d'entre eux souffrent d'épuisement, de déshydratation et de brûlures chimiques dues aux mélanges de carburant et d'eau de mer qui se forment dans les petits bateaux". Tous ont été pris en charge sur le pont du Sea-Watch 5, tout nouveau navire de l'ONG allemande. Parti d'Espagne en novembre dernier, il peut accueillir jusqu'à 500 naufragés. Le soir des sauvetages, le navire était stationné au sud de l'île italienne de Lampedusa. Il avait participé, la veille, aux recherches d'un **bateau de pêche chargé d'environ 150 personnes. Ce dernier a finalement été secouru** par deux patrouilleurs des garde-côtes italiens. Quelques heures après les deux opérations de secours du 24 décembre 2023, les autorités italiennes ont assigné au Sea-Watch 5 **le port de Marina di Carrara**, dans l'extrême nord de l'Italie. Soit à plus de 1 150 km du lieu de sauvetage. "*Le but de ces ports reculés est d'éloigner les navires de sauvetage de la zone d'opération afin de ne plus pouvoir secourir les personnes en détresse*", dénonce l'ONG. **Aucun navire humanitaire ne sillonne actuellement la zone de recherche et de sauvetage** (SAR zone) située au large de la Libye.

L'attribution des ports de débarquement est ordonnée dans le cadre du décret Piantedosi, qui régit les activités des navires d'ONG en mer. Depuis sa mise en application, il y a un an, il complique considérablement le travail des humanitaires. Une de ses mesures oblige par exemple les associations à se rendre "sans délai" au port de débarquement assigné par les autorités italiennes juste après un premier sauvetage. Mais en partant immédiatement après l'opération de secours, les navires laissent "*la zone déserte, les États européens ayant renoncé à leurs responsabilités de sauvetages en mer*, déplorait la coordinatrice de projet adjointe à bord du Geo Barents de Médecins sans frontières (MSF). *C'est une grande source de frustration pour nous, et surtout, cela nous fait craindre une augmentation des naufrages invisibles*", ces embarcations "*fantômes*" qui sombrent en mer sans que personne ne le sache.

D'après le porte-parole du bureau de coordination méditerranéen de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), "***2 271 personnes sont mortes en Méditerranée centrale en 2023, soit 60 % de plus qu'au cours de la même période l'année dernière***".

OCEAN VIKING

En moins de 24 heures, entre mardi et mercredi 27 décembre 2023, l'Ocean Viking de l'ONG SOS Méditerranée a effectué trois sauvetages en Méditerranée. Le port italien de **Bari**, situé dans la région des Pouilles, a été désigné comme port sûr pour les **244 exilés** à bord du navire. La

première opération de sauvetage a eu lieu en pleine nuit "*sur instruction d'un navire de patrouille des garde-côtes libyens*", a indiqué l'ONG. Durant cette opération, 122 personnes, dont huit mineurs non accompagnés, "*ont été secourues d'une embarcation en bois surchargée dans la zone de recherche et de sauvetage libyenne*". Quelques heures plus tard, il a porté assistance à une embarcation en bois à double pont - surchargée elle aussi - que l'équipage avait repéré depuis la passerelle. Cette fois-ci, sous coordination des autorités italiennes, "*106 personnes, incluant huit femmes, dont deux enceintes, et quatre enfants*" ont été prises en charge. Enfin, alors que l'opération était toujours en cours, le Colibri 2, l'avion de reconnaissance de l'ONG Pilotes Volontaires, a repéré une embarcation de fortune à quelques milles nautiques, poussant l'Ocean Viking à poursuivre les sauvetages. "*Seize personnes ont alors été secourues*", indique l'ONG. Au final, l'Ocean Viking aura donc porté assistance à 244 migrants. Les autorités italiennes ont désigné **Bari** comme lieu sûr.

SEA-EYE 4

Entre mardi et mercredi 27 décembre 2023, l'équipage du Sea-Eye 4 **a sauvé** un total de **106 personnes**, dont près de 40 mineurs. "*Les deux bateaux ont été repérés par l'équipage (...) dans la zone maltaise de recherche et de sauvetage, au sud de Lampedusa*", indique l'ONG sur Facebook, précisant que le port sûr qui lui avait été attribué était celui de **Brindisi**, dans le sud de l'Italie.

En 2023, plus de 2 678 personnes sont mortes ou portées disparues en Méditerranée, selon l'OIM.

UNION EUROPÉENNE

LA REFORME DU SYSTEME MIGRATOIRE EUROPEEN

Trois années de négociations, des tractations jusqu'au bout de la nuit : **les eurodéputés et les représentants des 27 États membres ont finalement trouvé un accord mercredi 20 décembre 2023** sur la réforme de la politique migratoire de l'Union européenne (UE). La présidente de la Commission européenne, a salué cet "*accord historique*" sur le Pacte migration et asile. La présidente du Parlement européen s'est dite "très fière", estimant qu'il s'agissait *"probablement de l'accord législatif le plus important de ce mandat*". L'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grèce et les Pays-Bas se sont aussi félicités, tout comme l'Italie, pour qui la réforme permet aux pays en première ligne aux frontières de l'UE de ne "*plus se sentir seuls*". À l'inverse, la Hongrie a rejeté "*avec force*" le texte. La réforme suscite toutefois les **critiques des organisations de défense des droits humains**. Une cinquantaine d'entre elles s'étaient inquiétées lundi de la voir déboucher sur "*un système mal conçu, coûteux et cruel*". Caritas a jugé qu'elle **limitait "*l'accès à l'asile* et les droits de ceux qui sont en quête de protection*"**. Un eurodéputé français (Verts) a dénoncé un pacte "*qui fait honte aux plus belles valeurs de l'Europe*". "*On ressort avec un texte qui est pire que la situation actuelle (...). On va financer des murs, des barbelés, des systèmes de protection partout en Europe*" .

Ce pacte asile et migration, présenté par la Commission européenne en septembre 2020, consiste en une refonte des règles européennes, après l'échec d'une précédente proposition en 2016. L'accord politique obtenu sur les cinq textes de cette **réforme devra encore être** officiellement **approuvé par le Conseil** (États membres) et le **Parlement européens**. L'objectif est une adoption finale avant les élections européennes de juin 2024.

Principales mesures du texte.

1/ Mécanisme de solidarité

La réforme conserve la règle actuellement en vigueur selon laquelle le premier pays d'entrée dans l'UE (souvent la Grèce, l'Espagne ou l'Italie) d'un demandeur d'asile est responsable de son dossier, mais prévoit quelques aménagements. Pour aider les pays méditerranéens, en première ligne dans l'arrivée des migrants, un système de solidarité obligatoire sera mis en place en cas de

pression migratoire. Les autres États membres devront contribuer en prenant en charge des demandeurs d'asile via des programmes de relocalisations ou en apportant un soutien financier.

2/ Gestion des "crises"

Un autre texte a été validée : un règlement sur

Dans les situations de crise et de force majeure, destinée à organiser une réponse en cas d'afflux massif de migrants dans un État de l'UE, comme ce fut le cas en 2015-2016, le texte prévoit une solidarité obligatoire entre les États membres et la mise en place d'un régime dérogatoire moins protecteur pour les demandeurs d'asile que les procédures habituelles avec un allongement possible de la durée de détention aux frontières extérieures de l'UE. Le texte permet donc de **suspendre une partie des protections** dont jouissent les migrants à leur arrivée en Europe.

3/ Filtrage aux frontières de l'UE

La réforme prévoit aussi un "*filtrage*" des migrants à leur arrivée aux frontières de l'UE (contrôle d'identité, contrôles sécuritaires et sanitaires, relevé d'empreintes) et une "*procédure à la frontière*" pour ceux qui sont statistiquement les moins susceptibles d'obtenir l'asile. Concrètement, ils seront retenus dans des centres pour pouvoir être renvoyés plus rapidement vers leur pays d'origine ou de transit. Ce filtrage concernera également les personnes sauvées en mer, ou interpellées sur le territoire européen après avoir échappé aux contrôles aux frontières extérieures. Une eurodéputée française (Renew Europe, centristes et libéraux) a précisé que le Parlement européen avait obtenu des garanties sur un mécanisme de surveillance des droits fondamentaux dans ces procédures à la frontière, sur les conditions d'accueil des familles avec jeunes enfants et sur l'accès des migrants à un conseil juridique.

LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UE AU SAHEL

Les putschistes au pouvoir au Niger ont abrogé en novembre 2023 une loi anti-passeurs de 2015. Les militaires ont également annulé les condamnations antérieures prononcées en vertu de cette loi. La loi contre le trafic de migrants criminalisait le transport de migrants depuis la ville d'Agadez, au centre-nord du Niger, vers la Libye et l'Algérie, deux points de départ courants pour les migrants subsahariens cherchant à atteindre l'Europe. Cette **loi bénéficiait du soutien de l'Union** européenne (UE) à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFUE) doté de 5 milliards d'euros. Entre 2014 et 2020, plus d'un milliard d'euros du FFUE sont allés au Niger. Sa suppression est le dernier épisode en date dans la dégradation des relations diplomatiques, déjà limitées, entre le Niger et l'UE. "*En révoquant la loi de 2015, la junte militaire réitère la fin de la coopération avec l'UE, y compris en matière de migration, qui était cruciale pour la stratégie migratoire de l'UE*", explique une chercheuse associée au Conseil allemand pour les relations étrangères (GCFR).

Une partie de la population locale semble bien accueillir la fin de la criminalisation. "*Si nous voyons des migrants, nous les transportons*", a déclaré un ancien passeur et **militant pour l'immigration légale**. "*Les contrebandiers étaient perçus comme des transporteurs qui faisaient passer des marchandises et des personnes à travers les frontières. Des convois militaires accompagnaient les convois des passeurs pour des raisons de sécurité, mais l'armée touchait également des pots de vin auprès des passeurs. D'une certaine manière, jusqu'en 2015, **le trafic de migrants était approuvé par l'État**. Il était en partie contrôlé par des acteurs militaires et générait des revenus*". Depuis, la loi anti-passeurs était notamment critiquée pour ses **conséquences négatives** sur les personnes qui bénéficiaient directement ou indirectement de la présence de migrants au Niger. La région **d'Agadez était**, jusqu'en 2015, une **importante plaque tournante de ce transit**. Migrants, commerçants et travailleurs saisonniers faisaient vivre l'économie. En 2015, "*les passeurs, mais aussi les commerçants, les vendeurs de nourriture et ceux qui hébergeaient (*des migrants*) ont soudainement perdu leur emploi*". La décision de la junte militaire laisse ainsi entrevoir un possible retour à la situation d'avant 2015.

"*L'obsession (de l'UE) pour l'immigration est bien connue*", assure la présidente de la Fédération Euro-Africaine de Solidarité (FEASO), un groupe de réflexion sur la migration basé à Paris. Au cours des dernières décennies, l'Europe s'est détournée de sa politique migratoire d'après-guerre, qui visait à attirer la main-d'œuvre immigrée dont elle avait cruellement besoin pour se reconstruire après la Seconde Guerre mondiale. Ces dernières années, l'UE a décidé de renforcer les contrôles aux frontières terrestres et maritimes afin d'empêcher l'immigration irrégulière. Selon elle, "***lorsque l'on observe l'évolution des flux au cours de ces différentes phases, on se rend compte que le durcissement des politiques n'a eu pratiquement aucun effet, si ce n'est d'augmenter le nombre de migrants noyés en mer***". Elle en veut aussi aux politiques migratoires et de développement dans les pays d'origine, notamment en Afrique, qui s'alignent sur les pays d'accueil "*sans réelle volonté politique de satisfaire les besoins qui poussent les jeunes à émigrer au péril de leur vie*".

Des analystes estiment qu'il est trop tôt pour prédire à quel point le nouveau pouvoir au Niger va influencer la dynamique migratoire régionale. La chercheuse estime néanmoins que l'érosion du partenariat avec le Niger pourrait pousser l'UE **à mettre en place des coopérations similaires avec d'autres pays africains dans la région**, comme cela est déjà le cas avec la Tunisie et la Libye. "*L'UE continue de consolider sa stratégie en matière de migration. L'accord conclu avec la Tunisie cet été (l'accord est au stade d'un mémorandum d'entente, ndlr) est une illustration de ce que nous pouvons décrire comme un effet domino. Avec la chute du Niger, un domino est tombé. L'UE cherche donc à consolider d'autres partenariats*", affirme-t-elle. "*Avec la fin de la coopération avec le Niger, il y a une leçon importante à tirer pour les Européens : en poursuivant une stratégie migratoire qui repose trop sur la coopération avec des partenaires de bonne volonté, les Européens deviennent la proie des sautes d'humeur et des changements de régime*".

Depuis 2020, sept coups d'État ont eu lieu en Afrique, dont cinq dans des pays situés dans la région du Sahel : au Burkina Faso, en Guinée, au Tchad, au Mali et enfin, dernier en date, au Niger, en juillet 2023. Les prises de pouvoir par les militaires s'inscrivent dans un environnement d'insécurité politique, de pauvreté et de terrorisme dans le Sahel. Les données de l'agence européenne de gestion des frontières Frontex indiquent que cette année a **connu la plus forte augmentation** depuis 2009 **du nombre de passages irréguliers le long de la route de l'Afrique** de l'Ouest, qui relie les pays de la sous-région aux îles Canaries en Espagne. Les traversées de l'océan Atlantique se font depuis le Maroc, le Sahara occidental, la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie, des pays et régions qui sont dans le prolongement du Sahel. L'UE et le Royaume-Uni ne réagissent souvent que ponctuellement en créant de nouvelles formes de contrôle aux frontières dans les pays d'origine.

Toutefois, les experts et les défenseurs des droits de l'homme affirment que les **politiques migratoires**, qui sont principalement **élaborées d'un point de vue européen**, **ne tiennent pas compte** de la nature des mouvements en **Afrique**, qui sont influencés par l'histoire à la fois culturelle et coloniale. "*Lorsque nous entendons parler de migration, nous pensons qu'il s'agit de quitter l'Afrique pour aller ailleurs, en Europe par exemple. Mais ce dont on parle rarement, c'est que les déplacements en Afrique se font principalement d'un pays africain voisin à l'autre, et ce depuis des siècles*", rappelle un, militant et chercheur sur les droits de l'homme. "*Les frontières ont été mises en place par les puissances coloniales pour diviser les territoires qu'elles avaient conquis et, en ce sens, elles sont artificielles. Pour de nombreux Africains, le fait de se déplacer d'un pays voisin à un autre ne constitue pas un franchissement de frontière*". "*Ce que nous voyons de plus en plus, c'est comment l'instabilité politique récurrente déplace les gens et transforme les routes utilisées pour les mouvements économiques en voies de refuge*". Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime qu'environ 3,7 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du Sahel et que plus d'un demi-million de réfugiés et de demandeurs d'asile cherchent une protection dans les pays voisins. Les régions du Centre-Nord au Burkina Faso accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées et affichent les niveaux d'insécurité alimentaire les plus élevés.

VERS LE MILLION DE DEMANDES D'ASILE EN 2023

Plus de 900 000 demandes d'asile ont été déposées dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne (UE) entre janvier et fin octobre 2023. Une année record, puisque le seuil du **million de demandes, jamais atteint depuis 2016, va être dépassé.** Le mois d'octobre est "*le plus élevé depuis sept ans*", avec une hausse des ressortissants de certains pays, en particulier la Turquie, relève l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

Le nombre de demandes d'asile dans l'Union européenne devrait dépasser le cap du million d'ici la fin de l'année. C'est davantage que les années précédentes, ce seuil n'ayant été atteint qu'en 2016, lorsque 1,16 million de demandeurs d'asile avaient été comptabilisés.

Les chiffres mis à jour en début de semaine par Eurostat permettent de comprendre en détail cette projection. De janvier à septembre 2023, l'organisme européen comptabilisait déjà plus de 800 000 primo-demandeurs d'asile enregistrés par les États membres. Rien qu'en septembre, Eurostat comptabilisait plus de 98 000 premières demandes d'asile, un chiffre en hausse de 10% par rapport à septembre 2022. Puis, en octobre, 123 000 demandes d'asile ont été enregistrées : le pic de l'année 2023. Il s'agit du chiffre mensuel "*le plus élevé depuis sept ans*». "*Malheureusement, ces chiffres risquent d'augmenter encore parce que tous les facteurs à l'origine des déplacements sont en augmentation : la guerre, la violence armée et l'instabilité, et l'autoritarisme avec les persécutions et la répression qui en découlent*", a déclaré la directrice du Conseil européen pour les réfugiés (regroupant une centaine d'ONG). L'Allemagne reste, loin devant les autres États membres, le premier pays d'accueil de ces demandeurs. Ensuite, l'Espagne, la France et l'Italie rassemblent près des deux tiers des dossiers. L'hexagone a, pour sa part, reçu en septembre 13 100 premières demandes d'asile, puis 14 900 en octobre, soit environ 13% du total européen à chaque fois.

Pour rappel, le nombre de demandes est loin de représenter la pression réelle mise sur les systèmes d'accueil nationaux. Il s'agit de regarder le ratio avec la population du pays : pour l'Allemagne, premier pays d'accueil, on compte seulement une demande d'asile déposée pour 2 500 habitants. **Ces arrivées "*restent gérables pour l'Europe*"**. "*La réponse aux déplacements massifs depuis l'Ukraine en 2022 montre que l'Europe peut gérer l'arrivée de réfugiés lorsque les décisions sont prises*". **Quatre millions d'Ukrainiens ont bénéficié de la protection temporaire** depuis l'invasion russe de février 2022.

Les **Syriens et les Afghans** demeurent, comme depuis plusieurs années, les **premiers demandeurs d'asile** sur le territoire européen. Avec 24 000 demandes déposées en octobre, soit 30% de plus que l'année passée, les Syriens restent la première nationalité. Quant aux Afghans, s'ils demeurent au global la deuxième nationalité, l'Agence de l'UE pour l'asile nuance : "*un quart de demandes en moins*" ont été déposées par rapport à 2022. Ces deux pays concentrent la majorité des mineurs isolés qui se retrouvent sur le continent européen. En septembre, Eurostat dénombrait un peu plus de 4 000 enfants ayant déposé une demande de protection. Près de 1 500 étaient des jeunes syriens et près de 1 000 des jeunes afghans. Les Pays-Bas et l'Allemagne sont les principaux pays d'accueil de ces mineurs non accompagnés.

Enfin, on assiste à une hausse des demandeurs d'asile en provenance **de Turquie**. Ils sont près de 17 000 à avoir déposé un dossier en octobre. Ce nombre de candidats à l'asile est "*le plus élevé jamais enregistré*". Leur nombre "*a plus que doublé*" depuis 2022.

De la même façon, le nombre de demandeurs d'asile en provenance **de Tunisie, de Libye et d'Algérie a connu une augmentation notable** au cours de l'année. Les routes maritimes de la Méditerranée centrale prises par ces candidats à l'exil sont pourtant extrêmement dangereuses. Plus de 2 500 exilés y ont péri lors de leur traversée ou sont toujours portés disparus cette année, selon le dernier bilan du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

BELGIQUE

Des handballeurs, membres de l'équipe nationale du Burundi, étaient venus participer

en août dernier en Croatie au Championnat du monde des moins de 19 ans. Ils sont partis en direction de la Belgique (voir lettre 65), où les services de l'immigration ont rapporté début **septembre 2023** avoir enregistré plusieurs demandes d'asile. "*Une grande partie de l'équipe*" burundaise était concernée. Le 14 décembre 2023, la **Belgique a refusé l'asile** à huit jeunes handballeurs burundais et a renvoyé six d'entre eux en Croatie, leur premier pays d'entrée dans l'Union européenne (UE). Ces huit handballeurs étaient ciblés par une mesure d'expulsion après le rejet de leur demande d'asile. Mais deux d'entre eux "*ne se sont pas présentés*" au moment du départ du vol, et seuls six ont pu être renvoyés vers la Croatie. Les deux autres sont désormais visés par un ordre de quitter le territoire. La Croatie "*est responsable de leur procédure d'asile en vertu des règles européennes*", a expliqué la secrétaire d'État belge à l'Asile et la Migration, en annonçant ces expulsions. "*Notre pays subit déjà plus de pression que beaucoup d'autres pays. Il n'est pas acceptable que nous, en Belgique, devions accueillir des personnes dont d'autres pays sont responsables*". Le choix de la Belgique n'est pas un hasard. Ancienne puissance coloniale au Burundi, le pays héberge une importante communauté de Burundais et de Belges d'origine burundaise.

ESPAGNE CANARIES

Le secours maritime qui avait reçu des informations sur la présence d'un pneumatique dans les eaux proches de l'île de Lanzarote, malgré un bateau de sauvetage et un avion, n'a pas pu le retrouver. Les 48 passagers ont finalement débarqué par eux-mêmes sur le littoral ouest de Lanzarote, en bonne santé, mardi 26 décembre 2023. La veille, cinq autres embarcations ont atteint les côtes des Canaries. Les 46 passagers d'un cayuco – pirogue régulièrement utilisée pour les traversées – ont été escortés en début d'après-midi par un navire de sauvetage, jusqu'au port d'Arguineguín sur l'île de Grande Canarie, après avoir été repérés à une trentaine de kilomètres des côtes. Quelques heures avant, ce sont 240 Subsahariens et Maghrébins, dont quatre femmes et un mineur, qui sont arrivés aux Canaries à bord de petits bateaux. D'une part, deux embarcations sont arrivées par leurs propres moyens sur l'île d'El Hierro. D'autre part, les migrants des deux autres embarcations ont été secourus en pleine nuit. Un groupe a été transporté au port d'El Hierro, l'autre sur l'île de Tenerife.

Ces arrivées interviennent alors que la route migratoire vers les Canaries connait un regain des passages ce second semestre, après une baisse en début d'année. Depuis le début de 2023, plus de 50 000 migrants sont arrivés en Espagne. Et parmi eux, 72%, soit plus de 32 000, sont arrivés via les Canaries. C'est 118% de plus qu'en 2022. Pour faire face à cet afflux, les autorités espagnoles ont ouvert, depuis mi-novembre, 11 000 places d'hébergement supplémentaires dans des casernes militaires désaffectées, hôtels et foyers d'accueil. En visite sur l'île d'El Hierro le 19 octobre dernier, le ministre des Migrations, avait promis que les transferts des exilés vers l'Espagne continentale seraient plus fréquents. L'Espagne procède également à des expulsions pour faire face à ce flux migratoire supérieur à la crise de 2006. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2023, 1 942 expulsions et retours ont été effectués. En 2022 et 2021, les chiffres étaient respectivement de 3 642 et 3 594.

GRECE

Vendredi 22 décembre, l'ONG Aegean Bat Report a été contactée par trois groupes, soit environ 100 personnes, arrivées dans différents endroits de Lesbos et de Samos, toutes effrayées par ce que les autorités grecques leur feraient si elles étaient retrouvées. Un bateau transportant 29 personnes, dont de nombreux jeunes enfants, est arrivé à Kechrada, au nord-ouest de Lesbos ; un deuxième groupe de 32 personnes est arrivé à l'ouest de Paralia Drotas, au sud-ouest de Lesvos ; le troisième groupe, composé d'environ 40 personnes, est arrivé à Kallithea, à l'ouest de Samos.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info

IRLANDE

En Irlande, une année marquée par des tensions entre la population et les demandeurs d'asile

L'Irlande manque de logements pour les nouveaux demandeurs d'asile arrivant sur son territoire. L'année 2023 a été marquée en Irlande par une poussée d'actes hostiles contre les migrants.

Les ministres ont réagi (voir lettre 72) à la pénurie de logements. "Malgré d'intenses efforts pour trouver des hébergements d'urgence, le gouvernement n'est actuellement pas en mesure de fournir un hébergement à tous les demandeurs d'une protection internationale en raison de la grave pénurie (de logements)". Le gouvernement propose aux demandeurs d'asile des "services d'accueil de jour", promettant "des douches chaudes, des repas et des services de blanchisserie sept jours sur sept". Il distribue des tentes et des sacs de couchage "là où c'est nécessaire". Avec l'inflation, c'est tout un pan de la population irlandaise qui se retrouve en difficulté pour trouver un logement ou pour payer son loyers.

Les manifestations s'enchaînent. Elles rassemblent à la fois ceux qui s'inquiètent de voir des demandeurs d'asile dormir dans la rue, mais aussi les Irlandais qui se sentent oubliés par les pouvoirs publics. Cette situation alimente un ressentiment envers les migrants, accusés de profiter des ressources du pays au dépend des Irlandais les plus démunis. Certaines protestations ont été émaillées de violences et d'agressions contre des demandeurs d'asile et des réfugiés. Fin novembre, des émeutes ont secoué Dublin, mettant en évidence les "tensions sociales croissantes en Irlande". Les violences ont éclaté à la suite d'une attaque à l'arme blanche qui a blessé trois enfants. Des messages sur les réseaux sociaux avaient attribué cette attaque à un "*immigrant illégal*" et à un "*étranger*". Le suspect arrêté par la police était en réalité un résident irlandais en situation régulière. Selon une chercheuse de l'Institut, la réaction aux fausses informations sur l'attaque à l'arme blanche à Dublin était en partie imputable à la police, qui n'a pas pris au sérieux la menace de l'extrême droite, ainsi qu'à l'incapacité du gouvernement à faire face à la crise du logement. Ces deux facteurs ont créé un "*environnement propice à la diffusion d'un sentiment du "nous contre eux" à l'encontre des migrants*". Dans campement improvisé à Dublin, des tentes ont été incendiées et leurs occupants attaqués.

De nombreux universitaires et chercheurs tiennent toutefois à rappeler que la majorité des Irlandais a une opinion favorable de l'immigration. Une professeur associé au Trinity College de Dublin, estime que la grande majorité voit les "*avantages que les immigrés représentent pour l'économie et la société irlandaises*". L'Institut irlandais pour le dialogue stratégique (Ireland's Institute for Strategic Dialogue) a publié une nouvelle étude fin novembre 2023 dans laquelle il décrit l'influence croissante de l'extrême droite en Irlande, responsable de "*l'incitation, des mensonges et de la haine visant les communautés de migrant*s". Nombre de ces groupes utilisent les réseaux sociaux pour diffuser leur message et organiser leurs actions.

Sur un an, le solde migratoire de l'Irlande a été positif et quatre fois plus élevé que sur la même période en 2021. Les personnes arrivées dans le pays ont été 77 600 de plus que celles qui ont quitté l'Irlande.

ITALIE LAMPEDUSA

Mardi et mercredi 26-27 décembre 2023, **619 migrants**, dont 57 mineurs non accompagnés, sont **arrivés** sur l'île italienne. Il y aurait parmi eux des Tunisiens, Égyptiens, Syriens, Soudanais, Ivoiriens, Ghanéens, Nigérians ou encore des Libériens. Environ 300 d'entre eux ont été **évacués** du hotspot de l'île vers Porto Empedocle, **en Sicile**. Selon le ministère italien de l'Intérieur, depuis le début de l'année, plus de 150 000 personnes ont atteint les côtes italiennes, principalement en partant de la Libye ou de la Tunisie.

SLOVENIE

La Slovénie devrait accueillir 126 migrants par an en vertu de l'accord sur la refonte du système d'asile et de migration de l'UE. Le ministre de l'Intérieur estime qu'un tel chiffre est tout à fait acceptable au regard des capacités du pays. Le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile, finalisé par le Conseil de l'UE et le Parlement européen le 20 décembre 2023, prévoit en effet la relocalisation de 30 000 personnes par an dans toute l'UE. Si la Slovénie rejetait un migrant, elle devrait payer 22 000 euros par personne et par an ou 2,8 millions d'euros si elle n'acceptait aucun migrant. Par ailleurs, chaque pays a droit à 10 000 euros par an de fonds européens pour chaque

migrant accueilli.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info

VATICAN

Le message du Pape au Forum mondial sur les réfugiés

Le secrétaire d'État du Saint-Siège s'est exprimé ce jeudi 14 décembre à l'occasion du Forum mondiale sur les réfugiés, organisé par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés du 13 au 15 décembre 2023 à Genève.

114 millions de déplacés dans le monde

Des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres, des représentants d'organisations internationales et de la société civile sont réunis pendant deux jours dans la ville suisse pour participer au plus grand rassemblement international consacré à la question des réfugiés. Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, le UNHCR, les conflits bouleversent la vie de **114 millions de personnes déracinées et apatrides, dont 36 millions de réfugiés**. Une population qui a doublé au cours des sept dernières années. Parallèlement, de nombreux États réduisent les budgets de l'aide humanitaire et du développement, et durcissent leur politique migratoire.

Conflit, persécution religieuse et changements climatiques

Avant de revenir sur les défis auxquels sont confrontés les réfugiés aujourd'hui, le cardinal Parolin a rappelé que «*nous ne devrions jamais oublier que chacun devrait être libre de choisir d'émigrer ou non. Chacun doit avoir la possibilité de mener une vie digne dans son propre pays*». Le secrétaire d'État du Saint-Siège a ensuite rappelé que 114 millions de personnes sont déplacées dans le monde aujourd'hui en raison de conflits, de violences et des persécutions «*notamment sur la base de croyances religieuses, ainsi que des effets du changement climatique*». Malgré des facteurs «*de plus en plus complexes*», François déplore le fait que les «*réponses n'ont pas été à la hauteur de ces défis émergents et urgents».* En conséquence, «*nous continuons à pleurer les innombrables vies perdues sur terre et en mer alors qu'elles cherchaient une protection ou fuyaient un avenir sans espoir*».

Garantir un rapatriement sécurisé et volontaire

«*Protéger et sauver les vies humaines doit rester notre priorité absolue*» a poursuivi le secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Le Pape appelle à ne pas oublier les visages humains «*de nos frères et sœurs*» derrières les chiffres qui nous sont communiqués quotidiennement. Par conséquent, «*le principe du rapatriement sécurisé et volontaire des personnes contraintes de fuir doit être strictement respecté*» a martelé le cardinal Parolin, en précisant que «*personne ne doit être rapatrié dans un pays où il risque d'être victime de graves violations des droits de l'homme, voire de mourir*». Parallèlement, le Pape appelle à «*créer des communautés prêtes et ouvertes pour accueillir, promouvoir, accompagner et intégrer ceux qui frappent à nos portes*».

Les réfugiés ne sont pas des «objets d'assistance»

Le cardinal Parolin s'est ensuite arrêté sur le statut de réfugié, expliquant qu'il «*ne doit pas être un simple octroi d'un statut, mais la reconnaissance d'une dignité humaine à part entière, donnée par Dieu*». «*Chaque individu mérite d'avoir un endroit où il peut se sentir chez lui»* a-t-il poursuivi. «C*ela signifie avoir de la nourriture, un accès aux soins de santé et à l'éducation, et un travail digne. Mais cela signifie aussi avoir un endroit où l'on est compris et inclus, aimé et soigné, où l'on peut participer et contribuer*». Les réfugiés ne sont ainsi pas seulement des «*objets d'assistance*» mais des détenteurs de talents et de compétences qui «*deviennent une ressource pour les communautés d'accueil*». Il faut donc les intégrer dans la solution et les laisser «*semer leurs graines là où ils vivent*».

L'histoire appelle «à un sursaut de conscience»

Selon le Saint-Père, nous devons aujourd'hui choisir entre deux cultures: «*soit la culture de l'humanité et de la fraternité, soit la culture de l'indifférence».* Une décision «*vitale*» car faisant écho à son discours du 22 septembre dernier lors des «Rencontres Méditerranéennes» à Marseille, «*l'histoire nous met au défi d'avoir un sursaut de conscience afin de prévenir le naufrage de la civilisation*».

Le secrétaire d'État du Saint-Siège a conclu en souhaitant que le forum soit un modèle du «*multilatéralisme adapté à notre époque*», et qu'il fasse revivre «*à la fois "l'esprit" et la "vision" de la Convention de 1951 sur les réfugiés, tout en saisissant l'occasion de réaffirmer les principes de fraternité, de solidarité et de non-refoulement par le biais d'une coopération internationale et d'un partage des charges accrus, allégeant ainsi la pression exercée sur les pays d'accueil des réfugiés»*.

https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2023-12/vatican-francois-parolin-forum-mondial-refugies-geneve-decembre.html

EUROPE

BALKANS

Des migrants "meurent sans laisser de traces" sur long de la route des Balkans.

Plus de 300 000 personnes ont ainsi emprunté la route des Balkans, qui va de la Turquie vers l'Allemagne en passant les pays du sud-est de l'Europe en 2022. Cette année 2023, malgré une légère baisse au cours du premier semestre, les pays le long de la route des Balkans ont signalé une hausse du nombre de migrants interpellés pour avoir tenté de franchir leur frontière illégalement. Dans le même temps, le projet "**Migrants disparus**" de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) n'a enregistré que 44 décès depuis le 1er janvier dans cette zone. Selon une enquête menée conjointement par plusieurs médias, le nombre réel de personnes décédés serait bien plus élevé.

Depuis 2015, les frontières ont considérablement évolué. La Hongrie, la Slovénie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Bosnie et la Serbie, ont érigé des **clôtures, renforcé les patrouilles** et, de manière générale, rendu les passages de leurs frontières plus difficiles. **L'effet dissuasif de ces obstacles serait toutefois faibl**e, d'après les organisations de défense des migrants. En revanche, ces mesures ralentissent le voyage des migrants et les poussent à emprunter des itinéraires de plus en plus dangereux. Dans certains cas, ces routes passent par des territoires minés, des forêts denses, des rivières à fort courant ou de hautes chaînes de montagnes. La durée des voyages et la difficulté du terrain sont éprouvantes, tout comme les conditions météorologiques, qu'il s'agisse des fortes chaleur en été ou du froid en hiver.

Pour travailler sur cette question, *Lighthouse Reports* a collaboré avec des médias, dont *Radio Free Europe* / Radio Liberty (RFE/RL), l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, la radio et télévision publique allemande ARD ou encore *iNews* et *We are Solomon*, un site d'information basé en Grèce. Les Universités d'Aston, de Liverpool et de Nottingham au Royaume-Uni ont également participé à l'enquête. Le rapport(sorti le 1er décembre 2023) révèle "*l'hostilité à laquelle les gens sont confrontés aux frontières de l'Europe de leur vivant perdure également lorsqu'ils sont morts. Les* ***autorités nationales ne font que peu ou pas d'efforts pour tenter d'identifier les migrants décédés*** *ou pour informer leurs familles, pendant que les médecins, les ONG et les activistes font ce qu'ils peuvent pour combler ces lacunes. Les corps non identifiés finissent entassés dans des morgues ou enterrés sans laisser de traces*". "*Certains corps ne seront jamais retrouvés*" et il était "*évident dès le départ qu'il serait impossible d'obtenir des chiffres complets sur les décès de migrants [...], en particulier lorsque des personnes se sont noyées dans des fleuves ou sont mortes en forêt.*" En contactant les services de police, les bureaux des procureurs, des tribunaux et des morgues, les journalistes et universitaires ont réussi à "*obtenir des données sur le nombre de corps connus ou*

présumés de migrants reçus par six morgues près des frontières le long de l'itinéraire Bulgarie-Serbie-Bosnie". Ils ont découvert que depuis le début de l'année 2022, 155 décès avaient été signalés dans les six établissements, 92 étant décédés en 2023.

Dans de nombreux cas, les famille n'ont aucune information sur leurs proches portés disparus. Elles passent souvent par les réseaux sociaux pour tenter de connaître la vérité. Un syrien qui vit aujourd'hui au Danemark, pense que son fils a disparu en septembre en Bulgarie alors qu'il cherchait à rejoindre l'ouest de l'Europe. Il serait mort de soif, d'épuisement et de froid. Il aurait été retrouvé par un agriculteur. Aucune marque de violence n'a été constatée. Son corps aurait été enterré quatre jours après sa découverte. Il aurait été enterré le 20 septembre en l'absence de sa famille et de ses amis.

Un médecin légiste en Bosnie, explique avoir pratiqué des autopsies sur des corps retrouvés dans la rivière Drina, qui longe la frontière serbe. En 2023, il a ainsi examiné 28 corps de présumés migrants, contre cinq l'année précédente. La grande majorité des corps n'ont pu être identifiés et sont enterrées dans des tombes marquées d'un simple "NN", pour indiquer qu'il s'agit d'une personne sans nom. Il travaille avec une organisation locale pour tenter d'établir des liens entre les corps autopsiés et les descriptions fournies par des familles ayant perdu un proche, qui ont tout le mal du monde à obtenir des informations. Certaines personnes affirment également avoir dû payer des pots de vin aux morgues alors qu'elles tentaient de retrouver un proche disparu. Il estime que les autorités ne retrouvent probablement qu'à peine la moitié des personnes décédées. Sur chaque corps autopsié, il prélève un échantillon d'os contenant l'ADN de la personne, ainsi que des bouts des vêtements qui pourraient être comparées à des photos. Il note également les tatouages et les cicatrices, afin de faciliter une éventuelle identification ultérieure. Pour l'heure, le médecin légiste a pu recueillir une quarantaine d'échantillons. Un test ADN coûte environ 130 euros. Ces tests pourraient être menés dans les pays d'origine et éviteraient aux familles de devoir obtenir un visa.

ROYAUME-UNI

Le gouvernement britannique vient d'annoncer une trêve de quelques jours dans les expulsions des réfugiés et demandeurs d'asile des hôtels où ils sont hébergés par l'État, dans l'attente de leurs démarches administratives. Cette suspension, en vigueur jusqu'au 2 janvier 2024, s'inscrit dans un contexte de hausse du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile sans-abri. Selon le Conseil du comté de Londres, 846 réfugiés se sont ainsi retrouvés **sans-abri courant octobre** 2023 après avoir été expulsés des logements du ministère de l'Intérieur, comme les hôtels. C'est une hausse de 39% par rapport à septembre et "ces chiffres vont encore augmenter", alertent les élus londoniens. De son côté, la Croix-Rouge britannique a également déclaré que les distributions de sac de couchage à des personnes exilées ayant été récemment expulsées d'hôtels de la ville avait augmenté. "*Nos services doivent distribuer des sacs de couchage et d'autres articles pratiques et fournir un soutien émotionnel aux personnes confrontées à la vie dans la rue. Les réfugiés ont déjà vécu un traumatisme inimaginable. Ils ont besoin de stabilité, de soutien et de se sentir en sécurité*", a tancé le directeur du soutien aux réfugiés de la Croix-Rouge britannique. Cette décision de suspendre les expulsions jusqu'au 2 janvier 2024 s'inscrit dans une "*pratique annuelle*", selon le gouvernement. "*Les demandeurs d'asile ne seront pas invités à quitter leur logement pendant la période de Noël*", a déclaré un porte-parole du ministère de l'Intérieur. Mais c'est bien suite à l'alerte des élus locaux et face à l'explosion du nombre de sans-abri que le **gouvernement a fait machine arrière**. "*Au début, on n'avait absolument aucune garantie qu'il y aurait une pause. Ce n'est qu'après que les municipalités et les partenaires locaux l'ont demandé – et partagé des données sur les personnes sans-abri - que le ministère de l'Intérieur a annoncé cette pause*". En plus de la trêve des expulsions, le gouvernement britannique a reculé la semaine dernière sur une autre réforme : celle modifiant le **délai accordé aux demandeurs d'asile qui obtiennent leur statut de réfugié**, pour quitter leur hébergement et trouver un logement. Ainsi, après avoir été abaissé à 7 jours, il est **de nouveau fixé à 28 jours**. D'ici fin janvier 2024, les autorités espèrent fermer 50 établissements accueillant des réfugiés et demandeurs d'asile. En juin 2023, plus de 50 000 demandeurs d'asile séjournaient encore

dans environ 400 hôtels britanniques.

Vent debout contre la politique migratoire britannique, la directrice des services au Refugee Council, a réagi à l'annonce de la trêve, estimant que le gouvernement devait repenser toute son approche concernant la libération des hôtels. "*Au lieu d'aider les réfugiés à trouver un nouveau logement, du travail et des opportunités de s'épanouir, le gouvernement continue de les expulser vers la rue tout en exerçant des pressions énormes et inutiles sur les autorités locales et le secteur associatif*".

Entre l'accord avec le Rwanda, les mesures de plus en plus restrictives, les accords avec la France ou encore l'installation de migrants dans la barge "Bibby Stockholm", le gouvernement britannique multiplie ces dernières années les décisions afin de mettre fin à l'immigration dans le pays. Début décembre 2023, le ministre de l'Intérieur avait pourtant démissionné, estimant que le projet du gouvernement "*n'allait pas assez loin*". Lui, et d'autres personnalités politiques issues de l'aide droite du parti conservateur, espérait obtenir une sortie du Royaume-Uni de la Convention européenne des droits humains. Cette situation, vivement critiquée par les associations et ONG, peut parfois mener à des drames. Le 12 décembre, un exilé est décédé dans la barge "Bibby Stockholm". Selon la BBC, il se serait suicidé. "*Cette tragédie nous rappelle une fois de plus que les politiques punitives du gouvernement à l'égard des réfugiés sont non seulement cruelles, mais qu'elles coûtent également des vies*", pour l'ONG Freedom from Torture.

SERBIE

La police serbe a arrêté samedi 24 décembre 2023, près de la frontière avec la Croatie et du poste de Batrovci, deux citoyens afghans soupçonnés d'être membres d'un groupe criminel organisé impliqué dans le trafic de migrants irréguliers sur le territoire de la Serbie, a indiqué le ministère de l'Intérieur. Ils seront gardés à vue pendant 48 heures maximum, avant d'être déférés devant le Parquet général de Sremska Mitrovica, avec une plainte pénale pour possession illégale, port et trafic d'armes et de substances explosives.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info

INTERNATIONAL

À l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2023, rappelons quelques chiffres. La **migration internationale est stable**, rapportée au nombre d'habitants de la planète. Il y a aujourd'hui **280 millions** de migrants internationaux, c'est-à-dire d'individus qui résident dans un pays qui n'est pas leur pays de naissance. C'est moins de **4%** de la population mondiale. Ce pourcentage **n'a pas bougé depuis les années 1960**.

Autre chiffre : **il y a plus de migrants européens que de migrants africains**. Même si le nombre de migrants africains, 40 millions aujourd'hui, a augmenté de 30% depuis 2010, les migrants européens sont plus nombreux en valeur absolue et par rapport à leur poids démographique. "L'Afrique, c'est 16% de la population mondiale mais c'est 14% des migrants. Si on prend l'Europe, c'est 10% de la population mondiale, mais c'est presque 24% de la migration internationale", rappelle une directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement et directrice adjointe de l'institut Convergences Migrations.

Autre caractéristique de **la migration africaine, elle est avant tout interne au continent**. Les migrants ouest-africains, par exemple, vont avant tout vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. "*Si vous prenez 100 Africains qui quittent leur pays en provenance d'Afrique de l'Ouest, il y en a 70 qui vont rester en Afrique. Et sur ces 70, la grande majorité va privilégier un pays de la sous-région. Il y en a 15 qui vont se diriger vers l'Europe, et six vers l'Amérique du Nord.*"

Les **motivations des migrations africaines sont surtout économiques**, à plus de 80%.

Avec **des retombées positives** pour le pays d'accueil qui comble des pénuries de personnel, et pour le pays de départ, qui reçoit des transferts de fonds, en hausse constante depuis 2021 en Afrique (50 milliards de dollars par an). Cela représente 1,5 fois les investissements étrangers qui ont chuté dans le même temps.

Quant aux **migrants illégaux africains**, ce sont avant tout des migrants **entrés avec un visa mais qui n'ont pas pu le renouveler**. La part des migrants africains qui s'embarquent sur des bateaux de fortune vers l'Europe est très faible. Mais le nombre de victimes est toujours trop élevé, plus de **27 000 morts ou portés disparus en mer depuis dix ans**.

FORUM MONDIAL SUR LES REFUGIES

Le Forum mondial sur les réfugiés s'achève sur des promesses audacieuses et des solutions pour les personnes déplacées

Alors que certains **des pays les plus pauvres du monde accueillent les réfugiés** « *avec une grande hospitalité* », la communauté internationale doit répondre à cette générosité par une solidarité bien plus grande, a déclaré vendredi le chef de l'ONU, dans la sécurité et la dignité ».

S'exprimant lors de la clôture du Forum mondial sur les réfugiés, le Secrétaire général de l'ONU a affirmé que la protection et l'aide à ces personnes les plus vulnérables étaient « *une obligation partagée par l'ensemble de l'humanité* ». Il s'exprimait après trois jours d'activités intensives visant à trouver des solutions et à construire des partenariats, qui ont vu des engagements de la part de multiples parties prenantes ayant le potentiel de générer « *une lumière éclatante* » pour les millions de personnes déplacées dans le monde. Il a souligné que les ressources destinées à soutenir les réfugiés sont « *soumises à d'énormes pressions* », en particulier dans les pays du Sud, qui supportent une part disproportionnée du fardeau. Il a noté que cette année a été marquée par *« d'intenses divisions politiques, des conflits et des catastrophes climatiques* » qui **ont poussé un nombre record de personnes à fuir**. « *Du Sahel à l'Afghanistan, en passant par la Syrie et le Yémen, la RDC, le Myanmar et la Somalie, jusqu'à la dévastation totale dont nous sommes témoins à Gaza* », il a souligné que les « *cauchemars humanitaires* » avaient créé et exacerbé le **déplacement de 114 millions** de personnes au cours de l'année, dont **36 millions sont des réfugiés**.

Espoirs et rêves

M. Guterres a demandé de ne pas oublier **que les statistiques représentent des personnes réelles avec des espoirs et des rêves légiti**mes : des femmes et des hommes avec des compétences et des idées, des enfants avec des projets et des ambitions**. Ce sont des personnes**, a-t-il souligné, **qui ont les mêmes droits à la sécurité, à la nourriture, à l'eau, à un abri et à la dignité**. Et comme les réfugiés méritent toutes les chances d'un avenir meilleur, la protection et le soutien ne doivent pas être une loterie, ni un fardeau disproportionné qui pèse sur quelques pays et communautés en fonction de la géographie. « *Il s'agit d'une obligation partagée par l'ensemble de l'humanité* ». IL a fait l'éloge des engagements pris par les parties prenantes, déclarant qu'ils « *donnent vie à la grande promesse du Pacte mondial sur les réfugiés, non seulement pour soutenir les réfugiés, mais aussi pour alléger la pression sur les pays d'accueil et s'attaquer aux problèmes systémiques qui poussent les gens à fuir en premier lieu* ».

Des engagements pour le bien commun

Parmi les principaux engagements pris figurent ceux relatifs à la réinstallation et au parrainage communautaire. Les États ont accepté **de réinstaller un million de réfugiés d'ici à 2030**, en s'appuyant sur un nouveau fonds mondial de parrainage. Ce fonds vise à aider trois millions de réfugiés supplémentaires à accéder à des pays tiers grâce à des programmes innovants de parrainage communautaire. La participation des réfugiés a occupé le devant de la scène, plus de **100 organisations s'étant engagées à promouvoir un engagement significatif** en incluant **des réfugiés** dans les conseils d'administration et **en les faisant participer aux décisions qui ont un impact direct**

sur leur vie. Cette démarche est considérée comme une étape cruciale vers la reconnaissance et l'exploitation des perspectives et des contributions précieuses des personnes déplacées.

Garanties en ligne

Les principales entreprises technologiques, dont Google et Meta, ont uni leurs forces pour produire un **engagement en faveur de la protection numérique**. Cet engagement implique de consacrer davantage de ressources à la compréhension, au traitement et à la prévention de la désinformation et des discours haineux visant les communautés de personnes déplacées et d'apatrides. Cette collaboration vise à renforcer les réponses humanitaires et à garantir la sécurité et le bien-être des personnes touchées.

Les États à la pointe des efforts de consolidation de la paix, notamment la Colombie, l'Égypte et la Norvège, soutenus par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies, se sont engagés à collaborer avec les pays d'origine. L'objectif est de **s'attaquer aux causes profondes des déplacements** et de faciliter les retours en toute sécurité en promouvant la paix et le développement économique.

Face à **l'augmentation alarmante du risque de traite** et à la recherche de solutions alternatives à la détention des enfants, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des personnes, a annoncé un engagement soutenu par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cet engagement vise à renforcer les mécanismes de protection et à réduire le risque de traite des réfugiés et des migrants. Simultanément, un engagement a été pris de trouver des alternatives **pour mettre fin à la détention des enfants réfugiés, demandeurs d'asile et migrants**.

Faire écho au courage et à la résilience des réfugiés

« En vous rassemblant autour des besoins des réfugiés lors de ce Forum, vous apportez tous un éclat de lumière dans ce qui a été une année sombre et troublante », a résumé le Secrétaire général des Nations Unies, encourageant les participants à « *continuer à faire correspondre le courage et la résilience de chaque réfugié avec notre propre engagement inébranlable à les aider à reconstruire leur vi*e ».

https://news.un.org/fr/story/2023/12/1141702?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=7307f19f61-EMAIL_CAMPAIGN_2023_12_16_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-7307f19f61-%5BLIST_EMAIL_ID%5D

LA MIGRATION EST UNE REALITE DE LA VIE ET UNE FORCE POUR LE BIEN

Lundi 18 décembre 2023, Journée internationale des migrants, le Secrétaire général de l'ONU a promu les vertus apportées par les migrants dans leur pays d'accueil, tout en dénonçant la cruauté des trafiquants.

Les migrations sont une réalité de la vie et « une force pour le bien », en ce qu'elles favorisent **l'échange de connaissances et la croissance économique**. Elles permettent à des millions de personnes de saisir des opportunités et d'améliorer leur vie. Dans le même temps, une **migration mal encadrée est source de « *grandes souffrances* »**. Cela **force les gens à entrer sous la coupe cruelle des trafiquants**, où ils sont confrontés à l'exploitation, aux abus *« et même à la mort* ». Le trafic mine la confiance dans la gouvernance et les institutions, attise les tensions sociales et ronge notre humanité commune. Pour contrer cette mainmise des trafiquants d'êtres humains, il a souligné la **nécessité urgente d'une gouvernance migratoire sûre, ancrée dans la solidarité, le partenariat et le respect des droits humains**. Rappelant que voici cinq ans, la communauté internationale a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, il a appelé à œuvrer en faveur d'une gestion plus humaine et plus ordonnée des migrations « *pour le bénéfice de tous, y compris des communautés d'origine, de transit et de destination* ».

Le monde compte aujourd'hui près **de 280 millions de migrants**, soit trois fois plus qu'il y a 50 ans, a rappelé la Directrice générale de l'UNESCO. Cette « *progression spectaculaire* » est le résultat de multiples facteurs : études, travail ou encore raisons familiales. « *Mais trop nombreux encore sont celles et ceux à devoir quitter leur foyer sous la contrainte* ». Les conflits, la violation des droits humains ou la pauvreté poussent encore aujourd'hui, des millions de femmes et d'hommes à l'exode. Le dérèglement climatique s'ajoute à la liste des facteurs d'exil, alors qu'à l'horizon **2050, près de 216 millions de personnes** – dont 86 millions pour la seule Afrique subsaharienne – seront contraints d'abandonner leur terre natale. **Depuis 2014**, dans le monde, au moins **60 000 migrants ont perdu la vie** en cherchant à rejoindre un pays d'accueil. En cette Journée internationale des migrants, l'UNESCO a réaffirmé son engagement pour défendre leurs droits fondamentaux, alors qu'est célébrée cette année le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le nombre de personnes **déplacées au sein de leur pays à cause des changements climatiques** a lui aussi augmenté de près de 9 millions en un an, pour atteindre près de **33 millions de personnes en 2022**. Or, contrairement aux réfugiés, les déplacés climatiques ne bénéficient pas de la garantie des droits fondamentaux, dont le droit à l'éducation. C'est ce qui ressort de l'étude publiée ce lundi par l'UNESCO à l'occasion de cette Journée internationale des migrants. La spécialiste du programme sur le droit à l'éducation à l'UNESCO a confirmé que le nombre de personnes déplacées au sein de leur pays par les catastrophes climatiques grimpait en flèche, mais que faute d'une définition juridique internationale claire les concernant, ces dernières n'étaient pas comptabilisées dans les statistiques sur les réfugiés climatiques.

En **2000**, l'Assemblée générale des Nations Unies **a proclamé le 18 décembre Journée internationale des migrants,** en reconnaissance de leurs contributions aux sociétés du monde entier. Le choix de la date marque le jour où l'Assemblée a adopté, en 1990, le traité connu sous le nom de Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. « *Nous recommandons aux États d'aborder le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles en tant que facteurs de migration, en veillant à ce qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de l'homme des migrants et de leurs familles* », a pour sa part déclaré le Comité indépendant des Nations Unies sur les travailleurs migrants. Le Comité a en conséquence appelé les nations à mieux prendre en compte les effets du changement climatique et des catastrophes environnementales en tant que facteurs de migration.

Enfin, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrants a appelé à **lutter contre les préjugés, le racisme et la xénophobie à l'encontre des migrants et de leurs familles.** « Nous devons renforcer et reconnaître le rôle des migrants dans les **interactions positives, en particulier leurs contributions sociales, économiques et culturelles** aux sociétés de transit et d'accueil ainsi qu'à leurs communautés d'origine ».

https://news.un.org/fr/story/2023/12/1141752?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=6638aba5bb-EMAIL_CAMPAIGN_2023_12_19_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-6638aba5bb-%5BLIST_EMAIL_ID%5D

ASIE

L'ONU a appelé samedi 23 décembre 2023 au sauvetage d'un bateau transportant des migrants se trouvant en **détresse dans l'océan Indien**. Selon un de ses porte-parole, l'organisation contacte et exhorte toutes les autorités des pays côtiers à venir en aide à cette embarcation. L'embarcation, qui se trouve près des îles Andaman-et- Nicobar (entre la Birmanie et l'Inde) transporte **185 personnes**, a précisé le Haut-commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR). Environ **70** des personnes à bord sont des **enfants,** tandis que 88 sont des femmes, explique l'organisation. **« Au moins une douzaine d'entre eux seraient dans un état critique et un individu serait décédé »**, ajouté le HCR. **« Beaucoup d'autres pourraient mourir […] sans être secourus à temps. »** Ces migrants pourraient être des Rohingyas, ces musulmans de Birmanie persécutés. Des

milliers de Rohingyas entreprennent chaque année des voyages maritimes risqués depuis la Birmanie et les camps de réfugiés du Bangladesh pour tenter d'atteindre la Malaisie ou l'Indonésie.

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/un-bateau-avec-185-migrants-a-la-derive-dans-locean-indien-lonu-alerte-les-pays-de-la-region-9d78ec58-a1d1-11ee-b16d-047192125733

AFRIQUE

BURUNDI

Les Burundais fuient depuis de nombreuses années une situation économique et politique très difficile. En 2020, plus de 85 % de la population vivait sous le seuil de grande pauvreté, fixé à 1,90 dollar par jour. La même année, le pays se classait 185e sur 189 pays du classement de l'indice de développement humain. À cela s'ajoute une crise politique débutée en 2015 et qui ne cesse de s'enliser. D'après Human Rights Watch (HRW), "*des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions et d'arrestations arbitraires de membres de l'opposition persistent*", malgré le mince espoir suscité par l'élection du président Évariste Ndayishimiye. "*Si quatre journalistes éminents ont été graciés et libérés fin 2020, plusieurs défenseurs des droits humains restent en prison malgré les appels internationaux en faveur de leur libération*". D'après le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), basé à Bruxelles, plusieurs observateurs ont constaté cette année une stagnation "*de la situation des droits de l'Homme*". "*Les violations recensées pendant les années précédentes perdurent*". Celles-ci sont pour la plupart la responsabilité des forces de sécurité et des Imbonerakure, officiellement un mouvement politique de jeunesse, mais régulièrement assimilé à une milice aux ordres du pouvoir. "*De nouveaux cas d'harcèlements, d'arrestations et de condamnations de défenseurs des droits de l'Homme et de journalistes ont eu lieu pendant le premier trimestre de 2023. De nombreux activistes et journalistes restent en exil*". En conséquence, les burundais migrent, vers la Belgique où se trouvent des burundais ayant migré lorsque le pays était colonie. "*Depuis mon départ du Burundi, la destination finale, c'était la Belgique*, avait raconté un exilé burundais à la rue à Bruxelles, en février 2023, en pleine crise de l'accueil dans le pays. *Et je me retrouve dehors, sous 3 degrés. Heureusement que les habitants et les associations sont là*". En quittant un autre Burundais, psychologue clinicien avait lui aussi une tout autre idée de la Belgique. "*Mes amis m'avaient dit qu'ici, les personnes comme moi étaient bien accueillies, que pour avoir des papiers, ça ne traînait pas, avait-il affirmé. En arrivant, j'ai été très surpris. On vous met dans la rue comme ça… Je n'ai pas compris.*"

LIBYE

Un canot avec 86 personnes à bord a chaviré au large des côtes libyennes, a annoncé samedi 16 décembre 2023, l'Organisation internationale des migrations (OIM). De hautes vagues ont submergé l'embarcation, après son départ de Zouara, au nord-ouest de la Libye, provoquant le drame**. Soixante-et-un migrants ont péri noyé**s et sont toujours portés disparus, a précisé l'agence onusienne, tandis que **25 personnes ont été sorties de l'eau**. La plupart des victimes, dont des femmes et des enfants, étaient originaires du **Nigeria, de Gambie** et d'autres pays africains, a ajouté l'OIM. Les circonstances de ce nouveau drame sont encore floues mais selon la plateforme d'aide aux exilés en mer, Alarm Phone, les secours ont tardé à venir. Dès jeudi 14 décembre 2023 en fin d'après-midi, le collectif reçoit plusieurs appels de détresse venant d'un groupe parti de Zouara sur un canot pneumatique blanc. "*La situation à bord de ce bateau surpeuplé était extrêmement dangereuse, en raison notamment de la mer agitée*", écrit Alarm Phone. Les militants contactent alors vers 18h les autorités compétentes en Méditerranée centrale - **l'Italie, Malte et la Libye** – et leur transmettent les coordonnées GPS de l'embarcation en difficulté. Les garde-côtes libyens assurent qu'un bateau de recherche va être envoyé dans la zone. Près de trois heures plus tard, les autorités libyennes déclarent finalement à Alarm Phone qu'elles n'enverront "*aucun moyen de sauvetage, en raison des hautes vagues*". Or selon la plateforme, des patrouilles libyennes étaient en mer dans

l'après-midi pour intercepter trois embarcations de migrants. "*Nous perdons la vie ici*", implorent pourtant les migrants au collectif. "*Les gens crient et paniquent (...) De l'eau entre dans le bateau*", insiste Alarm Phone. L'agence européenne de surveillance des frontières, Frontex, a survolé dans la soirée la zone où l'accident s'est produit. "*Notre avion a identifié une embarcation partiellement dégonflée. La plupart des gens étaient dans l'eau. Ils se trouvaient en grand danger en raison des conditions météorologiques défavorables, avec des vagues atteignant une hauteur de 2,5 mètres*". Frontex dit avoir alerté immédiatement le MRCC (centre de coordination des secours) **italien, maltais, tunisien et libyen**. Elle lance également un appel de secours à tous les navires présents à proximité. **Aucun pays ne viendra sur les lieux du naufrage**. Le navire commercial Vos Triton intervient finalement dans la nuit de jeudi à vendredi pour porter secours aux 25 rescapés, sur ordre de l'Italie. Le bateau, sous pavillon de Gibraltar, **ramène les exilés en Libye**, malgré les risques pour leur vie dans ce pays. Les survivants ont été transférés dans un centre de détention libyen, connu pour être des lieux de tortures, de violences, d'extorsion ou encore de travail forcé.

Les ONG de sauvetage en mer ne décolèrent pas**. L'Ocean Viking, de SOS Méditerranée, se trouvait près du lieu du naufrage seulement 24 heures avant**. Mais le navire humanitaire, qui a porté assistance à 26 personnes le 13 décembre, a été **forcé de quitter la zone** de recherche et de sauvetage (SAR zone**) par les autorités italiennes**. Rome lui avait attribué le port de Livourne (nord-ouest de l'Italie), distant d'un millier de kilomètres, pour y débarquer les migrants. En vertu du décret Piantedosi signé fin 2022, les navires humanitaires ne peuvent plus sillonner la Méditerranée après un premier sauvetage. Ils doivent immédiatement rejoindre le port donné par l'Italie, sous peine d'une immobilisation et d'une amende. SOS Méditerranée avait pourtant averti le 15 décembre 2023 que son absence en mer pourrait avoir de lourdes conséquences, alors qu'une "*tempête de force 8 est prévue ce week-end*". Huit jours de trajet aller / retour sont nécessaires pour atteindre Livourne et rejoindre à nouveau la SAR zone. Une période pendant laquelle "*notre navire est entravé dans sa mission de recherche et de sauvetage alors que d'autres embarcations sont en détresse en Méditerranée centrale*", avait signalé l'ONG. "***L'affectation d'un port éloigné (…) n'a pas seulement un impact sur les rescapé.e.s, mais peut également entraîner davantage de décès en mer***".

Depuis le début de l'année, plus de 2 200 personnes ont péri noyées en Méditerranée centrale, selon les chiffres de l'OIM, contre environ 1 400 en 2022.

À l'intérieur des prisons libyennes, c'est insoutenable, c'est une torture", selon MSF

Il existe une vingtaine de centres de détention en Libye gérés par le Département libyen de lutte contre la migration illégale (DCIM), qui dépend du ministère de l'Intérieur. Le caractère officiel de ces prisons n'empêche pas les mauvais traitements. MSF, l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) sont les seuls habilités à intervenir dans les prisons de la DCIM. Les migrants transférés dans les prisons libyennes ont pour la plupart été récupérés en Méditerranée après une tentative de traversée vers l'Italie. Ils sont ainsi détenus de manière arbitraire pour une durée indéterminée. Pour en sortir, les exilés doivent payer une rançon aux gardes du centre, qui s'élève à plusieurs centaines d'euros. La majorité font appel à leur famille restée au pays pour être libéré.

En Libye, les centres de détention sont des entrepôts de plusieurs centaines de mètres carrés, avec des centaines de personnes entassées à l'intérieur. Il n'y pas de lits, les exilés dorment sur un sol en béton. Certains, minoritaires , ont quelques matelas, distribués lors d'une visite des Nations unies. En août 2022, dans les cellules où s'entassent 500 personnes, il fait plus de 50 degrés, avec un taux d'humidité extrême. C'est tout simplement insoutenable. On est surpris par l'ampleur des abus que subissent les migrants. Le niveau de violence extrême de la part de multiples acteurs (étatiques, criminels, militaires…) est impressionnant. Quand on rentre dans les prisons, on procède à ce qu'on appelle des "triages" à l'intérieur des cellules. MSF tient à aller chercher les gens d'elle-même dans les centres, afin que les migrants ne soient pas amenés directement par les gardes. On parle aux gens et on

détermine les plus vulnérables. Mais c'est loin de répondre à l'ensemble des besoins médicaux. On assiste à des mouvements de foule : les gens se pressent vers nous pour recevoir des soins. Nous sommes souvent les seules personnes que les exilés voient depuis des semaines. Ils savent que s'ils ne consultent pas lors de notre venue, ils devront attendre plusieurs jours, voire semaines. Une dizaine de personnes est sélectionnée. Elles sont ensuite emmenées dans notre clinique mobile, qui est stationnée devant la prison, à l'air libre. Parmi ces personnes, la majorité n'a pas vu la lumière du jour depuis des mois, car les exilés sont enfermés 24h/24 et 7j/7. Elles souffrent d'anxiété, d'insomnie, de traumatisme psychologique…dû au côté arbitraire de la détention. Les gens nous demandaient souvent : "Pourquoi suis-je là ? Combien de temps vais-je y rester ? Que dois-je faire pour en sortir ?". En effet, ces personnes ne sont pas des gens condamnés après une décision de justice. Elles ont été interceptées en mer, ou pris chez elles et envoyées en prison. Elles n'ont aucune idée du temps qu'elles vont y rester. En Libye, tout un système, de trafic et d'extorsion, est organisé autour de la détention des migrants. Pour être libéré de ces centres, il faut payer. À Ain Zara, les sommes varient entre 4 000 et 12 000 dinars libyens [entre 750 et 2 300 euros]. À Abu Salim, entre 2 000 et 12 000 dinars [entre 380 et 2 300 euros]. Les prisons participent à l'économie locale. Des gens viennent chercher des migrants dans les prisons, et les forcent à travailler dans le bâtiment ou l'agriculture, sans leur verser de salaire. Ils n'ont pas le choix, s'ils refusent ils sont frappés. Ce cycle d'abus et de violence se répète, sans fin. Ceux qui vont payer leur libération, vont essayer à nouveau de traverser la mer. Certains seront interceptés, et renvoyés un nouvelle fois en prison. Peu de gens en Europe prennent la mesure des conditions de vie des exilés en Libye, et des violences infligées. Et la politique menée par l'Union européenne dans ce pays participe à ces exactions. En effet, ces gens détenus, en mauvaise santé, étaient des personnes interceptées en mer par des bateaux fournis par l'Italie que les contribuables européens, ont payés ! Sans le soutien de l'UE aux autorités libyennes, ces migrants ne seraient pas là.

TUNISIE

La conclusion du "**Les routes de la torture**" publié lundi 18 décembre 2023 par l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) est sans appel. La **Tunisie ne peut plus être considérée comme une destination sûre** pour les personnes migrantes après un discours polémique en début d'année du président sur la migration irrégulière. En cause : le déni d'accès à la justice pour les migrants subsahariens et l'impunité de leurs agresseurs face aux nombreuses violations qu'ils ont subies cette année. Via une cartographie et des compilations de témoignages et de données, l'organisation a documenté deux phases – juillet-août 2023 et septembre-octobre 2023 – d'une violence institutionnelle et systématique envers les migrants. Le rapport dresse une **typologie des violations**, la plus connue étant le déplacement arbitraire et forcé vers des zones frontalières cet été. Mais il répertorie aussi les violences psychologiques et physiques, la maltraitance policière, l'impossibilité d'aller porter plainte et le déni des droits humains dans un contexte de montée du racisme et de la xénophobie. L'étude dénonce directement la **responsabilité des autorités étatiques tunisiennes** face aux violences commises sur le territoire mais aussi aux frontières. Le contexte international y est pour beaucoup puisque l'étude note aussi que le pays fait face aux **pressions constantes de l'Europe** pour réduire la migration irrégulière en Méditerranée. Des refoulements aux frontières et une politique sécuritaire qui n'empêchent pas les flux migratoires dans le pays. Plus d'une centaine de migrants arrivent en Tunisie chaque jour via les frontières terrestres.

Cette violence institutionnelle touche indistinctement les personnes en déplacement, indépendamment de leur statut, qu'elles soient en situation régulière ou non, y compris les réfugié-e-s et demandeurs d'asile. Les victimes, hommes, femmes, enfants, se comptent aujourd'hui par milliers. A la date de publication de ce rapport, **les violations se poursuivent avec une intensité et une gravité croissante**, sous couvert de lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux criminels de trafic d'êtres humains. La Tunisie, en conséquence, ne peut être considérée comme un pays sûr pour les personnes en déplacement.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231220-en-tunisie-un-rapport-choc-sur-les-violences-subies-par-les-migrants
https://omct-tunisie.org/2023/12/18/les-routes-de-la-torture/

AMERIQUE

MEXIQUE

Ils sont plus de 7 000 hommes, femmes et enfants, seuls ou en famille, à avoir pris la route au départ de Tapachula, ville au sud du Mexique, à la frontière guatémaltèque. Ils viennent du Honduras, de Colombie, du Venezuela, de Cuba, ou encore d'Haïti et ils fuient la misère dans laquelle ils vivent. Mais au sud du Mexique : les bureaux d'enregistrement de demande d'asile sont entièrement saturés et les emplois à pourvoir se font rare. Marchant pendant de longues heures, sous un soleil de plomb, bagages et poussettes à la main, ils ont passé les fêtes de Noël en comptant sur les maigres ressources que peuvent leur apporter sur le chemin l'Église catholique ou des riverains, solidaires. L'objectif, pour eux : sensibiliser les autorités à leur sort, quitte à risquer le passage de la frontière avec les États-Unis. Le secrétaire d'État, est justement attendu ce mercredi à Mexico pour rencontre le président afin de « *discuter de la sécurité aux frontières* » – c'est ce qu'annonce le département d'État – et de la possibilité de « *rouvrir les points d'entrée sur cette frontière* », fermés récemment face à l'afflux de personnes. Les caravanes de migrants sont fréquentes ces derniers mois au Mexique. Elles permettent aux personnes de voyager en groupe et attirer l'attention des médias et des pouvoirs publics sur la crise migratoire. L'intensité des flux sur le continent atteint des niveaux sans précédent. Plusieurs milliers de personnes entre au Mexique chaque jour, selon la ministre des Affaires étrangères mexicaines. Ces personnes traversent le pays et remontent comme elles peuvent jusqu'à la frontière américaine. Jusqu'à 10.000 personnes l'ont traversé illégalement certains jours du mois de décembre, selon les autorités américains. Ces chiffres enregistrés sont tout à fait exceptionnels. En 2023, ce sont plus de 2,2 millions de personnes qui ont été arrêtés par la patrouille frontalière américaine. De son côté, le Mexique est le troisième pays au monde à enregistrer le plus grand nombre de demandes d'asile cette année, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés. Juste après l'Allemagne et les États-Unis.

MEXIQUE – USA

Annoncé brusquement quelques jours plus tôt, ce rare déplacement du chef de la diplomatie américaine à l'étranger pendant les fêtes est intervenu au moment où les élus républicains au Congrès exigent un accord sur l'immigration avec le gouvernement du président Joe Biden en échange de leur soutien à une nouvelle enveloppe d'aide pour l'Ukraine. Il y a rencontré le président mexicain. « Nous sommes parvenus à d'importants accords au bénéfice de nos peuples et de nos nations. Aujourd'hui, plus que jamais, la politique de bon voisinage est nécessaire », a écrit après la rencontre le président mexicain. Il a seulement indiqué que les discussions avaient eu trait à **« des questions de coopération économique, de sécurité et de migrations »**. Selon un responsable du gouvernement américain, les dirigeants mexicains ont décrit à la délégation américaine les nouvelles mesures prises par leur pays, notamment la répression des passeurs qui envoient les migrants vers la frontière des États-Unis en train ou en autobus. « Nous avons été vraiment impressionnés par certaines des nouvelles actions qu'entreprend le Mexique, et nous avons vu ces derniers jours une réduction assez significative des passages de la frontière », a déclaré un responsable dans l'avion pendant le voyage de retour vers Washington. Les Mexicains **« étaient préparés à partager un plan avec nous »**, a-t-il ajouté, précisant que les contacts se poursuivront étroitement en 2024, une année où le président Biden joue sa réélection en novembre et où des élections fédérales sont également prévues au Mexique en juin. Ces dernières semaines, quelque 10 000 personnes par jour ont tenté de traverser illégalement la frontière sud des États-Unis, soit près du double des chiffres enregistrés avant la pandémie, débordant les autorités américaines. Et une caravane de milliers de migrants a quitté le sud du Mexique ce dimanche pour tenter de rejoindre les États-Unis. **« Personne ne va arrêter la**

migration. Personne ne peut arrêter avec tout l'or du monde le fait que des gens cherchent de meilleures conditions de vie », a déclaré un activiste organisateur de cette marche. Le président mexicain, qui s'est entretenu au téléphone avec Joe Biden le 21 décembre 2023, s'est engagé à renforcer les mesures de contention des migrants dans le sud du pays, à la frontière avec le Guatemala. « Nous allons continuer à le faire et nous voulons nous mettre d'accord parce qu'étant donné qu'il y a aussi des élections aux États-Unis, le sujet va animer les esprits », a-t-il déclaré avant sa rencontre avec le chef de la diplomatie américaine. L'ancien président républicain Donald Trump, qui se prépare à affronter Joe Biden dans les urnes, a récemment redoublé ses attaques contre les migrants, les accusant d'**« empoisonner le sang »** des États-Unis, des propos qui selon ses détracteurs font écho à la rhétorique nazie. Dans les négociations, l'administration Biden a notamment proposé de financer 1 300 postes de plus au sein de la police aux frontières. La plus grande partie des migrants fuient des pays d'Amérique centrale ravagés par la pauvreté, la violence et les catastrophes naturelles, où la crise politique, économique et sociale au Venezuela.

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/crise-migratoire-la-visite-d-urgence-de-la-diplomatie-americaine-au-mexique-jugee-fructueuse-000f5574-5c25-4433-9fbb-2cc42e918705

USA

Une caravane de milliers de migrants a quitté le sud du Mexique dimanche 24 décembre pour tenter de rejoindre les Etats-Unis. Sans relâche, ils poursuivent ce qu'ils appellent "**l'exode de la pauvreté**". Malgré le mur, **les migrants continuent d'affluer aux États-Unis**. C'est un flot quasi continu…**Depuis trois mois**, des milliers de migrants entrent aux États-Unis à travers une brèche dans le mur à la frontière avec le Mexique. La plupart viennent de Chine, et ont fui le régime communiste. "*Je veux changer de vie, ici aux États-Unis. Je veux une nouvelle vie. Cela fait 3000 ans que les chinois n'ont pas de liberté ! Les chinois n'ont pas besoin d'un roi. Ils veulent juste la liberté et la démocratie*" explique l'un de ces migrants chinois. Depuis l'été dernier, des milliers de personnes, venues de Chine, d'Équateur, de Cuba, de Turquie, ou bien encore d'Inde, ont suivi cette route, à la recherche du rêve américain. Mais à l'arrivée, c'est un camp de fortune qui les attend. Avant que leurs dossiers soient traités, certains y attendent des heures, d'autres des jours, dans des conditions déplorables, avant d'être prises en charge par les autorités américaines qui ne s'occupent que de l'immigration. Ils ne reçoivent aucune aide du gouvernement. Ce sont de simples bénévoles qui leur apportent nourriture, vêtements, et soins. Une nouvelle crise. À moins d'un an de l'élection, le président se voit reprocher d'un côté une politique trop brutale en matière d'immigration, de l'autre un manque de fermeté.

https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20231218-reportage-malgr%C3%A9-le-mur-les-migrants-continuent-d-affluer-aux-%C3%A9tats-unis
https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20231227-l-exode-de-la-pauvret%C3%A9-des-milliers-de-migrants-marchent-au-mexique-en-direction-des-%C3%A9tats-unis

Lundi 18 décembre 2023, le gouverneur républicain du **Texas** a promulgué à Brownsville une loi criminalisant l'immigration devant un pan du mur à la frontière avec le Mexique. Elle avait été votée le mois d'avant par le Parlement texan, dominé par la droite. Lorsqu'elle entrera en vigueur, en mars 2024, **les polices de l'État auront autorité pour arrêter les clandestins**. Le gouverneur souhaite mettre **fin au raz-de-marée d'entrées illégales au Texas** . Or, la question migratoire **relève de la compétence du gouvernement** et des agents fédéraux, ce qui laisse présager une bataille sur la constitutionnalité de la loi. La branche texane de l'Aclu, une organisation de défense des droits civils, a promis des recours. Cette loi pourrait nuire à la population latino-américaine du Texas. Elle est mal rédigée, car elle suppose que la police disposera de pouvoirs magiques pour déterminer si une personne a traversé la frontière illégalement ou non. Les organisations hispaniques redoutent une prolifération des **contrôles au faciès**, que subiront les migrants en situation régulière et les nombreux Américains d'origine mexicaine. Situé dans la frange la plus extrême de la droite avec le gouverneur de Floride, le gouverneur du Texas 66 ans, a multiplié les mesures face à ce qu'il qualifie d' inaction délibérée du président des USA. Il a **notamment installé des barbelés à la frontière avec l'État du**

Nouveau-Mexique et déployé un **mur flottant sur le Rio Grande**, le fleuve qui sépare le Mexique et les États-Unis. Dans la même veine, le Texas s'est depuis l'an dernier débarrassé de plus de 80 000 immigrants en les acheminant par bus vers des villes du nord du pays dirigées par les démocrates. Pas plus tard que mardi 19 décembre 2023, 120 immigrants ont été transférés en avion d'El Paso à Chicago.

https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/aux-etats-unis-le-texas-accentue-la-chasse-aux-migrants-401fa8aa-a0da-11ee-b16d-047192125733

A LIRE

« Moi Capitaine » de Matteo Garrone - Sort en salles le 3 janvier 2024 -2 h 01 min

Seydou et Moussa, deux jeunes sénégalais de 16 ans, décident de quitter leur terre natale pour rejoindre l'Europe. Mais sur leur chemin les rêves et les espoirs d'une vie meilleure sont très vite anéantis par les dangers de ce périple. Leur seule arme dans cette odyssée restera leur humanité.

Les Mots De Matteo Garrone, le Réalisateur. « MOI CAPITAINE est né du tissage de plusieurs récits de jeunes qui ont éprouvé la traversée de l'Afrique vers l'Europe. Leurs histoires constituaient sans doute le seul récit épique contemporain possible. Avant de réaliser ce film, je connaissais, par le prisme des médias, les péripéties et atrocités subies par les migrants au cours de leurs longs voyages. Cependant, ces images concernaient quasi exclusivement la dernière partie du périple : des embarcations retournées en pleine mer, des cadavres flottants, des migrants désespérés implorant de l'aide, l'habituel décompte des morts et des vivants. Je m'étais malheureusement **habitué à n'y voir que des chiffres, et non plus des êtres humains**. J'ai voulu filmer dans la direction radicalement opposée de celles des médias. J'ai trouvé de très jeunes acteurs sénégalais qui n'étaient jamais sortis de leur pays, mais qui, à l'instar de la majorité de leur génération, rêvaient d'ailleurs.

TEMOIGNAGE

Vendredi 15 décembre 2023, le **naufrage** d'une embarcation d'exilés au large de Dunkerque a **fait un mort**. Mais en plus de ce décès officiel**, deux jeunes Iraniens**, Hiva et Nima, **ont également disparu cette nuit-là** dans la Manche. Deux de leurs amis, présents eux sur le même bateau et les proches de ces disparus font tout leur possible pour retrouver leur trace.

"Rendez-vous à l'endroit où les associations distribuent des vêtements et de la nourriture" précise le sms envoyé par Jamal. Le point GPS indique un terrain vague coincé entre l'autoroute A16, une ligne de chemin de fer et une usine d'assainissement, en périphérie de Loon-Plage, près de Dunkerque. À l'entrée du terrain vague désigné, une citerne, posée au milieu de la gadoue, permet un précaire accès à l'eau. Il y a là quelques hommes, engoncés dans plusieurs couches de vêtements superposés, qui patientent ou se lavent les mains et le visage. Une femme veille sur un enfant d'environ 3 ans, emmitouflé dans un combinaison de ski rouge. À une dizaine de mètres, des sacs poubelle jaunes et noirs, parcourus par des rats, s'accumulent sur le bas-côté. Jamal et son ami Zana survivent depuis près de deux mois dans cet environnement hostile. Les deux hommes ont les traits tirés. Depuis le naufrage survenu dans la nuit du 14 au 15 décembre dernier, au large de Grand-Fort-

Philippe, ils sont sans nouvelles de leurs deux amis proches : Nima S., 24 ans, et Hiva M., 26 ans. Les quatre jeunes hommes sont originaires de la ville de Paveh, dans la province de Kermanshah, une région à majorité kurde dans l'ouest de l'Iran. "*Je connais Hiva depuis près de 20 ans, on était ensemble à l'école*" commence Zana. "*Nima est aussi mon ami, même s'il est un est un peu plus jeune que moi. Nous allions dans le même club de sport ensemble*".

Zana et Hiva ont fait le choix de fuir ensemble l'Iran il y a environ six mois. "*Tout le monde connaît la situation en Iran*", souffle Zana. "*Austérité économique et absence de liberté d'expression : voilà le sort que nous réservait le régime autoritaire de la République islamique*". Nima, lui, a fui seul de son côté. Puis ce fut au tour de Jamal. Sur les routes de l'exil les quatre amis se retrouvent. Ils atteignent l'Europe, puis parviennent jusqu'au nord de la France, espérant ensuite rejoindre le Royaume-Uni. "*Nous ne voulions rester dans aucun autre pays que celui-là*"

Jeudi 14 décembre, alors que la nuit tombe sur les campements de Loon-Plage, les quatre amis se mettent en marche jusqu'à la plage de Grand Fort Philippe, non loin de Gravelines. Ce soir, ils comptent bien traverser ensemble la mer. Les passeurs leur ont indiqué qu'ils seraient 54 à monter sur l'embarcation. "*Mais au dernier moment, un groupe d'environ 12 personnes supplémentaires nous a rejoints*", raconte Jamal. Lorsque l'embarcation part de la plage, à 23 heures, elle est surchargée. La plupart des passagers ne portent pas de gilets de sauvetage. C'est le cas des quatre amis. Or, seul Zana sait nager. Malgré la surcharge, le zodiac s'éloigne peu à peu des côtes françaises. Vers minuit, le Cross Gris-Nez "*est informé qu'une embarcation est en difficulté à moins de 8 km des côtes au large de Grand-Fort-Philippe*", près de Gravelines, "*avec une soixantaine de personnes à bord*". L'Esvagt Charlie, navire affrété par l'État, arrive sur zone "*moins de trente minutes plus tard*", puis se rapproche de l'embarcation "*vers 1h*". Vers 1h30, selon les rescapés, "*il y a eu une fuite sur le flotteur gauche de l'embarcation*". C'est là que se tenaient assis Zana et Hiva. "*Ce côté gauche s'est effondré. On est tombés à l'eau Hiva et moi, avec une dizaine de personnes*". Déjà sur zone, l'Esvagt "*constate que l'un des boudins du bateau de fortune est dégonflé. Plusieurs personnes sont dans l'eau, dont la température n'excède pas les 13 degrés*". Jamal continue le récit : "*Je ne me souviens plus exactement ce qu'il s'est passé à ce moment : j'étais dans l'eau et la panique commençait à me faire délirer*". Jamal, encore assis au moment de l'accident du côté droit du bateau, avec Nima, il a eu le temps de voir l'équipage de l'Esvagt mettre à l'eau des canots rouges pour secourir les naufragés. "*Notre bateau restait vraiment très instable et ne flottait pas bien*", décrit Jamal, qui tente de rester sur l'embarcation alors que celle-ci prend l'eau. "*D'un côté, je tenais la main de Nima. De l'autre, je tenais une sangle du canot pour ne pas couler*". "*Mais une vague est arrivée : Nima, moi et une dizaine d'autres personnes sommes tombées à l'eau*". Puis, le flou : "*C'est la dernière fois que j'ai vu Nima*".

La Premar assure avoir déployé des recherches sur zone "*par moyens aériens et maritimes*". Mais elle affirme n'avoir récupéré qu'un seul corps : celui de la victime officiellement décédée. Pas de trace de Zana et Hima. Zana reprend ses esprits à l'hôpital de Calais, où les secours l'ont transféré comme d'autres rescapés. Le voilà séparé de ses amis, sans son téléphone qui a cessé de fonctionner après avoir pris l'eau. "*Je pensais que Nima et Hiva étaient avec Jamal… Soit hébergés dans un hôtel, soit de retour dans un campement à Dunkerque*". Pendant ce temps, sur le quai du port de Dunkerque où il a été débarqué avec d'autres naufragés, Jamal est dans la même confusion : "*Les secours avaient monté une tente, ils nous ont donné de la nourriture. J'ai alors demandé ce qu'étaient devenus Zana, Hiva et Nima. On m'a répondu que soit la police les avait amenés à l'hôtel, soit ils avaient été emmenés à l'hôpital…*" Depuis le débarquement et jusqu'à aujourd'hui, les deux jeunes hommes n'ont pas été entendus par les autorités concernant la disparition de leurs amis. Pourtant, la préfecture maritime signale bien deux disparitions potentielles dès son communiqué du 15 décembre. Une enquête a été ouverte par le parquet de Saint Omer "*sur le décès et en parallèle sur de potentielles personnes disparues*", nous indique la porte-parole de la Premar. Et ajoute : "*Nous n'avons toujours pas de confirmation de disparus à ce stade, mais il est toujours possible que des témoignages remontent petit à petit*".

Seule la Croix Rouge est venue rencontrer Zana au sujet des disparus, mercredi 20 décembre. L'équipe de rétablissement des liens familiaux de la Croix Rouge nous confirme avoir ouvert deux demandes de recherches, transmises à la gendarmerie maritime de Dunkerque. En revanche, les deux amis ont été longuement interrogés par la police aux frontières dans le cadre de l'enquête ouverte par le parquet. Zana se trouvait encore sur son lit d'hôpital quand des agents sont venus lui présenter "*43 ou 44 photographies de visages de rescapés, dont le mien, qui avait été juste photographié à l'hôpital. Il en manquait quelques-uns. Dont ceux de Hiva et Nima*". Les forces de l'ordre l'interrogent alors uniquement sur "*les passeurs et sur le conducteur du bateau*". Jamal est amené avec d'autres rescapés directement au poste de police, juste après le débarquement. Il affirme y être resté de longues heures, interrogé également sur les passeurs et le conducteur, avant que "*les policiers nous laissent rentrer sur le campement*" en fin de journée. Depuis lors, un jeune homme originaire du Kurdistan syrien, soupçonné d'avoir piloté le canot, a été mis en examen et écroué.

De retour sur le campement, les deux exilés réalisent avoir perdu la trace de leurs amis d'enfance et compagnons de route. Très vite, ils reçoivent de nombreux appels et messages des familles de Nima et Hiva en Iran, préoccupées à leur tour de n'avoir plus de nouvelles. Les deux amis gèrent comme ils peuvent ce lien par téléphone avec les familles, Jamal ne cesse de répéter que "*les parents de Hiva et Nima sont très inquiets*". "*À Paveh, dans la région d'origine de Nima et Hiwa, les familles ont diffusé des photos des deux disparus sur les réseaux sociaux et ont lancé des avis de recherche*" explique la responsable de l'ONG Kurdistan Human Rights Network basée à Paris. Elle aussi a été contactée par les familles restées en Iran. "*Imaginez-vous dans quel état se trouvent les familles qui n'ont plus de nouvelles de leurs proches ?", "elles ne savent pas si Hiva et Nima sont en vie ou décédés"*. Une de ses collègue s'est rendue sur le littoral jeudi 21 décembre 2023 afin d'en savoir plus. "Nous sommes allés à l'hôpital de Calais, nous avons contacté les pompiers et des associations d'aide aux exilés, mais personne n'a de nouvelles d'eux" déplore la responsable de l'ONG.